



# Culture

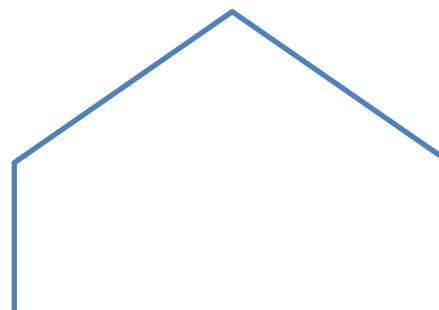
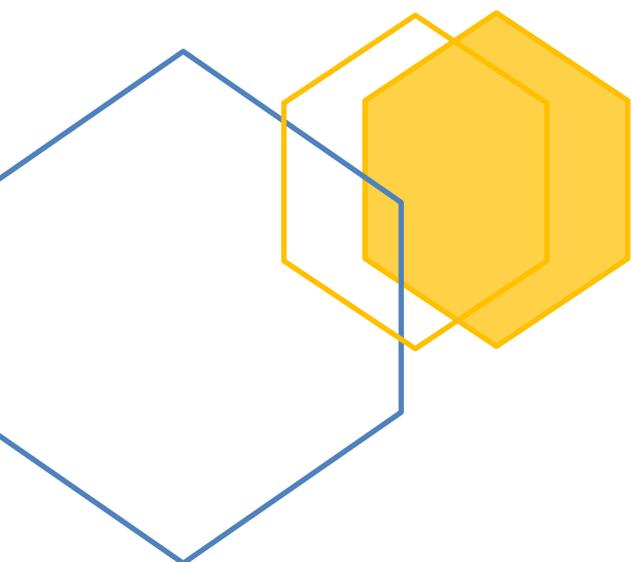
## Territoire, inclusion, innovation

Contribution à la saisine Culture

Délégation Générale

Rédacteur : Magali BENCIVENGA

Janvier 2021





Ce rapport constitue la contribution de la Délégation Générale du Conseil de Provence à la saisine « Culture ».

Ce travail est complémentaire au « *Plaidoyer 3C Cri Culturel du Cœur* » (septembre 2020) et à l'avis « *La culture dans les Bouches-du-Rhône à l'épreuve du Covid19 : risques et opportunités pour le territoire* » (novembre 2020) de la Commission Spéciale Culture, qui a réuni :

- Pierre ALLARY, Président de la Commission Aménagement et attractivité du Territoire ;
- Gérard Mickael BOHBOT, VP de la Commission Education, Jeunesse, Vie Citoyenne ;
- Jean Pierre GAUDIN, Personnalité qualifiée ;
- Roger MONGEREAU, Président du CDP ;
- Nathalie PAOLI, VP du CDP ;
- Jean Sébastien STEIL, rapporteur de l'avis « *La culture dans les Bouches-du-Rhône à l'épreuve du Covid19 : risques et opportunités pour le territoire* » ;

en présence de la Délégation Générale, représentée par :

- Norbert NOURIAN, Délégué Général ;
- Victoria LEMETTRE, Chargée d'études ;
- Magali BENCIVENGA, Adjointe du Délégué Générale.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ici pour remercier à nouveau les membres de la Commission Spéciale Culture pour leur implication et leur production.

## SOMMAIRE

Synthèse du rapport et préconisations	p.5
Introduction : la crise de la culture ?	p.12
Propos liminaires : Culture ? Politique culturelle ?	p.13
Faire en sorte que le terme « <i>culture, dès lors qu'il renvoie à l'action publique ne soit plus un mot attrape-tout mais un mot dur</i> »(P. Bruner)	p.13
La culture comme politique publique	p.14
Schéma théorie action politique publique culture	p.15
<b>Partie 1 : Culture et territoires. La politique culturelle, laboratoire d'une action publique renouvelée : la coopération au service du développement du territoire</b>	<b>p.17</b>
1. Culture et dépenses publiques	p.17
➔ Rôle prépondérant des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le financement public de la culture	p.17
📖 Note de conjoncture sur les dépenses des collectivités locales et leurs groupements 2018-2020, Observatoire des politiques culturelles	p.17
📊 <i>Dépenses culturelles publiques</i>	p.18
<i>Evolution des dépenses culturelles publiques totales</i>	
<i>Répartition des dépenses culturelles totales</i>	
<i>Répartition des dépenses culturelles par type de collectivité territoriale</i>	
<i>Niveau de dépenses culturelles des collectivités publiques en €/habitant</i>	
<i>Répartition des dépenses culturelles des collectivités territoriales par secteur culturel</i>	
🔍 <i>Zoom : dépenses culturelles publiques en PACA (Atlas régional de la culture, 2018)</i>	p.23
<i>Répartition de la dépense culturelle en PACA</i>	
<i>Dépenses du ministère de la culture et de ses opérateurs</i>	
<i>Dépenses culturelles des collectivités territoriales</i>	
<i>Dépenses culturelles des collectivités territoriales en €/habitant</i>	
<i>....Dépenses culturelles des communes et groupements en €/habitant</i>	
<i>....Dépenses culturelles des communes et groupements par secteur d'intervention</i>	
2. Une compétence partagée et principalement facultative	p.26
➔ Une compétence partagée	p.26
📖 Proposition de la mission sénatoriale sur la répartition des enjeux entre niveaux de collectivités et groupements	p.28
➔ Une compétence facultative	p.29
➔ La culture comme responsabilité conjointe entre l'Etat et les collectivités locales	p.30
📖 Les nouveaux territoires de la culture, Rapport sénat, décembre 2019	p.30
3. Politique culturelle départementale, politique culturelle métropolitaine : la nécessaire coopération ? Pistes de réflexion pour le territoire des Bouches-du-Rhône	p.31
➔ Piste de réflexion 1 : le cadre d'action de la politique culturelle départementale	p.31
📖 <i>Rapport BP 2020 délégation culture</i>	p.31
📖 <i>Une politique culturelle départementale ? Blocs de certitudes et dilemmes stratégiques (E. Négrier, 2009)</i>	p.34
➔ Piste de réflexion 2 : quelle vocation culturelle pour les métropoles ?	p.38
📖 <i>Les métropoles et la culture, transferts et entrelacs, E. négrier, P. Teillet, 2019</i>	p.38
➔ Piste 3 : Etat de la coopération culturelle Département / Métropole	p.41
🔍 <i>Etat des lieux de la coopération culturelle entre Départements et Métropoles – Projet LUCAS, résultats intermédiaires septembre 2020</i>	p.41
📊 <i>Evolution des dépenses culturelles des Départements et des métropoles</i>	p.45
Enjeux et préconisations	p.46

<b>Partie 2 : la culture comme « pensée politique ». la politique culturelle comme laboratoire d'un territoire plus inclusif : démocratisation culturelle et accès à la culture</b>	<b>p.48</b>
Culture et démocratie	p.48
Inégalités culturelles ?	p.50
1. Maillage culturel du territoire : faire vivre la culture sur le territoire	p.51
➔ Equipements culturels : les bassins de vie des BdR déclarés comme prioritaires en termes d'équipements culturels par l'Etat en 2015	p.51
🔍 Zoom : Equipements culturels en région PACA	p.53
Typologie des territoires de vie	
Répartition des principaux équipements culturels par type de territoire de vie	
Nombre d'équipements culturels par territoire de vie	
Répartition des lieux de lecture publique par commune en fonction de la surface	
Nombre d'écrans de cinéma par commune	
Répartition des lieux de visite par commune	
Répartition des lieux de spectacle par commune	
➔ Garantir l'accès à la culture sur tout le territoire	p.57
🖋 Illustration : Dispositifs départementaux de maillage territorial : Résidence d'artistes l'Etang des Aulnes et « Provence en scène »	p.58
2. Transmission et diffusion : l'éducation artistique et culturelle	p.59
➔ L'objectif national « 100% EAC à l'école »	p.59
📄 Résultats de l'enquête nationale conjointe Ministères Culture / Education Nationale	p.62
🖋 Illustration : le Contrat de Développement culturel du département de l'Oise	p.66
➔ Les actions du département des BdR en faveur de l'éducation artistique et culturelle des collégiens	p.68
Les actions éducatives	
Le soutien aux PAME	
Les opérations partenariales	
Le 1% culturel dans les collèges	
Opération « collège au cinéma »	
Ouverture aux collégiens des établissements culturels départementaux	
📄 Bilan des AE année scolaire 2018/2019 – Extraits du rapport évaluation des actions éducatives, Délégation Générale du CDP, décembre 2018	p.70
3. Actions vers les publics ciblés ou empêchés et médiation culturelle	p.73
➔ « Ensemble en Provence »	p.73
📄 Synthèse des résultats – Rapport d'évaluation « 13 en Partage » (ex « Ensemble en Provence »), SDE, CD13, septembre 2014	p.74
Enjeux et préconisations	p.79
 <b>Partie 3 : Culture et innovations : les nouveaux territoires de la Culture</b>	 <b>p.81</b>
1. Regard rétrospectif sur l'exercice prospectif « Culture et médias 2030 »	p.81
📄 Les villes créatives, modèle de développement urbain, symbole de l'évolution des politiques culturelles	p.83
🔍 Zoom : Emploi culturel en région PACA	p.84
2. Droits culturels et renouvellement de l'approches des politiques culturelles ?	p.89
3. Culture et Covid 19 : Bilan et perspectives	p.90
➔ Pratiques culturelles en temps de confinement, DPES, Coll Culture Etudes, juin 2020	p.90
➔ La crise du Covid comme accélérateur des innovations en matière culturelles	p.96
« La durée de la crise va favoriser les innovations culturelles », la gazette des communes, 30/10/2020	p.96
« Innovons pour que la culture sorte grandie de la pandémie ! », la gazette des communes, 28/12/2020	p.98

## SYNTHESE

---

*Culture : crise ou « ferment du renouveau »<sup>1</sup> ?*

Faire en sorte que le terme « culture, dès lors qu'il renvoie à l'action publique ne soit plus un mot attrape-tout, mais un mot dur. »<sup>2</sup>

La théorie de l'action de la politique publique Culture est « classiquement » articulée autour de deux axes principaux : la diffusion culturelle et la production culturelle.

### CULTURE ET TERRITOIRES : LES POLITIQUES CULTURELLES, LABORATOIRE D'UNE ACTION PUBLIQUE RENOUVELEE - LA COOPERATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

---

Les politiques menées par les collectivités territoriales dans le domaine de la culture constituent des leviers de l'attractivité et du rayonnement des territoires (E. Négrier « culture comme levier de distinction et d'attractivité »); contribuent à leur développement économique et touristique ; favorisent l'expression d'une identité locale et constituent des vecteurs de cohésion sociale.

L'action culturelle apparaît dès lors comme un enjeu important pour les territoires : « c'est sans doute ce qui explique le rôle moteur joué par les collectivités territoriales dans le domaine de la culture »<sup>3</sup>

Les collectivités territoriales et leurs groupements contribuent à l'organisation et au développement de l'offre culturelle sur les territoires et sont devenues essentielles en termes de financement.

La loi NOTRe a maintenu la compétence partagée en matière culturelle sans lui conférer de caractère obligatoire (en dehors des domaines dans lesquels des missions précises lui ont été assignées), tout en confiant à l'Etat et aux collectivités territoriales une responsabilité conjointe en la matière.

Le contexte budgétaire et institutionnel (nouvel acteur métropolitain) réinterroge le positionnement de l'acteur départemental en matière de politique culturelle. Dans les Bouches-du-Rhône, l'institution départementale a engagé une réflexion sur une politique culturelle convergente avec la métropole Aix-Marseille Provence, qualifiée de « métropole virtuelle » en matière culturelle selon une étude, conduite en 2019<sup>4</sup>, consacrée aux métropoles et à la culture. Cette question est d'autant plus d'actualité qu'elle fait l'objet d'un *projet de recherche relatifs aux politiques culturelles départementales et intercommunales au regard de la recomposition des territoires et des mutations sociétales*, lancé fin 2018 par la Fédération Arts vivants et Départements et dont les premiers résultats intermédiaires, correspondant à l'état des lieux de la coopération entre départements et intercommunalités dans le champ des politiques culturelles, ont été présentés en septembre 2020 (projet L.U.C.A.S, Laboratoire d'Usages Culture(s) Arts Société).

---

<sup>1</sup> « La culture, ferment du renouveau », synthèse des débats, Cécile Martin in Les dimensions culturelles du développement du territoire, l'Observatoire plus, juin 2015

<sup>2</sup> « Démocratisation de la culture », Pascal Brunel, S.E.R, « Etudes » 2012/5

<sup>3</sup> « Les nouveaux territoires de la culture », rapport d'information du Sénat, 18 décembre 2019

<sup>4</sup> « Les métropoles et la culture, transferts et entrelacs », E.Négrier, P.Teillet, 2019

## ENJEUX ET PRECONISATIONS

Historiquement, en France, les politiques culturelles ont compté parmi les premières politiques à expérimenter la contractualisation entre acteurs. Elles sont donc tout « naturellement » prédisposées à être des politiques de coopération renforcée.

En outre, localement, au début des années 2010, l'expérience « Marseille Capitale de la Culture » a permis aux acteurs locaux, institutionnels ou culturels, d'expérimenter une forme « renforcée » de coopération autour d'un projet culturel de territoire.

### ➔ Enjeux

La coopération et les partenariats entre acteurs locaux constituent un enjeu et un levier d'action important à développer entre collectivités pour les actions culturelles sur le territoire.

**Favoriser le dialogue, la coordination et la coopération entre les différents échelons territoriaux** afin de :

- assurer une « continuité » des politiques culturelles des collectivités et les mettre en œuvre de façon équilibrée sur le territoire ;
- garantir une meilleure égalité d'accès à la culture pour les habitants des territoires concernés ;
- favoriser les échanges et la connaissance mutuelle entre les acteurs culturels d'un secteur et les collectivités publiques participantes ;
- être un outil au service de la hiérarchisation des priorités des collectivités sur divers secteurs ;
- aider à la structuration des filières à l'échelle du/des territoire(s) ;
- impliquer durablement les collectivités territoriales en faveur de la culture et obtenir que leurs actions sur le territoire soient plus cohérentes et mutualisées ;
- mutualiser les coûts.

### ➔ Préconisations

#### 👉 Préconisation 1

**Contribuer à une meilleure articulation des relations et des actions entre les services des collectivités et les services déconcentrés de l'Etat (en complémentarité et non en « concurrence »).**

En effet, selon le rapport du Sénat, l'expérience montre que la déconcentration des crédits encourage les dépenses des collectivités territoriales, de même que la participation de l'État à un projet culturel constitue bien souvent, pour les collectivités territoriales, l'un des facteurs déclenchant leur engagement.

#### 👉 Préconisation 2

**S'inspirer du Fonds Incitatif et Partenarial pour les Petites Communes créé par le Ministère de la Culture pour réfléchir à la mise en place de mécanismes financiers « incitatifs », favorisant les coopérations entre les collectivités territoriales et/ou incitant à l'engagement de certains niveaux de collectivités moins investis.**

Ex : Pour mieux répartir le coût des dépenses culturelles, transposer à d'autres secteurs culturels la formule retenue depuis 2018 pour le patrimoine, avec la création, par le Ministère de la Culture, du Fonds Incitatif et Partenarial pour les petites communes - FIP - qui vise à inciter les régions à soutenir la restauration des monuments historiques des petites communes à faibles ressources, l'État bonifiant, par le biais de ce fonds, son soutien aux opérations que la région s'engage à financer au minimum à hauteur de 15 %.

### ↳ Préconisation 3

**Développer les partenariats entre les collectivités publiques pour leur permettre d'organiser les modalités de leur action commune :**

- Soit dans le cadre de schémas territoriaux (associant les différents échelons locaux, comme c'est, par exemple, obligatoirement le cas pour les enseignements artistiques, ou facultativement le cas pour la lecture publique)
- Soit dans le cadre de contrats de territoire Département / autres échelons (inférieurs notamment) pour améliorer la coopération entre les collectivités et structurer et pérenniser ainsi la politique culturelle entre collectivités volontaires.

### ↳ Préconisation 4

**Mettre en place des instances de concertation et de dialogue, notamment :**

↳ 4a. **Encourager la mobilisation des instances de concertation organisées par la loi** pour engager une réflexion sur les grandes orientations stratégiques des politiques culturelles locales.

↳ 4b. **Mettre en place, à l'échelon départemental, une instance de concertation réunissant les acteurs locaux (culturels et territoriaux)** qui pourrait organiser ses réflexions sous formes d'assises (ex : assises du spectacle vivant, ...)

### ↳ Préconisation 5

**Organiser des Assises ou des Etats généraux thématiques** (ex : lecture publique ; musiques actuelles, ...) réunissant les acteurs locaux et constituant des espaces de dialogue visant les objectifs suivants :

- aider à la structurer les filières ;
- aider à la « territorialisation » des politiques culturelles en impliquant l'ensemble des acteurs.

## **LA CULTURE COMME « PENSÉE POLITIQUE » : LA POLITIQUE CULTURELLE, LABORATOIRE D'UN TERRITOIRE PLUS INCLUSIF - DEMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCES A LA CULTURE**

Selon Pierre Rosanvallon<sup>5</sup>, il existe des liens étroits entre démocratie et politique culturelle. On peut s'interroger sur l'affaiblissement de la cause culturelle comme enjeu politique. Le retour d'une « *pensée politique sur la culture* » (O. Bianchi) et de la « *construction d'un discours sur l'intérêt général* » semblent impératifs aujourd'hui.

Il convient d'envisager la culture comme « *un levier pour le renouvellement de la société, un facteur d'interrelations pour tisser la cité* »<sup>6</sup>, d'autant que la perception des inégalités culturelles reste importante en France.

Parmi les pistes, on peut notamment évoquer les évolutions de la « démocratisation culturelle » (par exemple, au regard de la réalité des pratiques) ; la sortie des logiques sectorielles ; l'évolution de la conception des institutions culturelles, non plus comme des lieux principalement dédiés à la diffusion d'une offre, mais comme des lieux ressources pour le territoire ou encore la question de l'éducation de l'éducation artistique et culturelle.

<sup>5</sup> Actes des 3<sup>èmes</sup> Assises des DAC : les dimensions culturelles du développement des territoires, in l'Observatoire plus, revue des politiques culturelles, janvier 2015

<sup>6</sup> Dominique wallon, 3<sup>èmes</sup> Assises des DAC : les dimensions culturelles du développement des territoires, in l'Observatoire plus, revue des politiques culturelles, janvier 2015

Le maillage culturel du territoire permet de « faire vivre la culture » sur le territoire. En ce sens, les équipements culturels ont un rôle nécessaire (et, à ce titre, les bassins de vie du département des Bouches-du-Rhône ont été déclarés prioritaires en termes d'équipements culturels par l'Etat en 2015), mais non suffisant pour garantir l'accès à la culture. D'autres types d'actions y contribuent, telles que : les initiatives visant à faire venir les œuvres ou les artistes dans le territoire, les initiatives itinérantes, les actions « Hors les murs », les résidence d'artistes ou les structures alternatives (type tiers-lieux).

La démocratisation culturelle est également favorisée par les actions à visée de transmission et de diffusion, telles que celles relevant de l'éducation artistique et culturelle et des actions ciblées vers les collégiens (notamment les actions éducatives) et les actions de médiation culturelle auprès des publics ciblés ou empêchés (« Ensemble en Provence »).

## ENJEUX ET PRECONISATIONS

### 🕒 Enjeux :

- Améliorer la connaissance relative à la vie culturelle du territoire ;
- Expérimenter et promouvoir des initiatives innovantes visant élargir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- Sortir des logiques sectorielles et de concevoir les institutions culturelles non plus comme des lieux principalement dédiés à la diffusion d'une offre mais comme des lieux ressources sur le territoire ;
- Contribuer à « assurer » un maillage culturel du territoire ;
- Contribuer au développement de nouvelles approches, notamment grâce aux innovations numériques.

### 🕒 Préconisations :

#### 📌 Préconisation 6

##### **Renforcer la capacité d'observation territoriale.**

Se saisir de l'opportunité que représente la création de l'observatoire départemental 13 pour créer un système d'observation spécifique à la culture, afin d'améliorer la connaissance relative à la vie culturelle du territoire.

#### 📌 Préconisation 7

##### **Soutenir les initiatives « innovantes » d'irrigation culturelle du territoire, notamment :**

📌 **7a. Identifier, valoriser et accompagner les initiatives itinérantes** parce qu'elles jouent un rôle particulier dans les zones les plus faiblement dotées en équipements culturels => proposer une « caravane des instruments » itinérante proposant un spectacle musical et l'initiation à la pratique instrumentale sur le territoire.

📌 **7b. Encourager les actions « Hors les murs »** pour les équipements culturels départementaux ou de structures soutenues par le Département

#### ↳ Préconisation 8

**Poursuivre et amplifier le soutien aux structures alternatives** (d'autant plus que le soutien de l'Etat à ces structures est très modeste et relève exclusivement du champ du spectacle vivant) dans des domaines déjà ciblés (ex : arts de la rue) ou à développer (ex : arts visuels).

#### ↳ Préconisation 9

**Encourager les initiatives de type tiers-lieux** (cf ci-dessous l'expérience de la Fabulerie à Marseille)

#### ↳ Préconisation 10

**Renforcer le travail partenarial Direction Education et Collèges / Direction de la Culture / services Education Nationale dans le cadre des actions éducatives et de l'Education Artistique et Culturelle.**

#### ↳ Préconisation 11

**Rendre la culture attractive et ludique auprès du public jeune, notamment collégien, en l'ouvrant aux formes d'« art ludique » (bande-dessinée, jeux vidéo, animation, ...) en valorisant les « techniques » de l'industrie culturelle et créative.**

#### ↳ Préconisation 12

**Pallier le déficit d'accès aux œuvres en expérimentant de nouvelles approches, notamment de diffusion, par le biais du numérique :**

↳ 12a. **Imaginer et développer des contenus culturels dans les tablettes proposées aux collégiens ;**

↳ 12b. **Mobiliser et développer le dispositif ministériel « Micro Folie », dispositif de Musée Numérique.**

Imaginée par Didier Fusilier, président du Parc et de la Grande Halle de La Villette, la première Micro-Folie, inaugurée à Sevrans-Beaudottes en janvier 2017, réunissait 646 œuvres sur un écran géant, auxquelles venaient s'ajouter une scène, un café associatif et un atelier d'impression 3D. Depuis, 35 autres pavillons ont vu le jour dans plusieurs régions de France, tous dotés de modules complémentaires spécifiques tels qu'une borne de réalité virtuelle permettant de consulter les programmes d'Arte 360 (Brunoy / Essonne), un espace de lecture partagée (Grand Narbonne /Aude) ou encore une ludothèque (Metz / Moselle)<sup>7</sup>

Soutenu par le Département, le "Fabuleux Musée de la Fabulerie", dans le quartier de Noailles à Marseille, s'inscrit dans cette perspective. Il devrait ouvrir ses portes du 14 janvier au 3 juillet 2021. Destiné aux moins de 25 ans, le « Fabuleux Musée » propose une expérience interactive unique. Sa vocation première est de leur permettre d'explorer des fonds culturels et scientifiques et « *développer leur curiosité et leur esprit de coopération* », en privilégiant l'immersion et le jeu.

Ce musée « nouvelle génération » permet également de valoriser les fonds d'autres musées (ici : Archives, Musée d'Histoire, Muséum d'Histoire naturelle et Conservatoire) ou d'autres organisations nationales ou internationales qui mettent à disposition gratuitement et sans restriction des reproductions numériques d'œuvres des musées.

<sup>7</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Un-nouvel-elan-pour-les-Micro-Folies>

Des contenus « complémentaires » à télécharger sont également mis à la disposition des classes ou des familles.

*Pour la saison 2020/2021, la thématique clé est la protection de l'environnement. Pour sa première année, le Fabuleux Musée propose de découvrir « L'amulette du climat » : une exposition ludique prenant la forme d'un Escape Game se déroulant à la Belle Époque, sur le thème de la biodiversité et du changement climatique.*

### 🔗 Préconisation 13.

**Mettre en place un plan de numérisation et de valorisation des contenus culturels des acteurs de la conservation et du patrimoine du territoire.**

## LA CULTURE EN DEVENIR : CULTURE ET INNOVATIONS

---

### 1. Regard rétrospectif sur l'exercice prospectif « Culture et Médias 2030 »

En 2011, le ministère de la Culture et de la Communication a publié un rapport intitulé « Culture et médias 2030 : prospective des politiques culturelles »<sup>8</sup>. Certes, ce document paraît aujourd'hui un peu daté, d'autant plus avec la crise pandémique que nous connaissons. Cependant, cette étude identifiait trois dynamiques, en interaction, de mutation : globalisation (et identités) ; mutation numérique et rapport entre individualisme et société et leurs conséquences :

- redistribution du rôle des acteurs, avec une réduction du rôle de l'Etat central, bien que demeurant structurant, en lien avec l'apparition des acteurs du marché des produits culturels (liée au poids de l'offre privée) et le renforcement du rôle d'autres acteurs publics ;
- accentuation du lien entre affaires culturelles et questions technologiques, diplomatiques, éducatives notamment ;
- extension du champ des politiques publiques culturelles aux : objets, arts libres (graffitis, spectacles de rue, ...), jeux vidéo, tourisme culturel.
- nouveaux horizons à trouver aux politiques culturelles. Les facteurs leur ayant permis de jouer un rôle structurant (ex : fonction éducative en lien avec la protection du patrimoine ou fonction d'émancipation pour le spectacle vivant, ...) semblent moins opérants aujourd'hui. Les politiques culturelles de l'Etat pourraient se centrer sur les questions de régulation de dynamiques du marché, celles du soutien aux industries créatives, ou d'identité et de rayonnement.
- nécessité de repenser la hiérarchie des légitimations et des représentations ; le rapport culture et création et les pratiques culturelles et artistiques.

### 2. La notion de droits culturels renouvelle-t-elle l'approche des politiques culturelles ?

La loi NOTRe du 7 août 2015 a donné une existence légale à la notion de « droits culturels », notion reprise dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Fondée sur les droits de l'Homme, la notion de droits culturels invite à considérer la culture dans son acception anthropologique : elle encourage la protection et la promotion de la diversité culturelle, qui est, selon l'UNESCO, l'un des enjeux majeurs de notre siècle.

---

<sup>8</sup> Culture et médias 2030- Prospective des politiques culturelles, coll. Questions de Culture, Ministère de la Culture et Communication, 2011.

Cette notion, qui place « la personne au centre » de la politique culturelle, privilégie une approche plus transversale que sectorielle qui stimule les coopérations entre les divers acteurs – culturels, éducatifs, sociaux etc. Elle est liée à celle de « démocratie culturelle », qui insiste à la fois sur l'éducation artistique et la médiation et sur la singularité de l'individu comme ressource pour la collectivité.

Avec elle, on passe du « droit à la culture » (accessibilité de l'offre culturelle) aux droits culturels (« reconnaissance du droit de toute personne de se référer à des ressources culturelles librement choisies dans le respect des droits de l'homme »).

### 3. Culture et Covid 19 : Bilan et perspectives

#### ➡ Pratiques culturelles en temps de confinement<sup>9</sup>

En 2020, le premier confinement lié à la pandémie de Covid-19 a bouleversé la vie de la population, modifiant l'organisation du temps, des modes de travail et de la scolarité. L'accès à la culture de sortie ainsi qu'à de nombreux biens culturels physiques a été impossible en raison de la fermeture des établissements culturels et de certains commerces. La réorganisation du temps dans l'espace domestique a en revanche favorisé l'accès aux biens et services culturels numériques.

Les résultats, comparés à ceux de l'enquête Pratiques culturelles réalisée tout au long de l'année 2018, permettent de mesurer les écarts de pratique liés au contexte de confinement.

Paradoxalement, alors que le confinement printanier a contribué au creusement des inégalités sociales et économiques (et de genre) dans de nombreux domaines ; les pratiques culturelles apparaissent à l'inverse moins clivées. Certains écarts sociaux et générationnels se réduisent même pour nombre d'entre elles.

➔ Une intensification des pratiques en amateur - musique, danse, dessin, peinture, sculpture, montage audio ou vidéo, activité scientifique ou technique - et une forte consommation de contenus culturels sur écran - vidéos en ligne et jeux vidéo - accompagnée d'un boom de l'utilisation des réseaux sociaux, tandis que l'écoute de musique et la lecture de livre ont chuté.

➔ Et alors que le confinement printanier a contribué au creusement des inégalités sociales et économiques dans de nombreux domaines, les pratiques culturelles apparaissent moins clivées, au plan social et au plan générationnel.

➔ Les seniors et les classes populaires ont même exploré de nouveaux usages culturels. Les personnes âgées de 60 ans et plus sont celles qui ont le plus augmenté leur consommation de vidéos en ligne ainsi que leur utilisation des réseaux sociaux. Et avec les classes populaires, elles sont aussi celles à avoir le plus développé la consultation de ressources culturelles numériques : visite virtuelle d'une exposition ou d'un musée, visionnage d'un concert, d'un spectacle de théâtre ou de danse.

Une pérennisation possible dans ces nouveaux usages, pour les seniors notamment, est évoquée par les auteurs du rapport sur les pratiques culturelles en temps de confinement.

#### ➡ La crise du Covid19 comme accélérateur des innovations en matière culturelle ?

<sup>9</sup> Anne Jonchéry, Philippe Lombardo, Pratiques culturelles en temps de confinement, DPES, Coll Culture Etudes, juin 2020

## La « crise de la culture » ?

---

En 2015, la revue culturelle *l'Observatoire Plus* intitulait la synthèse des travaux des 3èmes Assises Nationales des Directeurs des Affaires Culturelles : « *la culture, ferment du renouveau* »<sup>10</sup>.

A l'aune de l'année 2020, marquée par une crise économique, sociale, sanitaire d'une ampleur inégalée liée à la pandémie Covid19, et dans un contexte généralisé de mutations et d'incertitudes, ce titre apparaît tout autant symbolique que prémonitoire.

Les réflexions sur la « Culture » conduisent à nous interroger sur les enjeux politiques, sociaux, économiques qui traversent la société en général et notre territoire en particulier.

La « Culture » est à la fois le révélateur d'enjeux et un champ privilégié d'expérimentations et d'innovations qui dépassent le seul « secteur culturel ».

L'articulation des responsabilités des acteurs publics dans un secteur en mutation dans un contexte de « réforme territoriale » fait des politiques culturelles le laboratoire d'une action publique renouvelée : la coopération au service du développement du territoire (Partie 1).

Le retour d'une « *pensée politique sur la culture* » (O. Bianchi) fait des politiques culturelles le laboratoire d'un territoire plus inclusif (Partie 2).

Les nouvelles pratiques, les innovations culturelles, liées ou non à la crise actuelle, sont également le laboratoire de « nouveaux territoires » de la culture : la culture en devenir (Partie 3)

---

<sup>10</sup> « *La culture, ferment du renouveau* », synthèse des débats, Cécile Martin in *Les dimensions culturelles du développement du territoire, l'Observatoire plus, juin 2015*

## PROPOS LIMINAIRES : CULTURE ? POLITIQUE CULTURELLE ?

Faire en sorte que le terme « culture, dès lors qu'il renvoie à l'action publique ne soit plus un mot attrape-tout, mais un mot dur. »<sup>11</sup>

« Dès lors qu'il est utilisé en politique, le mot culture est l'objet d'un véritable hold-up idéologique. Profitant de la polysémie du mot, les politiques en font un usage extensif et l'emploient pour qualifier aussi bien des manifestations d'ordre anthropologique que les créations artistiques et intellectuelles. Pour l'anthropologue, la culture s'oppose à la nature et désigne « l'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines » (Petit Robert). A ce titre, nos rites funéraires, nos habitudes vestimentaires et nos pratiques sportives peuvent à bon droit être dits culturels.

L'autre acception de « culture » plus circonscrite est celle qui avait cours dans le discours politique des années 80 : elle recouvre peu ou prou le patrimoine artistique et intellectuel de l'humanité ainsi que les créations contemporaines en matière d'art, de littérature, de science et de philosophie.

La première acception renvoie à la sphère du collectif, la seconde à celle du privé. Pour le dire avec les mots de Marc Augé<sup>12</sup> la première est « partagée », la seconde est « individuelle »<sup>13</sup>.

Pour P. Bruner, il importe de faire en sorte que le terme « culture, dès lors qu'il renvoie à l'action publique ne soit plus un mot attrape-tout, mais un mot dur. »<sup>14</sup>

A cet effet, il propose, avant tout, d'opérer les distinctions suivantes :

Culture ≠ Divertissement	Œuvre artistique ≠ bien culturel	Cultivé ≠ culturel
<p>Divertissement: culture dite « mainstream » ou culture de masse) liées aux industries culturelles (« culture détruite pour engendrer le loisir » H. Arendt <i>la Culture de masse</i>)</p> <p>Le divertissement rassemble et renforce le sentiment d'appartenance au groupe alors que la culture relève de l'intime, de la vie intérieure et fournit les moyens de la construction son identité propre et de la confronter à celle de l'Autre (altérité). Elle est aussi ce qui permet d'éprouver une émotion esthétique.</p>	<p>Œuvre: unique, non reproductible et inscrit dans la durée.</p> <p>Bien culturel : reproductible, destiné à être « consommé »</p>	<p>Le discours dominant a préempté le « culturel » avec des a priori positifs au détriment du « cultivé ».</p> <p>Le tout culturel s'applique à des manifestations ou à des créations qui devraient relever du loisirs et donc ne devraient pas entrer dans le périmètre de l'action publique.</p>

<sup>11</sup> Démocratisation de la culture, Pascal Brunel, S.E.R, « Etudes » 2012/5

<sup>12</sup> Culture et déplacement, Qu'est-ce que la culture, Université de tous les savoirs, O. Jacob, 2001

<sup>13</sup> Pascal Brunel, S.E.R, op.cit

<sup>14</sup> P. Brunel, Ibid.

## La Culture comme « politique publique »

---

*« La notion de politique culturelle ne va pas de soi. Elle date du début de la Vème République, avec la création du Ministère des Affaires culturelles. C'est à cette époque que « la culture est instituée comme une catégorie d'intervention publique » (Vincent Dubois, la politique culturelle. Genèse d'une intervention publique, Belin 1999), distincte d'un « problème d'administration des loisirs » (Malraux, intervention au Sénat du 8 décembre 1959) et de « l'ancien service des Beaux-Arts » (Malraux, intervention à l'assemblée Nationale du 9 novembre 1967).*

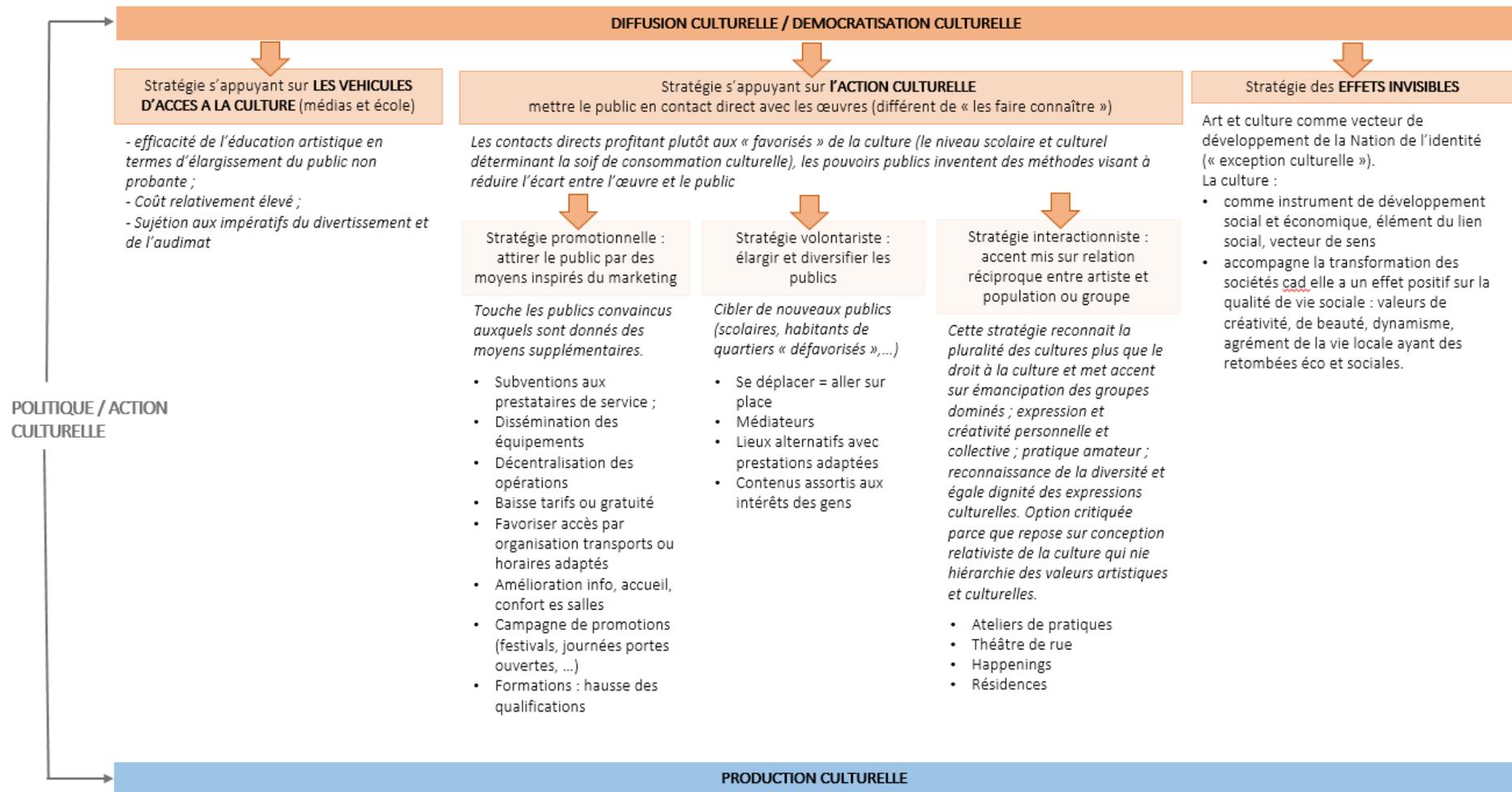
*[...] Ainsi, l'invention de la notion de politique culturelle a, de facto, entraîné un infléchissement de celle de culture : à partir du moment où la puissance publique se fixait un but aussi élevé que de mettre le patrimoine à la portée de tous, mais ne se donner pas les moyens de l'atteindre (l'instauration d'une politique d'éducation artistique), il était fatal qu'elle dût un jour ou l'autre en rabattre de son ambition. [...] D'où l'idée à partir de 1981 de substituer « démocratie culturelle » à « démocratisation de la culture » [...] au prix d'une dévalorisation de l'idée de culture et de renoncement à son ambition initiale. Au fond la politique de Malraux était déficiente car elle négligeait le seul moyen, l'éducation, qui aurait permis de réussir, et celle de Lang était erronée, car elle ne posait plus le débat en termes exclusivement artistiques, mais sociologiques. Dans les deux cas, l'échec de la démocratisation était programmé. [...] L'urgence est grande. [...] L'action doit être recentrée sur l'essentiel, c'est-à-dire sur ce qui est proprement menacé : l'accès à la culture savante [...] et la survie de la culture populaire [...]. Ce n'est pas d'une énième politique culturelle dont nous avons besoin. Les objectifs à atteindre sont connus, il n'y a pas lieu de les changer : entretenir et préserver le patrimoine, assurer leur transmission et leur diffusion auprès de tous, aider à la création. [...]»<sup>15</sup>*

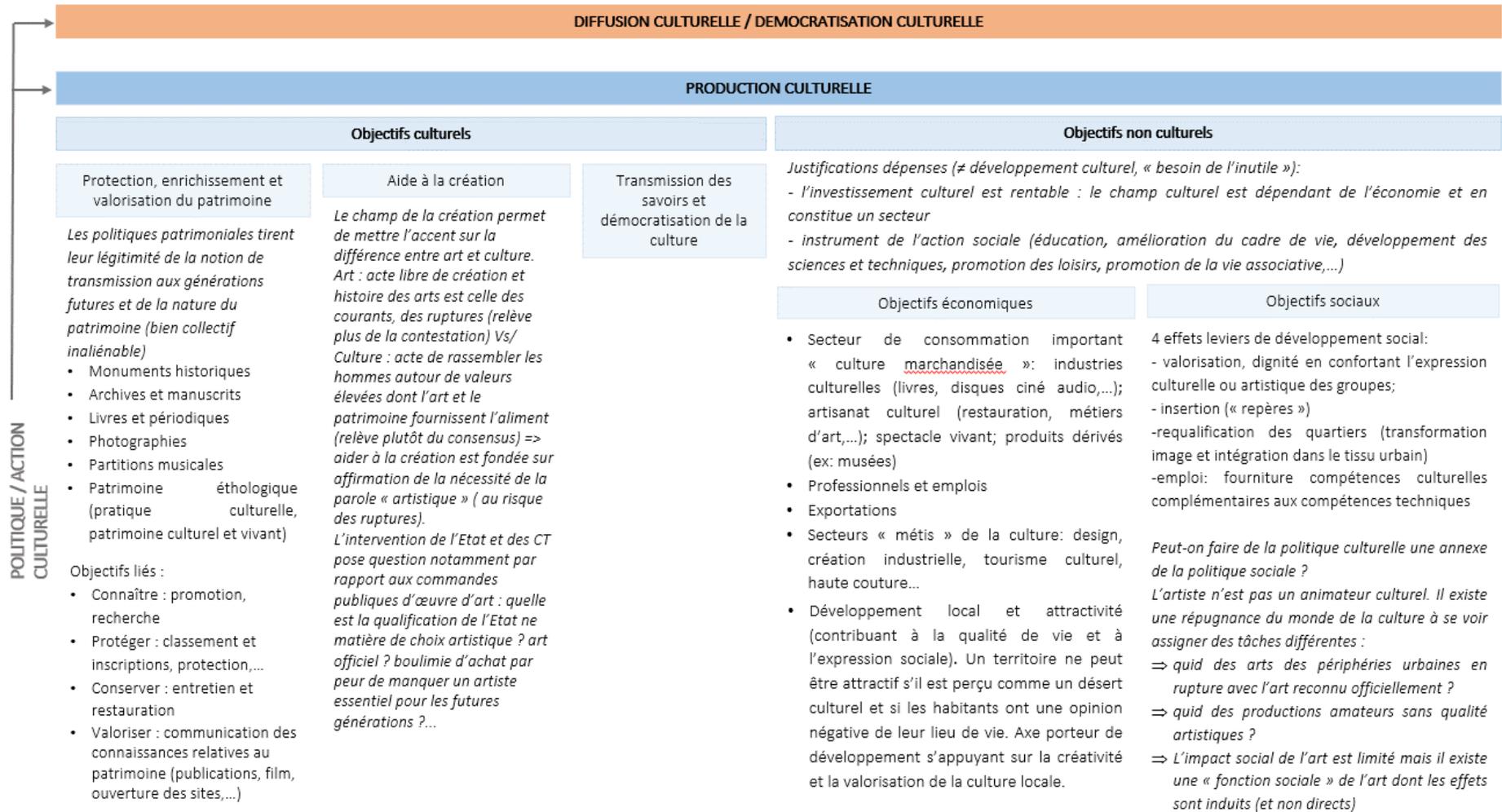
L'existence-même de la politique culturelle comme intervention publique légitime emporte diverses conséquences :

- la reconnaissance de la légitimité des élus, des experts, des fonctionnaires (et non plus seulement les artistes et les intellectuels) à parler d'art et de culture ;
- la reconnaissance et la valorisation de la « dimension sociale de la politique culturelle » (Malraux à l'Assemblée Nationale, 9/11/1967) ;
- une compétence « culture » répartie entre l'Etat (central ou déconcentré) et les collectivités territoriales ;
- une théorie de l'action « classiquement » articulée autour de deux axes principaux : la diffusion culturelle et la production culturelle, s'incarnant traditionnellement dans les logiques d'action et stratégies exposées en pages suivantes.

---

<sup>15</sup> P. Brunel, Ibid.





# PARTIE 1 CULTURE & TERRITOIRES

## LA POLITIQUE CULTURELLE, LABORATOIRE D'UNE ACTION PUBLIQUE RENOUVELEE - LA COOPERATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

---

Les politiques menées par les collectivités territoriales dans le domaine de la culture :

- constituent des leviers de l'attractivité et du rayonnement des territoires (E. Négrier « *culture comme levier de distinction et d'attractivité* ») ;
- contribuent à leur développement économique et touristique ;
- favorisent l'expression d'une identité locale ;
- constituent des vecteurs de cohésion sociale.

L'action culturelle apparaît dès lors comme un enjeu important pour les territoires : « *c'est sans doute ce qui explique le rôle moteur joué par les collectivités territoriales dans le domaine de la culture* »<sup>16</sup>

### 1. Culture et dépenses publiques

---

#### ➔ Rôle prépondérant des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le financement public de la culture

Les collectivités territoriales et leurs groupements contribuent à l'organisation et au développement de l'offre culturelle sur les territoires et sont devenues essentielles en termes de financement. Le champ culturel représente aujourd'hui environ 4,4 % de leurs dépenses globales<sup>17</sup>.

Dans sa récente note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et leurs groupements<sup>18</sup>, l'Observatoire des politiques culturelles souligne que la tendance à la hausse des dépenses culturelles de l'ensemble des collectivités territoriales, déjà constatée dans l'enquête 2018, se poursuit et ce, après une période de baisse assez sensible depuis le milieu des années 2010.



#### Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités locales et leurs groupements 2018-2020 – Observatoire des politiques culturelles

La note constate également que le nombre des budgets de fonctionnement en hausse accuse un léger ralentissement (53% contre 56 % en 2018), ralentissement plus prononcé pour les budgets d'investissement (54% sont en hausse contre 61 % dans la précédente enquête).

Cela n'entraîne pas automatiquement plus de budgets en baisse – il y en a en réalité moins de budgets de fonctionnement en baisse (30 %) que l'an dernier (33 %) –, mais une plus grande stabilité puisque 17% des budgets de fonctionnement sont annoncés stables alors qu'ils étaient 11% précédemment

Le nombre des collectivités qui annoncent des fortes baisses de fonctionnement (10 % et au-delà) reste très bas pour les Régions et les Départements, les baisses en-deçà de 10 % sont également peu nombreuses. Ce sont des communes de plus de 20 000 habitants et des intercommunalités qui procèdent à une baisse de leurs budgets, mais dans des proportions moindres par rapport à l'année précédente. Dans toutes les catégories de collectivités, les hausses budgétaires (en fonctionnement) sont plus nombreuses que les baisses, y compris les Départements : 17 sont en baisse, 23 en hausse et 11 stables.

<sup>16</sup> « Les nouveaux territoires de la culture », rapport d'information du Sénat, 18 décembre 2019

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités locales et leurs groupements 2018-2020, Observatoire des politiques culturelles, février 2020.

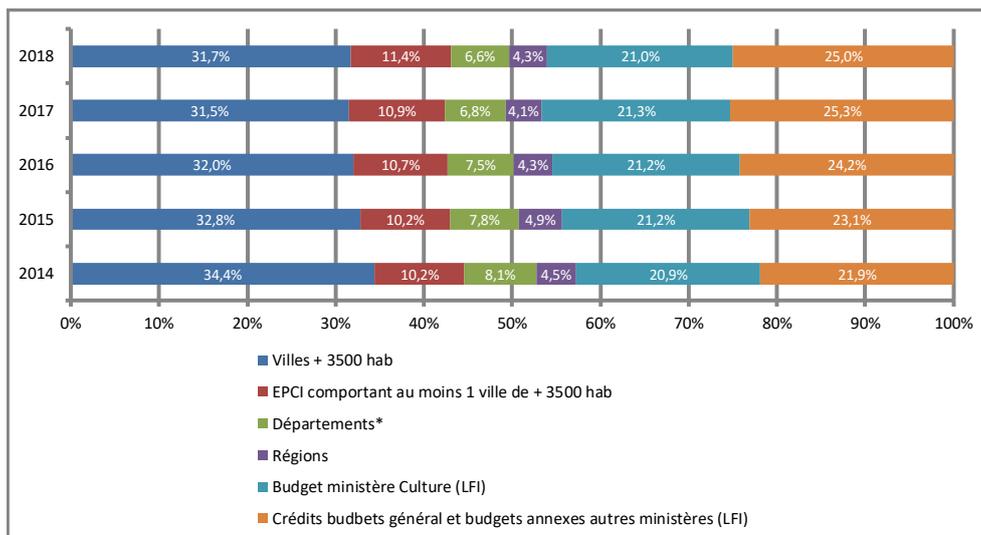
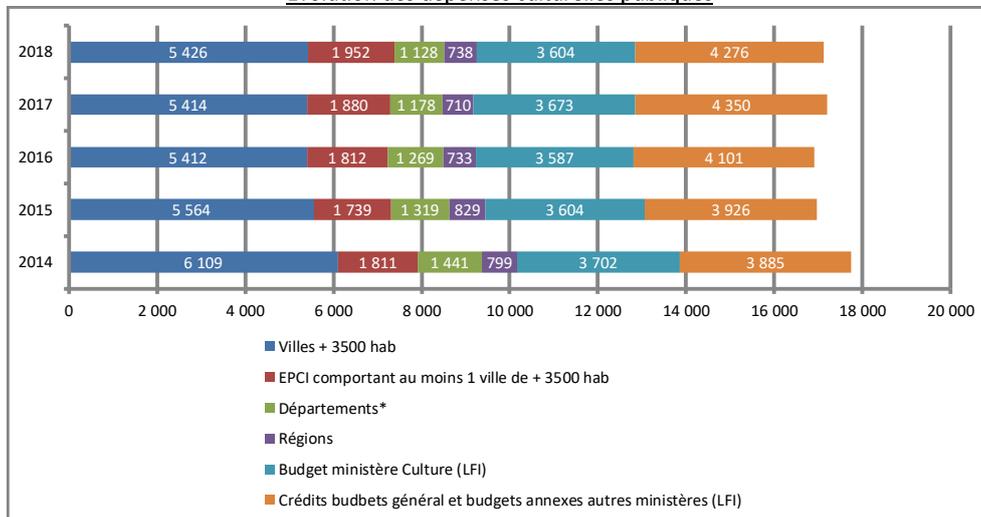


## Dépenses culturelles publiques

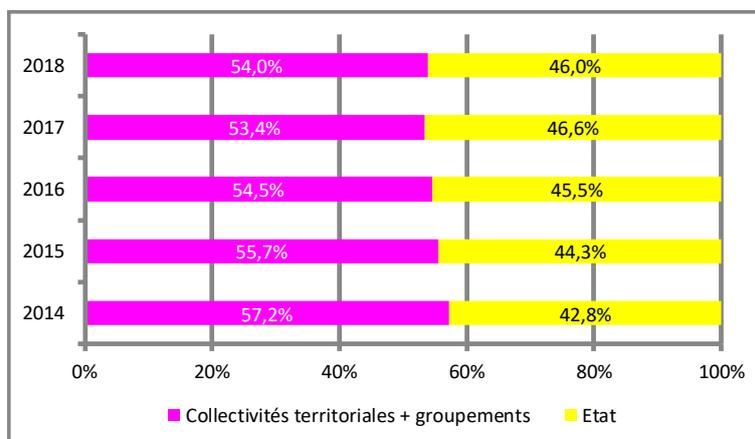
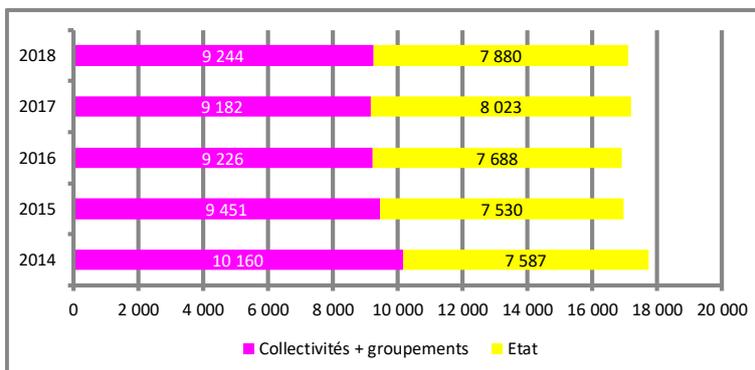
Source : Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales et leurs groupements 2018-2020 - Observatoire des politiques culturelles - Février 2020

Evolution dépenses culturelles publiques (France entière) Millions d'€ et %	2014		2015		2016		2017		2018	
	montant	%								
Villes + 3500 hab	6 109	34,4%	5 564	32,8%	5 412	32,0%	5 414	31,5%	5 426	31,7%
EPCI comportant au moins 1 ville de + 3500 hab	1 811	10,2%	1 739	10,2%	1 812	10,7%	1 880	10,9%	1 952	11,4%
Départements*	1 441	8,1%	1 319	7,8%	1 269	7,5%	1 178	6,8%	1 128	6,6%
Régions	799	4,5%	829	4,9%	733	4,3%	710	4,1%	738	4,3%
<b>sous-total dépenses culturelles collectivités et groupements</b>	<b>10 160</b>	<b>57,2%</b>	<b>9 451</b>	<b>55,7%</b>	<b>9 226</b>	<b>54,5%</b>	<b>9 182</b>	<b>53,4%</b>	<b>9 244</b>	<b>54,0%</b>
Budget ministère Culture (LFI)	3 702	20,9%	3 604	21,2%	3 587	21,2%	3 673	21,3%	3 604	21,0%
Crédits budjets général et budgets annexes autres ministères (LFI)	3 885	21,9%	3 926	23,1%	4 101	24,2%	4 350	25,3%	4 276	25,0%
<b>sous-total dépenses culturelles Etat</b>	<b>7 587</b>	<b>42,8%</b>	<b>7 530</b>	<b>44,3%</b>	<b>7 688</b>	<b>45,5%</b>	<b>8 023</b>	<b>46,6%</b>	<b>7 880</b>	<b>46,0%</b>
<b>Total</b>	<b>17 747</b>		<b>16 981</b>		<b>16 914</b>		<b>17 205</b>		<b>17 124</b>	

Evolution des dépenses culturelles publiques



Répartition des dépenses culturelles totales Etat / collectivités + groupements



Les collectivités locales et leurs groupements représentent 54% des dépenses culturelles publiques totales en 2018, contre 57% en 2014.

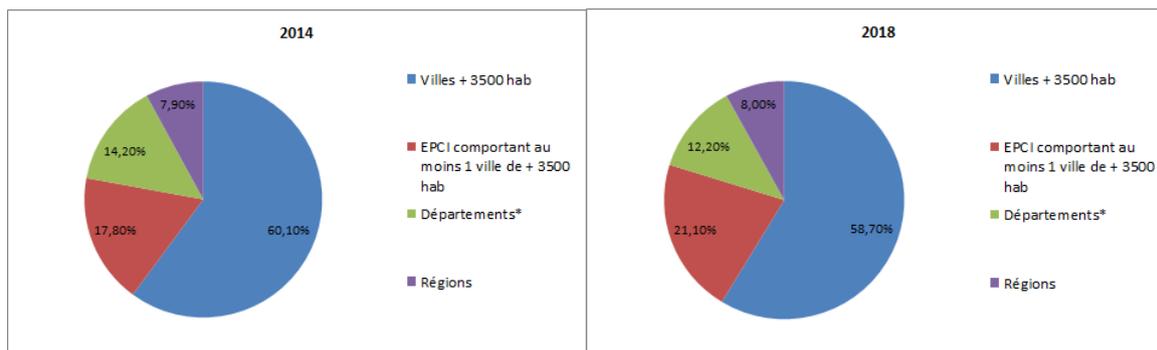
Malgré un léger infléchissement du ratio, les dépenses culturelles publiques sur la période 2014-2018 sont principalement le fait des collectivités territoriales et de leurs groupements.

En 2018, les dépenses culturelles engagées par les collectivités et leurs groupements s'élèvent à 9 224 millions d'€, contre 10 160 M€ en 2014 sur un total de dépenses (Etat + collectivités) de 17 124 M€ en 2018 et de 17 747 M€ en 2014.

Ainsi, la part des collectivités locales dans le total des dépenses culturelles est de 54% en 2018, contre 57% en 2014.

**Répartition des dépenses culturelles par type de collectivité territoriale**

	2014		2015		2016		2017		2018	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
Villes + 3500 hab	6 109	60,1%	5 564	58,9%	5 412	58,7%	5 414	59,0%	5 426	58,7%
EPCI comportant au moins 1 ville de + 3500 hab	1 811	17,8%	1 739	18,4%	1 812	19,6%	1 880	20,5%	1 952	21,1%
<b>sous-total</b>	<b>7 920</b>	<b>77,9%</b>	<b>7 303</b>	<b>77,3%</b>	<b>7 224</b>	<b>78,3%</b>	<b>7 294</b>	<b>79,5%</b>	<b>7 378</b>	<b>79,8%</b>
Départements*	1 441	14,2%	1 319	14,0%	1 269	13,8%	1 178	12,8%	1 128	12,2%
Régions	799	7,9%	829	8,8%	733	7,9%	710	7,7%	738	8,0%
<b>total collectivités et groupements</b>	<b>10 160</b>		<b>9 451</b>		<b>9 226</b>		<b>9 182</b>		<b>9 244</b>	



Les communes et leurs groupements restent ainsi les principaux financeurs de la culture sur les territoires.

En 2018, la part des communes et de leurs groupements représente 79,9 % du total de ces dépenses, avec respectivement 58,7% pour les communes et 21,1% pour les EPCI (contre 77,9% en 2014, avec respectivement 60.1% pour les communes et 17.8% pour les EPCI)

L'étude rappelle que ces disparités d'engagement financier s'expliquent notamment par la nature des dépenses culturelles. « *L'essentiel des dépenses du bloc communal porte sur les équipements culturels de proximité (bibliothèques, médiathèques, conservatoires...), dont les coûts de fonctionnement peuvent être importants. Les dépenses des Régions, à l'inverse, prennent essentiellement la forme de subventions, tandis que les Départements concentrent une majeure partie de leur action sur la conservation du patrimoine* ».

Les années récentes ont toutefois été marquées par une montée en puissance, quoi qu'en soit encore modeste, des intercommunalités. Alors que les dépenses culturelles des Régions, des Départements et des communes se sont contractées entre 2014 et 2017, les intercommunalités ont vu, quant à elles, leurs dépenses croître.

Cette progression n'est toutefois pas suffisante pour compenser les baisses émanant des autres collectivités territoriales, puisque le niveau de la dépense culturelle par habitant, toutes collectivités confondues, est passé de 143 euros à 131 euros<sup>19</sup>.

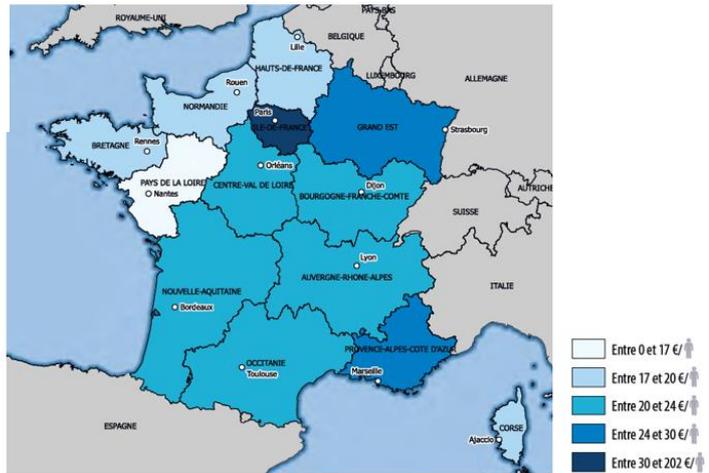
Ces baisses concernent principalement les dépenses d'investissement, ce qui peut se justifier au regard de la transformation progressive des politiques culturelles, qui visent de moins en moins à construire de nouveaux équipements, compte tenu du maillage déjà existant.

De leur côté, les dépenses de fonctionnement sont en légère progression, grâce au rôle actif joué par le bloc communal. Elles pourraient encore croître dans les années à venir.

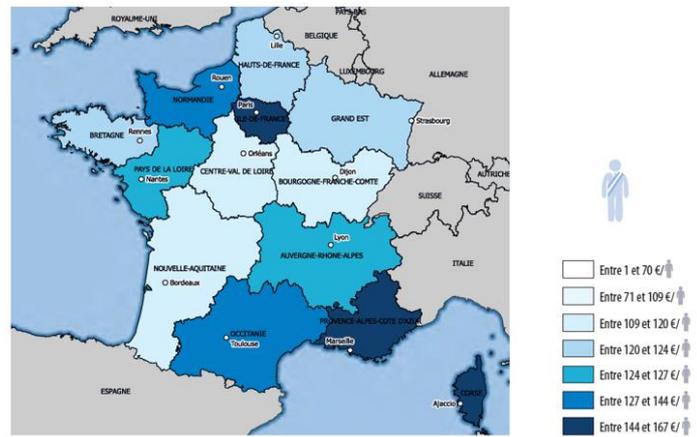
<sup>19</sup> Sénat, *ibid.*

**Niveau des dépenses culturelles des collectivités publiques en euro par habitant en 2016**

Dépenses culturelles régionalisées de l'Etat  
(y compris dépenses de personnels et hors société de  
l'audiovisuel) en €/habitant



Dépenses culturelles des collectivités  
territoriales en €/habitant en 2016



Régions	Niveau de la dépense des collectivités territoriales en euros par habitant	Rang	Niveau de la dépense de l'Etat en euros par habitant	Rang	dont niveau des crédits déconcentrés en euros par habitant	Rang	Niveau de la dépense culturelle des collectivités publiques en euros par habitant	Rang
Auvergne-Rhône-Alpes	126,8 €	7	23,1 €	4	13,3 €	8	163,2 €	6
Bourgogne Franche-Comté	108,7 €	13	22,8 €	5	18,4 €	1	149,9 €	13
Bretagne	124,3 €	8	18,9 €	9	12,0 €	12	155,2 €	10
Centre-Val de Loire	117,3 €	12	21,7 €	6	15,9 €	4	154,9 €	11
Corse	151,2 €	3	17,5 €	12	6,5 €	14	175,2 €	3
Grand Est	124,1 €	9	25,0 €	2	15,9 €	3	165,0 €	5
Hauts-de-France	121,7 €	10	17,6 €	11	12,6 €	10	151,8 €	12
Ile-de-France	155,8 €	2	202,0 €	1	12,2 €	11	370,0 €	1
Normandie	128,4 €	5	19,3 €	8	15,1 €	5	162,8 €	7
Nouvelle Aquitaine	119,9 €	11	24,5 €	3	16,2 €	2	160,6 €	8
Occitanie	134,0 €	4	21,5 €	7	14,5 €	6	170,0 €	4
Pays de la Loire	126,8 €	6	17,3 €	13	12,0 €	13	156,2 €	9
Provence Alpes-Côte d'Azur	166,9 €	1	17,9 €	10	13,9 €	7	198,7 €	2
Départements et régions d'outre-mer	107,2 €	14	15,0 €	14	12,6 €	9	134,8 €	14

Source : Commission de la culture, de l'éducation et de la communication,  
à partir des chiffres communiqués par le ministère de la culture

**Répartition des dépenses culturelles des collectivités et groupements par secteur culturel**

Plus de la moitié des dépenses culturelles des collectivités territoriales est consacrée au soutien à l'expression artistique et aux activités culturelles, tandis qu'un gros tiers porte sur le soutien à la conservation et à la diffusion du patrimoine.

**Répartition sectorielle des dépenses culturelles des collectivités territoriales en 2017<sup>20</sup>**

*En % du total des dépenses culturelles*

	Communes	Inter-communalités	Départements	Régions	Ensemble des collectivités
<b>Conservation et diffusion des patrimoines</b>	<b>37</b>	<b>29</b>	<b>50</b>	<b>21</b>	<b>35</b>
Bibliothèques et médiathèques	19	21	10	n.d.	n.d.
Musées	10	6	13	n.d.	n.d.
Archives	1	0	9	n.d.	n.d.
Entretien du patrimoine culturel	6	2	19	n.d.	n.d.
<b>Expression artistique et activités culturelles</b>	<b>53</b>	<b>59</b>	<b>50</b>	<b>79</b>	<b>56</b>
Expression lyrique et chorégraphique	17	33	n.d.	n.d.	n.d.
Théâtres	7	8	n.d.	n.d.	n.d.
Cinémas et autres salles de spectacles	6	7	n.d.	n.d.	n.d.
Arts plastiques et autres activités artistiques	3	3	n.d.	n.d.	n.d.
Action culturelle	20	8	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Autres</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Source : DEPS, Ministère de la culture, 2019*

<sup>20</sup> Rapport Sénat, ibid.

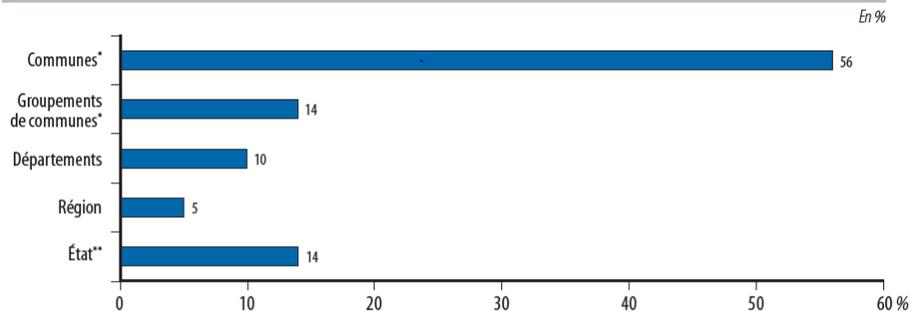


## ZOOM

### Dépenses culturelles publiques en PACA

Source : Atlas régional de la Culture – 2018 – Provence Alpes Côte d'Azur - Ministère de la Culture – DEPS<sup>21</sup>

#### Répartition de la dépense culturelle publique en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016



\* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.  
 \*\* Dépenses du ministère de la Culture, y compris dépenses de personnels et hors sociétés de l'audiovisuel, en 2016.  
 Note de lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 56 % de la dépense culturelle publique est portée par les communes.

Source : CNC/DABS/SRH/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

#### Dépenses du ministère de la Culture et de ses opérateurs\* en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016

En milliers d'euros et en %

	Fonctionnement		Investissement	Total	
	(milliers d'euros)	dont dépenses de personnels (milliers d'euros)		(milliers d'euros)	(milliers d'euros)
Crédits déconcentrés	57 920	15 163	11 830	69 750	50
Crédits d'administration centrale	23 397	7 374	3 434	26 831	19
Crédits opérateurs et autres structures	41 927	10 851	1 668	43 595	31
<b>Total en milliers d'euros</b>	<b>123 245</b>	<b>33 387</b>	<b>16 933</b>	<b>140 177</b>	<b>100</b>
<b>Total en € par habitant de la région</b>	<b>24,5</b>	<b>6,6</b>	<b>3,4</b>	<b>27,9</b>	
<b>Dépenses nationales totales en € par habitant, hors Île-de-France</b>	17,8	5,3	3,7	21,5	

\* Hors sociétés de l'audiovisuel.  
 Note : dépenses exécutées en 2016.

Source : CNC/SRH/DABS/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

<sup>21</sup> « Les données qui y sont présentées sont relativement anciennes (l'Atlas publié en 2018 se fonde sur des chiffres de 2016) mais également partielles et exclusivement quantitatives. Le Ministère de la Culture paraît d'ailleurs conscient de cette difficulté, puisqu'il est par exemple précisé dans l'atlas que « les équipements et les lieux culturels pris en compte sont essentiellement publics, à l'exception des cinémas et des théâtres privés, qui peuvent toutefois faire l'objet de soutiens publics. (...) Ces équipements ne reflètent qu'un aspect de la vie culturelle locale comme nationale et c'est avant tout la traduction concrète de l'investissement public qui se trouve illustrée dans cette cartographie ». Beaucoup d'initiatives culturelles conduites dans les territoires passent encore sous le radar du ministère, qui prend principalement en compte les équipements, et notamment les structures disposant d'un label national. À titre d'exemple, les festivals, qui constituent des événements majeurs de la vie culturelle locale, en particulier dans les territoires ruraux, ne sont pas pris en compte dans cet atlas. » (Rapport Sénat, les nouveaux territoires de la culture »)

## Dépenses culturelles des collectivités territoriales en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016

En milliers d'euros, euros et %

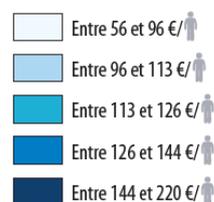
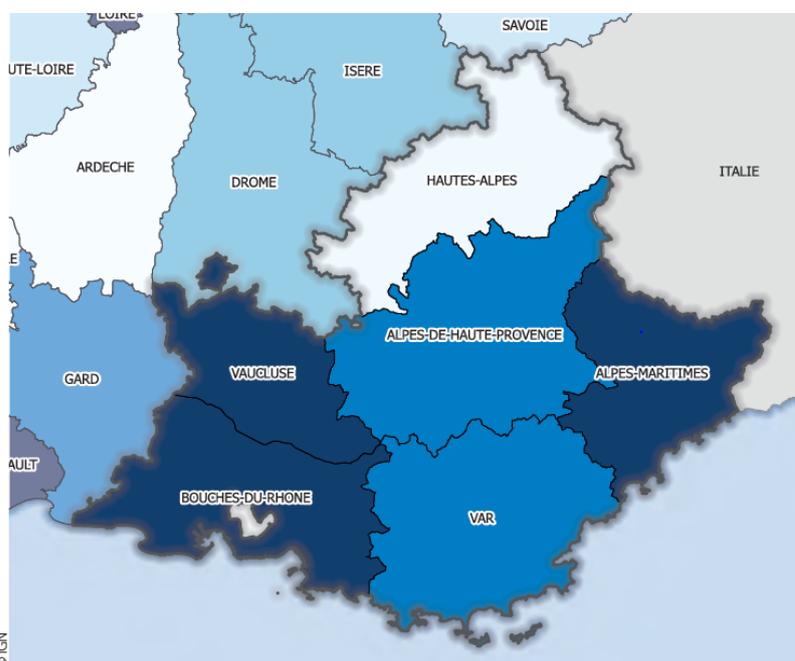
	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Dépenses culturelles</b>	<b>53 788</b>	<b>100 118</b>	<b>134 354</b>	<b>549 974</b>
<i>dont part consacrée à la conservation et à la diffusion des patrimoines (%)</i>	10	33	16	37
<i>dont fonctionnement</i>	39 079	84 064	113 887	459 747
<i>dont investissement</i>	14 709	16 054	20 466	90 227
<b>En euros par habitant</b>				
Dépenses culturelles	10,7	19,9	31,7	124,6
<i>dont fonctionnement</i>	7,8	16,7	26,9	104,1
<i>dont investissement</i>	2,9	3,2	4,8	20,4
<b>En % des dépenses totales</b>				
Dépenses culturelles (%)	3,0	1,8	4,7	7,2
<i>dont fonctionnement</i>	3,0	1,7	6,1	7,9
<i>dont investissement</i>	2,9	1,8	2,0	5,0

\* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Note : les dépenses culturelles totales et leur ventilation entre dépenses de fonctionnement et d'investissement sont exprimées en milliers d'euros pour chaque niveau de collectivité. Les dépenses culturelles, rapportées à la population, sont exprimées en euros par habitant. Rapportées aux dépenses totales, elles sont exprimées en %. Seule la part des dépenses culturelles totales consacrée aux patrimoines est fournie pour chaque niveau de collectivité.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

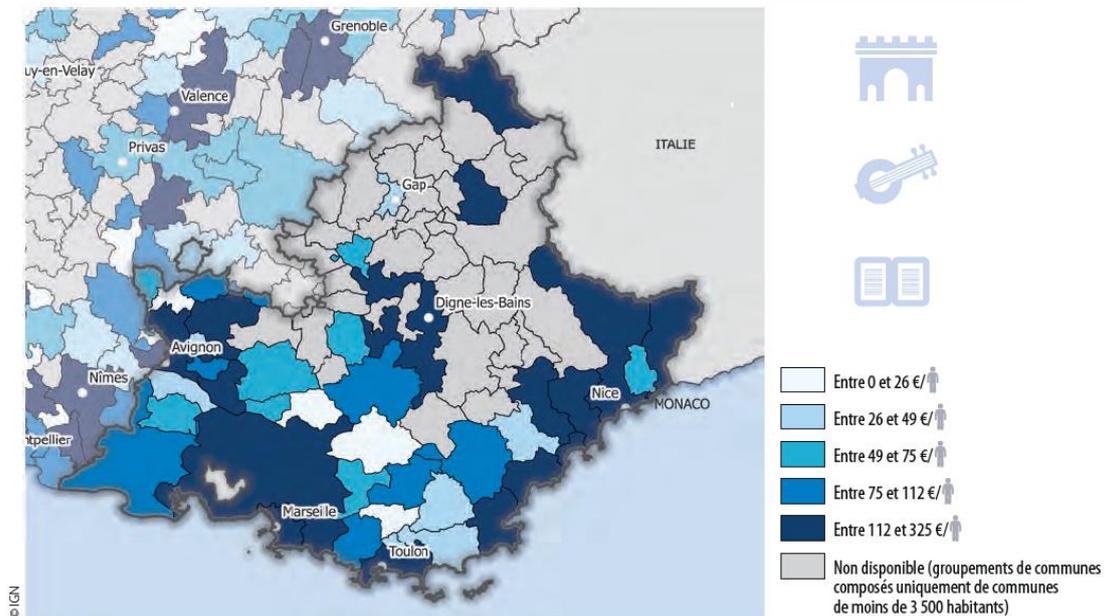
## Dépenses culturelles des collectivités territoriales en Provence-Alpes-Côte d'Azur en euros par habitant en 2016



Note : il s'agit de la somme des dépenses des communes de plus de 3 500 habitants, des groupements de communes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements et de la région. Les dépenses de la région sont affectées à chaque département en proportion de leur population respective. Les éventuels doubles comptes provenant des transferts entre collectivités n'ont pas été neutralisés.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

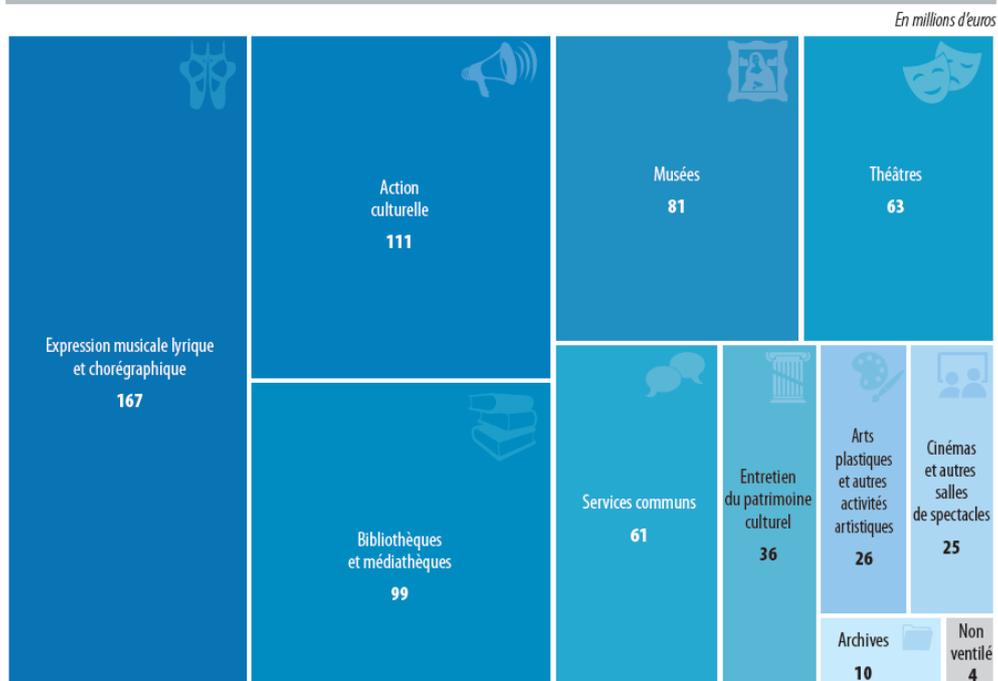
## Dépenses culturelles des communes et des groupements de communes en Provence-Alpes-Côte d'Azur en euros par habitant en 2016



Note : pour chaque groupement de communes, il s'agit de la somme des dépenses culturelles du groupement et de celles des communes qui le composent, rapportée à la population du groupement.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## Dépenses culturelles des communes et de leurs groupements en Provence-Alpes-Côte d'Azur par secteur d'intervention en 2016



Note : communes de plus de 3 500 habitants et groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Note de lecture : en 2016, les dépenses des communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de leurs groupements en faveur de l'expression lyrique et chorégraphique s'élèvent à 167 millions d'euros.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## 2. Une compétence partagée et principalement facultative

### ➤ Une compétence partagée

La loi NOTRe (2014) a maintenu la compétence partagée en matière culturelle pour tenir compte de l'enjeu économique et social que constituent les politiques culturelles pour l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales résultant de la loi NOTRe prévoit que « *les compétences en matière [...] de culture [...] sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier* ».

#### Opportunités

- Marge d'initiative aux élus locaux pour intervenir en matière culturelle et ainsi valoriser leur territoire et son identité ;
- Bénéfice pour les acteurs culturels dans le financement de leurs projets dans la mesure où la réalisation de la plupart des projets culturels repose aujourd'hui sur des financements croisés et nécessite le partenariat de plusieurs collectivités publiques, éventuellement associées à des acteurs privés ;
- Favorisation du dynamisme et l'effervescence de la vie culturelle locale en facilitant l'addition des initiatives et des financements ;
- Souplesse permettant d'adapter l'organisation de l'action culturelle aux spécificités de chaque territoire, mais aussi de faire varier la configuration des coopérations territoriales selon les disciplines artistiques et culturelles, en fonction des intérêts propres à chaque échelon territorial ;
- Dilution du risque lié au désengagement d'une collectivité. Possibilité laissée à un autre échelon territorial de prendre le relais de celui à qui les moyens financiers auraient manqué ou à qui la volonté politique aurait fait défaut.

*« Particulièrement vive au moment de l'adoption de la loi NOTRe en 2015 au regard des difficultés budgétaires rencontrées par les collectivités territoriales, la crainte du retrait d'une collectivité reste encore très présente aujourd'hui. La croissance des dépenses de fonctionnement d'une grande partie des collectivités territoriales est en effet limitée à 1,2 % par le nouveau pacte financier, dit « dispositif de Cahors », qui les lie à l'État pour la période 2018-2022 »<sup>22</sup>.*

Dans un contexte budgétaire contraint, et dont le caractère contraint devrait encore se renforcer en raison de la crise sanitaire actuelle, la pérennité des engagements financiers des collectivités et le financement des projets constituent une préoccupation et un enjeu majeurs pour les acteurs culturels.

En 2014, l'État avait proposé de conclure avec les communes et les intercommunalités volontaires des « pactes culturels » pour contrer leur tentation de baisser les moyens alloués à la culture. Le dispositif a rencontré un succès mitigé, puisque seules 82 collectivités ont contractualisé avec l'État.

Le nouveau cadre de contractualisation annoncé par l'Etat en 2018 n'a, quant à lui, jamais vu le jour.

<sup>22</sup> Rapport Sénat, ibid.

*Craintes*

- Manque de lisibilité de l'action publique ;
  - Risque d'un manque de cohérence entre les interventions des différentes collectivités publiques ;
  - Risque d'empilement de dispositifs, peu lisibles et coûteux en temps et en moyens pour les acteurs culturels.
- (Par rapport à d'autres domaines dans lesquels la compétence partagée a également été maintenue, comme le sport, la culture est sans doute celui dans lequel il existe le plus de superpositions.)

Pour autant, la commission du Sénat rappelle qu'il serait « *délicat de fixer un cadre national pour répartir les responsabilités des différents échelons territoriaux en matière culturelle. Cette répartition serait nécessairement arbitraire et pourrait déstabiliser l'action culturelle dans certains territoires en imposant un schéma qui viendrait bouleverser celui en place et qui se montre efficace. Même si chaque échelon territorial privilégie généralement certains champs d'intervention, tels les industries culturelles et créatives pour les régions, le patrimoine et l'éducation artistique et culturelle pour les départements, l'expression artistique et les activités culturelles pour le bloc communal, les spécificités locales restent nombreuses en matière culturelle et pourraient encore s'accroître sous l'effet des délégations de compétences, dont le régime a été renforcé par les lois MAPTAM et NOTRe précitées, et de l'ouverture éventuelle d'un droit à différenciation dans une loi future. Attribuer des compétences exclusives dans tel ou tel secteur de l'action culturelle à l'un des échelons en particulier pourrait par ailleurs nuire à la réalisation de projets importants pour lesquels le partenariat entre les différents niveaux de collectivités territoriales se révèle indispensable. Compte tenu de l'importance de la volonté politique en matière d'intervention des collectivités territoriales dans le domaine culturel, une répartition des compétences ferait en outre courir le risque de voir disparaître des pans entiers de la culture dans les territoires dans lesquels les élus ne seraient pas convaincus de la nécessité d'intervenir dans le champ de compétence culturelle que la loi leur aurait attribué, puisque les autres collectivités n'auraient pas la possibilité d'exercer la compétence à sa place.* »

Le rapport souligne en revanche, que « *rien n'empêche les différents niveaux de collectivités territoriales de se mettre d'accord, par le biais de conventions conclues au niveau local, sur des modalités de répartition de la compétence culturelle selon leurs spécificités organisationnelles. Cette répartition permettrait notamment de partager davantage le coût des dépenses culturelles, qui repose aujourd'hui principalement sur les communes, tout en garantissant une meilleure égalité d'accès à la culture des habitants du territoire concerné.* »



Proposition de la mission sénatoriale sur la répartition des enjeux entre niveaux de collectivités et groupements

Région	Aider au développement économique des filières de la culture, Aider les acteurs culturels locaux à atteindre une taille critique Favoriser un aménagement équilibré du territoire.
Département	Veiller à la coordination dans les zones rurales et à l'équité de l'accès à la culture en tous lieux du Département <i>« Même si les Départements ont, à quelques exceptions, réduit leur engagement en faveur de la culture - la part de la culture dans leurs budgets est aujourd'hui la plus faible de tous les échelons territoriaux - pour se reposer sur leurs compétences obligatoires, ils conservent toute leur pertinence pour ce rôle pouvant difficilement être assumé par les intercommunalités en raison, soit de leur taille trop réduite, soit de la faiblesse de leurs moyens financiers »</i> Jouer un rôle d'interface entre les intercommunalités et la région. <i>Plusieurs départements ont d'ores et déjà fait le choix de contractualiser avec des intercommunalités de leur territoire pour accompagner le développement de leurs politiques culturelles</i> Accroître l'égalité d'accès à la culture sur le territoire du département
Intercommunalité et métropole	Mettre en place de projets de territoire dans le domaine culturel (patrimoine, livre et lecture publique, enseignements artistiques...), qui permettraient de mutualiser les dépenses, tout en conservant une offre de proximité, suffisamment accessible par tous. Ne pas limiter l'exercice de leur compétence culturelle à la gestion de grands équipements, au risque d'accroître l'éloignement des zones rurales et périurbaines vis-à-vis de l'offre culturelle. Pour garantir leur mise en œuvre, ces projets de territoire nécessiteraient d'être formalisés par le biais de conventions ou contrats de territoire, permettant d'inscrire des objectifs pluriannuels dans les différents champs de la politique culturelle couverte, en facilitant la mise en commun, pour une certaine durée, des différents dispositifs mis en place, ainsi que des établissements financés par les communes-membres de l'établissement public de coopération intercommunale. » Préconisation : élaborer au niveau des intercommunalités et des métropoles de vrais projets de territoire, formalisés dans le cadre de contrats de territoire, qui ne se limitent pas exclusivement à la gestion de grands équipements.

## ➤ Une compétence facultative

Au nom du principe de la libre administration des collectivités territoriales, la loi NOTRe n'a pas conféré à l'exercice de la compétence partagée un caractère obligatoire : les collectivités territoriales ne sont donc pas obligées d'intervenir en matière culturelle, en dehors des domaines dans lesquels des missions précises leur ont été assignées.

Il existe peu de secteurs culturels dans lesquels la loi oblige les collectivités territoriales à intervenir et les initiatives des collectivités territoriales dépassent largement le cadre de leurs obligations légales, qui portent principalement sur :

- les bibliothèques ;
- le développement des enseignements artistiques ;
- la conservation des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques ;
- les archives ;
- les services archéologiques.

### Quelques compétences prévues par la loi

Source : Direction générale des collectivités locales

<b>Les œuvres d'art</b>	Les communes, comme les départements et les régions, ont l'obligation de consacrer 1 % du montant de l'investissement à l'insertion d'œuvres d'art dans toutes les constructions qui faisaient l'objet, en 1983, de la même obligation à la charge de l'État (article L. 1616-1 du code général des collectivités territoriales).
<b>Les enseignements artistiques</b>	Les enseignements artistiques de la musique, de la danse et de l'art dramatique relèvent d'une organisation spécifique faisant intervenir les communes, les départements et les régions. Pour les communes, il s'agit de l'exercice d'une compétence facultative. Celles-ci peuvent ainsi organiser un enseignement initial visant à assurer l'éveil, l'initiation puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique amateur autonome. L'organisation du réseau des enseignements artistiques est définie par les départements qui apportent leur participation financière aux communes à travers la mise en place de schémas départementaux de développement des enseignements artistiques. La région organise, pour sa part, l'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et peut adopter un schéma régional de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
<b>Les archives</b>	Les collectivités territoriales et leurs groupements sont propriétaires de leurs archives et en assurent la conservation, ainsi que la mise en valeur, sous le contrôle scientifique et technique de l'État (articles L. 212-6 et suivants du code du patrimoine). Elles continuent à bénéficier des concours financiers de l'État dans les conditions en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 1986.
<b>Les musées</b>	Les collectivités territoriales peuvent, à leur initiative, créer des musées, dont l'organisation et le financement relèvent ensuite de leur compétence (article L. 410-2 du code du patrimoine). Elles continuent à bénéficier des concours financiers de l'État dans les conditions en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 1986.
<b>Les services archéologiques</b>	Les collectivités territoriales peuvent organiser et financer leurs services archéologiques (article L. 522-7 et L. 522-8 du code du patrimoine). Ces derniers sont alors soumis au contrôle scientifique et technique de l'État. Ils doivent avoir été préalablement habilités par l'autorité administrative pour réaliser des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive.
<b>Les bibliothèques</b>	Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent organiser et financer des bibliothèques (articles L. 310-1 et suivants du code du patrimoine).

## 🔗 La culture : une responsabilité conjointe entre l'Etat et les collectivités locales

L'article 103 de la loi NOTRe confie conjointement à l'Etat et aux collectivités territoriales une responsabilité conjointe en matière culturelle.

A l'échelon local, deux instances de concertation pourraient être mobilisées pour la définition de grandes orientations stratégiques de territoire :

### - *La Conférence Territoriale de l'Action Publique Culture (CTAP Culture)*

L'article 4 de la loi LCAP de 2016 (LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) prévoit, dans le cadre des CTAP<sup>23</sup> initiées par la loi MAPTAM<sup>24</sup>, la mise en place d'une commission thématique chargée des questions culturelles, dite « CTAP culture ».

Cet article prévoit également qu'un débat sur la politique en faveur de la culture est inscrit une fois par an à l'ordre du jour de la CTAP. L'initiative de réunir la « CTAP culture » ou d'organiser un débat sur la culture appartient au Président du Conseil Régional.

Selon le rapport du sénat, le bilan des CTAP culture est nuancé à l'échelle nationale. La Région Provence Alpes Côte d'Azur fait partie de l'une des cinq régions ayant installé une telle instance (avec la Bourgogne Franche-Comté, l'Occitanie, les Hauts-de-France et La Réunion).

La fréquence, le manque « d'opérationnalité » ou l'absence de représentants de l'Etat dans ces réunions nuisent cependant à l'efficacité de ces instances de concertation.

- *Le Conseil des Territoires pour la Culture*, né de la transformation, en octobre 2019, du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) présidé par la DRAC, sur le modèle de ce qui existe, par exemple, en Région Occitanie.

## 📖 « Les nouveaux territoires de la culture », décembre 2019

Selon le rapport du Sénat, les acteurs culturels sont dans l'attente d'outils de contractualisation et de planification pour renforcer la cohérence de l'action des collectivités territoriales sur le territoire et bénéficier d'une meilleure lisibilité budgétaire au travers d'engagements pluriannuels.

L'Etat reste un acteur fondamental de ce travail de co-construction. Sous son impulsion, plusieurs outils de construction conjointe des politiques culturelles ont été développés depuis une dizaine d'années, en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs culturels, pour favoriser le développement de certains pans de la culture à l'échelle d'un territoire.

Le principe de ces outils est double :

- d'une part, garantir la diversité de la création et l'accès aux œuvres, avec la volonté de prendre en compte la situation des territoires ruraux et périurbain ;
- d'autre part, contribuer à la structuration professionnelle et au développement économique des secteurs culturels concernés.

C'est notamment l'objectif des schémas d'orientation pour le développement des musiques actuelles (SOLIMA) et des schémas d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI).

<sup>23</sup> instituées par la loi MAPTAM pour organiser la coopération territoriale dans chacune des régions

### 3. Politique culturelle départementale, politique culturelle métropolitaine : la nécessaire coopération ? Eléments de réflexion pour le territoire des Bouches-du-Rhône

Le contexte réinterroge le positionnement de l'acteur départemental en matière de politiques culturelles :

- contexte de raréfaction ressources et de budget contraint qui impose d'opérer des arbitrages stratégiques sur les actions départementales. Pour éviter des arbitrages de style « coupe-sèche », il importe de montrer que la culture est une ressource, un levier au service du développement du territoire ;
- arrivée d'un nouvel acteur institutionnel sur le territoire : la métropole.

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité sur notre territoire que :

- d'une part, le Département des Bouches-du-Rhône a engagé une réflexion sur une politique culturelle convergente (lire ci-dessous) avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- et d'autre part, la Métropole d'Aix-Marseille Provence avait été repérée comme une « métropole virtuelle » en matière culturelle dans une étude 2019 consacrée aux métropoles et à la culture<sup>25</sup>.

Cette question est également d'actualité car elle fait l'objet d'un *projet de recherche relatifs aux politiques culturelles départementales et intercommunales au regard de la recomposition des territoires et des mutations sociétales* lancé, fin 2018, par la Fédération Arts vivants et Départements.

Les premiers résultats intermédiaires, correspondant à l'état des lieux de la coopération entre départements et intercommunalités dans le champ des politiques culturelles, ont été présentés en septembre 2020 (projet L.U.C.A.S, Laboratoire d'Usages Culture(s) Arts Société). Ils peuvent contribuer à alimenter les réflexions sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

#### ➡ Piste de réflexion 1 : le cadre d'action de la politique culturelle départementale

##### Conseil Départemental Séance du 24 juillet 2020 - Rapport N° 32 : Budget primitif 2020 : Délégation culture

La politique culturelle du Département s'articule autour de compétences culturelles obligatoires, recouvrant les missions des Archives départementales, celles de la Bibliothèque départementale en termes de soutien à la lecture publique, de préservation du patrimoine ainsi que d'enseignement artistique.

Le Département a également décidé de développer des actions volontaristes afin de concourir à un meilleur aménagement culturel du territoire et à l'accès au plus grand nombre à la culture.

L'institution impulse cette dynamique culturelle par le biais du soutien aux associations dans le cadre du partenariat culturel ; d'une aide à la création artistique et aux artistes ; de la restauration du patrimoine mais également par l'organisation d'actions culturelles propres, participant notamment au développement culturel des communes et concourant à la mise en valeur des propriétés départementales.

<sup>25</sup> Les métropoles et la culture, Transferts et entrelacs, E. Négrier, P. Teillet, 2019

**Le Conseil départemental a engagé avec la Métropole Aix Marseille Provence une réflexion sur une politique culturelle convergente**, notamment concernant la lecture publique avec des réalisations durant l'année de la gastronomie.

*1- Le Département se veut être le garant du patrimoine d'hier et de demain avec :*

- les deux musées arlésiens : le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten, musées d'archéologie et d'ethnographie de rang international qui rouvrira en 2020 ;
- les Archives et la bibliothèque départementales avec, notamment, le projet d'en faire un phare culturel au cœur du quartier à fort potentiel d'Euroméditerranée ;
- l'aide à la restauration du patrimoine et des monuments historiques : pour préserver et valoriser un patrimoine de classe mondiale ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine pour la rénovation des centres villes ;
- le soutien à la langue et aux traditions provençales.

La collectivité soutient aussi la création et les artistes du Département, qui font le patrimoine de demain.

*2 – Le Département renforce l'attractivité et l'équilibre du territoire.*

La culture est un levier essentiel pour contribuer au rayonnement culturel du territoire et promouvoir le numérique comme outil d'attractivité.

La volonté de l'institution est de donner une suite à l'engagement de 2013, tant au niveau des populations locales que du point de vue touristique, en fédérant le territoire autour de grands événements organisés par thématique : gastronomie en 2019, poursuivie en 2020 et une réorientation vers la nature.

Les tournées départementales ou événements tels que les "Chants de Noël" et la tournée théâtre y participent également.

Le pôle Événements et Partenariats des Politiques Publiques Stratégiques (PEPPPS) y contribue avec une programmation tournée vers ces thématiques.

L'amélioration de l'offre culturelle implique d'étirer la saisonnalité des programmations culturelles concourant au rayonnement du Département.

Ainsi, les nouvelles orientations du Département se déploient aujourd'hui à travers une stratégie de rayonnement de ses politiques publiques.

Le Département se pose également en partenaire de l'emploi culturel. L'écosystème innovant et économique apparaît comme un vecteur de développement et de création d'emplois.

L'attractivité passe également par une nouvelle image et une dynamisation des centres villes, ainsi que par la lutte contre les incivilités.

*3 – Volonté de toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages*

L'institution s'engage en faveur :

- d'un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de chacun à tous les âges de la vie (le partenariat culturel des associations, l'aide au développement culturel des communes, Provence en Scène, un réseau de 96 médiathèques, 14 structures partenaires, Ensemble en Provence). L'accès à la culture optimisé trouve tout son sens en matière de lecture publique : en facilitant l'émergence d'un réseau de lecture publique pour maintenir et intensifier la politique d'accès du plus grand nombre à la lecture ; en offrant à la population un service innovant d'accès et de partage des connaissances et garantissant l'équité territoriale dans l'accès à la lecture publique,

- d'une jeunesse dynamique et créative en permettant l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique de qualité et valorisant la pratique amateur mais également par une politique d'éducation artistique et culturelle,

- d'un accompagnement des usages en lien avec le numérique. Ainsi, la politique culturelle, tant départementale que métropolitaine, vise à proposer une offre de contenu et de ressources numériques à tous les habitants du territoire en mutualisant les ressources existantes et en systématisant l'offre dans ce domaine.

Le budget de la Direction de la Culture ne résume pas l'investissement de l'Institution en faveur de la politique culturelle puisque d'autres budgets sont également mobilisés (Aide aux Communes, Architecture et Construction pour la rénovation des musées ...). [...]

## 📖 Une politique culturelle départementale ? Blocs de certitude et dilemmes stratégiques<sup>26</sup>

Dans cet article de mars 2009, Emmanuel Négrier propose une grille de lecture pour les politiques culturelles départementales.

Selon lui, la spécificité des politiques culturelles départementales tient aux principales caractéristiques suivantes :

- une action tournée vers les fonctions de conservation (au sens large : patrimoine, archives, lecture) et de transmission (éducation, pratiques en amateur) plus que de **création** ;
- une mission double de gestion (d'équipements, d'événements) et de redistribution (de subventions auprès des collectivités, associations et acteurs culturels privés) ;

Néanmoins, il relativise la portée de ces singularités au regard de :

- l'action d'autres collectivités (telles que la Région) ;
- la diversification des types d'intervention (ex : aide à la création) ou des champs d'intervention (ex : ethnologie, culture scientifique et technique, ...) ;
- la « portée » des actions culturelles : emploi, attractivité, ...

### ➔ « Blocs de certitudes » : une typologie en trois blocs de politiques culturelles départementales

1 <sup>er</sup> bloc	Domaine lié à l'exercice des compétences obligatoires : les Archives, les Bibliothèques Départementales de Prêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Domaine d'intervention directe (plutôt que déléguée)</li> <li>- Domaine représentatif d'incarnations « typiques » du service public de la culture : mission régalienne des Archives ; lecture et enseignements artistiques comme pilier de la construction citoyenne.</li> <li>- Domaine au professionnalisme éprouvé, à haut niveau d'expertise et en mutations technologiques (numérisation et essor de la généalogie pour les archives ; diversification des supports et de l'action dans les médiathèques...). Convergence entre modèles d'action professionnelle, mais une diversité de prise en charge, d'usage au sein des institutions et sur le territoire. (Ex : <i>les Archives peuvent ainsi s'être uniquement tournées vers leur mission régalienne, ou être devenues au contraire un véritable instrument au service du développement culturel. Il y a de semblables contrastes dans la façon dont la BDP s'est émancipée.</i>)</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> bloc	Domaine lié aux actions en matière de patrimoine (au sens large)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire, conservation, fouilles archéologiques, ...</li> <li>- Aide culturelle aux communes (vocation départementale de solidarité territoriale)</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> bloc	Domaine d'actions « hétérogènes » et principalement « volontaires »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principalement subventionnement ou financements croisés</li> <li>- Actions relevant par ex, liste non exhaustive : pratique amateur, programmation artistique ; aide aux acteurs culturels de terrain ; cinéma ; investissement en lien avec société de l'information (ex : haut débit) ; culture scientifique et technique,...</li> </ul>

➔ *Dilemmes stratégiques<sup>27</sup> = marges de manœuvre des Départements dans l'expression de leur projet politique pour la culture.* (cf tableau suivantes)

<sup>26</sup> Emmanuel Négrier. Une politique culturelle départementale ? Blocs de certitude et dilemmes stratégiques. Assises de la culture, Conseil Général de Corrèze, Mars 2009, Corrèze, France.

<sup>27</sup> E. Négrier, ibid

Dilemme 1	Rapport au territoire (ou la question du « pour qui ? ») en lien avec la solidarité territoriale	1 <sup>ère</sup> déclinaison : Comment l'actionner ? l'action partenariale et sélective ou l'équité territoriale	Action partenariale + : Efficacité - : Sélectivité, suppose niveau de maturation culturelle suffisant	« Règlement territorial » + : Généralité (quel que soit niveau de maturité culturelle) - : Favorise les conduites opportunistes « au guichet »
			La dialectique vertueuse de politiques culturelles départementales se situe entre ces deux pôles, comme les formules d'aides graduées, plus ou moins importantes. Elles sont alors fonction de l'implication plus ou moins forte des acteurs locaux dans des démarches encouragées par un département au plan de la forme (exemple : le respect des normes sectorielles et d'emploi), ou des contenus (la qualité des projets développés).	
		2 <sup>ème</sup> déclinaison : le rapport à l'urbain, au centre des enjeux politiques et de politique culturelle départementale	« Défaut d'urbain » <i>« Quand l'urbain fait « défaut », la ruralité ayant changé de sens, de nouveaux besoins émergent et le Conseil général (sic) est appelé à produire de l'urbain dans un monde qui n'est plus rural qu'en apparence, notamment du point de vue des formes de relégation sociale. Cette « production d'urbanité » passe, de façon notoire, par la culture.</i>	
		« Urbain dominant » <i>Quand l'urbain est au contraire hyper dominant (en région parisienne ou dans les départements des capitales régionales), le dilemme départemental est différent : ici, quelle est la vocation du Conseil général : le repli dans le « non-métropolisé » ? l'alignement sur l'acteur le plus fort ? / l'articulation entre espaces, mais avec quelles ressources politiques ? »</i>		

<p><b>Dilemme 2</b></p>	<p>Les modalités d'action (ou la question du « comment ? »)</p>	<p>Comment intervenir : par l'action directe, l'accompagnement, l'incitation ?</p>	<p>Action par subvention ? Action « propre » sur délégation à des tiers ?  <i>Question du bon équilibre</i> entre au moins deux alternatives. Pour quel dosage opter entre la volonté d'assumer et d'afficher une politique culturelle publique (celle de l'institution) et le soutien aux acteurs privés (lucratifs ou non) sur le terrain ?  C'est la <i>question de la subsidiarité</i>, notamment pour le spectacle vivant : quelle efficacité culturelle supérieure à gérer en direct, ou au contraire à confier à d'autres une responsabilité sur l'offre culturelle ?  C'est aussi la <i>question de la gouvernance à plusieurs niveaux</i> : quelle fonction du conseil [départemental] dans les relations entre échelles (communes, intercommunalités, mais aussi conseil régional, DRAC, mécènes et fondations) ? Ces relations entre niveaux obéissent à des cultures partenariales très diverses en fonction des étiquettes politiques, bien sûr, mais aussi des traditions régionales de coopération ou de la compétition, plus ou moins vive, entre institutions elles-mêmes. On pense aussi à certains rapports délicats entre villes-métropoles et départements qu'aux subtilités des relations entre départements et régions.</p>				
<p><b>Dilemme 3</b></p>	<p>Rapport entre compétences (culture et... : la question du quoi ?)</p>	<p>On voit se développer des politiques culturelles départementales articulées aux autres compétences : sociales, éducatives, d'aménagement du territoire, notamment...Jusqu'où considérer que la culture est une dimension transversale des politiques départementales ? Jusqu'où au contraire lui accorder une spécificité ?  Question des finalités : intrinsèques, extrinsèques.</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="929 893 1086 965"> <p>Finalités intrinsèques :</p> </td> <td data-bbox="1086 893 2004 965"> <p>Légitimité de la culture pour elle-même, sans autre justification.  Limite : autoréférence et de l'insensibilité à la responsabilité publique</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="929 965 1086 1061"> <p>Finalités extrinsèques</p> </td> <td data-bbox="1086 965 2004 1061"> <p>Culture vue comme un instrument pour la poursuite d'autres finalités d'intérêt général : l'intégration sociale, le développement économique, l'identification politique d'une institution.  Limite : instrumentalisation</p> </td> </tr> </table>	<p>Finalités intrinsèques :</p>	<p>Légitimité de la culture pour elle-même, sans autre justification.  Limite : autoréférence et de l'insensibilité à la responsabilité publique</p>	<p>Finalités extrinsèques</p>	<p>Culture vue comme un instrument pour la poursuite d'autres finalités d'intérêt général : l'intégration sociale, le développement économique, l'identification politique d'une institution.  Limite : instrumentalisation</p>
<p>Finalités intrinsèques :</p>	<p>Légitimité de la culture pour elle-même, sans autre justification.  Limite : autoréférence et de l'insensibilité à la responsabilité publique</p>						
<p>Finalités extrinsèques</p>	<p>Culture vue comme un instrument pour la poursuite d'autres finalités d'intérêt général : l'intégration sociale, le développement économique, l'identification politique d'une institution.  Limite : instrumentalisation</p>						
<p><b>Dilemme 4</b></p>	<p>Culture professionnelle et culture amateur (le « avec qui ? »)</p>	<p>Importance du rôle des amateurs et des bénévoles (vs professionnels)  <i>« La lecture publique, parmi d'autres secteurs des politiques départementales de la culture, ressemble à l'organisation des pompiers : peu de professionnels et beaucoup de bénévoles. Or on peut aussi mal éteindre le feu uniquement avec des pompiers professionnels que « mettre le feu artistique » uniquement avec des professionnels de la culture. »</i>  C'est une question qui touche aussi au contenu et à l'enjeu de l'identité territoriale des références (culturelles, artistiques) encouragées.</p>					

*« La question qui manque : c'est le pourquoi ? Mais c'est aussi la plus politique et la moins spécifique à l'échelle départementale.*

*[...] la politique culturelle concentre des enjeux communs, quel que soit le niveau.*

*Les politiques départementales montrent la richesse d'une action partenariale en culture (avec l'État, entre niveaux territoriaux) contre l'idée d'une intervention unilatérale... Dans un pays où la règle est l'administration directe des affaires culturelles, l'action partenariale peut être vue comme une contrepartie : les commanditaires publics sont pluriels et, d'une certaine manière, évitent ainsi le face-à-face entre le prince et l'artiste dans ce qu'il pourrait avoir de plus ouvert sur des dérives clientélistes. Ils évitent aussi l'action unilatérale d'un milieu artistique auquel on aurait confié les clefs de l'action publique, et dont les anglo-saxons nous disent aujourd'hui à quel point elle peut s'abîmer dans un corporatisme artistique sans relief.*

*La question du pourquoi est ambivalente. D'un côté, on trouve toutes les justifications de l'action culturelle en termes d'investissement, de rentabilité. De l'autre, on trouve l'idée selon laquelle la culture, c'est précisément ce qui est au-delà de la rentabilité. »<sup>28</sup>*

---

<sup>28</sup> E. Négrier, *ibid*

## ☞ Piste de réflexion 2 : quelle vocation culturelle pour les Métropoles ?

📖 Les métropoles et la culture, Transferts et entrelacs, E. Négrier, P. Teillet, 2019

Cet article s'interroge sur la vocation culturelle des métropoles et s'attarde sur la métropole Aix-Marseille Provence.

La pertinence de ce questionnement est liée :

- au poids démographique des métropoles (28.4% population totale) et financier (environ 2 milliards de dépenses culturelles cumulées par les budgets métropolitains et des villes-ventes concernées, soit le budget culturel total des 100 départements ou 28% du total des dépenses du bloc communal) ;
- à l'hétérogénéité des territoires métropolitains (trajectoires historiques différentes et variabilité des formes évolutives de reconnaissance) générant des dynamiques territoriales variables, notamment en termes de changement d'échelle politique ;
- à l'enjeu politique des métropoles qui est de passer du statut d'institutions spécialisées à celui de nouveau pouvoir territorial. Il est ici moins question de compétences que de responsabilité de développement territorial.

Bien que la culture soit l'un des leviers majeurs de distinction et d'attractivité territoriale, dans leur grande majorité les métropoles françaises n'ont pas considéré la culture comme l'une de leurs responsabilités majeures (2017 : 2.3% dépenses totales) ; et ce, d'autant que le rapport dépenses culturelles villes-centres/métropoles est à peu près toujours favorable aux villes.

4 situations se distinguent :

- *La métropole virtuelle* (Nice, Dijon, Bordeaux, Tours, **Aix-Marseille**, Grenoble), pour laquelle le budget culturel métropolitain pèse moins de 20% du totale ville-métropole et qui se caractérise par une absence de réel transfert de politique culturelle.
- *La Métropole sélective* (situation la plus fréquente) caractérisée par la gestion partielle d'un ou plusieurs domaines relevant jusque-là de la compétence communale. Ici, le poids « culturel » de la métropole se situe entre 22% et 37% de dépenses culturelles totales, avec une moyenne à 31%.
- *Le Virage métropolitain*, situation dans laquelle la métropole est un acteur central du jeu culturel, par intensité des transferts ou par renforcement des capacités de pilotage. Dans cette situation, la métropole finance entre 44% et 72% du total des dépenses culturelles du territoire.
- *La politique culturelle métropolitaine* (Toulon, Montpellier...) caractérisée par un « basculement » du lien avec une mutualisation de niveaux et de mandats politiques et une dynamique d'intégration de nouvelles compétences ; le centre gravité de la politique culturelle étant transférée à la métropole, qui assume 80% dépenses en la matière.

### Remarques

- Importance du facteur temps. Les métropoles les plus intégratrices sont celles qui ont commencé le plus tôt (Importance symbolique de ces changements).
- Importance du facteur politique : nature du leadership multiniveau.
- Importance du facteur d'aptitude à « jouer métropolitain » chez les acteurs culturels eux-mêmes.

C'est-à-dire les plus coopératifs, notamment les acteurs de la lecture publique ou de l'enseignement artistique, sont les mieux servis par les changements d'échelles, à la différence du spectacle vivant mû par la volonté de « singularité » et du circuit court « avec le Prince ».

**Le cas d'Aix-Marseille** apparaît comme le plus emblématique du paradoxe de la coopération métropolitaine :

- La gestion des équipements culturels ex-communautaires a été rapatriée dans le giron municipal par Aix-en-Provence ;
- Il existe des équipements communautaires mais qui restent gérés à l'échelle des anciens groupements.

*« La culture, dans cette métropole, ne fait pas exception à l'ensemble de la dynamique politique où, paradoxalement, l'évocation de l'intérêt communautaire ne semblent avoir d'autres fins que la confirmation des divisions et défiances réciproques ».*

Globalement, la bascule « culturelle » métropolitaine est rare ; l'entrelacement des interventions culturelles métropolitaines et communales s'écarte des principes du transfert de compétences qui fondent la coopération intercommunale. Les freins potentiels relèvent principalement :

- Du cadre juridique, en particulier :
  - Principe de spécialité selon lequel l'EPCI n'a pas de compétence générale mais des compétences d'attribution ;
  - Principe d'exclusivité : le transfert de compétences entraîne le dessaisissement des communes. Or, on peut observer :
    - Une répartition des rôles floue ;
    - Des partages « subtils » de coopération dans certains domaines d'intervention ;
    - Des formes variées de coopération communes/métropoles.
- Des accords politiques : construction de la « tactique » culturelle métropolitaines en fonction d'accords politiques.
- De la question des transferts d'équipements. Les métropoles sont les héritières d'équipements transférés avant la création des métropoles. Les équipements « emblématiques » du spectacle vivant sont majoritairement restés sous responsabilité communale.
 

La gestion des équipements culturels imposait une définition de l'intérêt métropolitain. De nombreuses métropole se sont contentées d'une liste d'équipements, sans définition de critères. Dans quelques cas, l'intérêt communautaire a été défini au regard de labels d'Etat. Souvent, il s'agit moins d'un transfert de pleine responsabilité que d'un partage de charges avec d'autres collectivités publiques.

Les transfert d'équipements importants, avec des personnels nombreux, absorbent la majeure partie des budgets culturels métropolitains ; avec à la marge, des lignes d'interventions complémentaires : animation de réseaux ; investissements spécifiques ; soutien à des évènements de dimension métropolitaine ; coopération avec les universités, ...

En lien avec la mobilisation d'autres compétences ou ressources (tourisme, attractivité, politique de la ville, enseignement supérieur, ...), la majorité des métropoles construisent une « responsabilité » culturelle complémentaire aux politiques d'équipement ou de grands évènements. Seules certaines d'entre elles ont impulsé des projets de coopération fondés sur le volontariat, en faisant travailler ensemble structures et personnels, en développant des pratiques communes, en mutualisant les plans de formation, en produisant des schémas de coopération et en construisant des dynamiques collectives.

La répartition des rôles (métropole/communes) reste globalement floue et peu lisible. Certaines font preuve d'inventivité mais leurs engagements en faveur de la maîtrise des dépenses publiques et l'« attachement » des communes « à la culture » freinent les métropoles à devenir le cadre d'un nouveau souffle des politiques culturelles au niveau du « bloc communal ». Les métropoles sont également plus enclines à construire des partenariats avec les Départements (mais peu avec les Régions).

### ➤ Piste de réflexion 3 : Etat de la coopération culturelle Département / Métropole ?

📍 Etat des lieux de la coopération culturelle entre Départements et Métropoles - Projet LUCAS : résultats intermédiaires (septembre 2020)

Problématiques : Pourquoi coopérer ? Quelles sont les motivations de l'engagement des Départements et des Métropoles dans un processus de coopération culturelle ? Comment se manifeste-t-elle ? Assiste-t-on à une reconfiguration de la territorialisation de l'action culturelle et l'émergence d'une nouvelle fabrique culturelle territoriale ? Quels en sont les effets ? Quels sont les facteurs propices ou les freins aux dynamiques coopératives ?

#### *La coopération culturelle départementale et intercommunale*

Départements et intercommunalités sont identifiés comme des maillons stratégiques de la coopération culturelle.

Des travaux de recherche récents identifient certaines recompositions de la « fabrique culturelle territoriale » au niveau des intercommunalités, avec une priorité accordée à l'éducation artistique et culturelle (EAC), une référence aux droits culturels ; la recherche de nouveaux modèles d'interactions artistes / publics ou la volonté de renouveler les lieux culturels.

Coopération culturelle	
Facteurs clés de succès (FCS)	Freins
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence de pratiques pré-coopératives : présence de lieux et d'acteurs propices à l'intermédiation ;</li> <li>-Combinaison des proximités spatiales, organisationnelles, institutionnelles et relationnelles ;</li> <li>-Professionnalisme des acteurs et maîtrise d'une ingénierie de coopération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'implication et de convergence des partenaires et des élus</li> <li>-Rivalités, lourdeurs administratives, coûts humains, etc..</li> </ul>

#### *Analyse quantitative et qualitative des coopérations départementales et intercommunales (Résultats d'enquête / projet LUCAS)*

(voir pages suivantes)

	Départements	Intercommunalités
Facteurs de motivation à engagement dans démarche de coopération	-Volonté politique du Département ; -Réforme territoriale ; -Ancienneté des démarches de coopération déjà mises en œuvre dans les départements	-Volonté politique (vision stratégique : la culture vue comme une politique transverse et levier de développement du territoire) -Raisons budgétaires
<b>Reconfiguration de la territorialisation de l'action culturelle : la coopération interterritoriale</b>		
Partenaires	(Panel : 27 départements) -Intercommunalités (59%) -Communes (30%) -Acteurs culturels -Etat	-Départements (46%) -Etat / DRAC (34%) -Région (31%) -Communes (30%)
Ressources Humaines	En moyenne 90 ETP travaillent au sein des services culturels dont 16% (15 ETP) dédiés à des missions de coopération Recrutement pour la plupart des départements d'agents et/ou coordinateurs culturels dédiés aux coopérations avec les EPCI dans le cadre de leurs politiques culturelles, dont les missions sont financeur-expert et facilitateur (animation et coordination des acteurs)	En moyenne 48,4 ETP travaillent au sein des services culturels, le nombre d'ETP dédiés à la coopération non précisé dans l'enquête mais en moyenne les départements financent ou participent au financement de 5 ETP dédiés au déploiement d'actions et/ou de politiques culturelles au sein des intercommunalités
Budget dédié à la coopération interterritoriale	Part budgets culturels sur les budgets globaux : taux moyen = 1,3 % (moyenne nationale : 1%). Taux oscillant entre 0,5% et 3,3% pour les répondants Budgets affectés à la coopération Département/intercommunalité variant entre 20 000€ et 2 384 177 €	Part budgets culturels sur les budgets globaux : taux moyen = 5 % Pour 59% de l'échantillon le département accompagne financièrement les politiques culturelles de l'EPCI pour un budget moyen de près de 78 000€ en fonctionnement et de plus 66 600€ en investissement)
Outils de la coopération	+ fréquents : accompagnement méthodologique et stratégique ; apports d'expertise (mise en réseau, formation, ...) ; apports matériels Matérialisation : dispositifs contractuels principalement schémas et plans ; conventions partenariales ; dispositifs DRAC nationaux	
Domaines de coopération	Coopération culturelle intersectorielle (80% des répondants) Lecture publique EAC Spectacle vivant Patrimoine	Politique jeunesse et sports Politique éducative Politique touristique Politique action sociale

Effets	<p>-Emergence de « tiers-acteurs » / « tiers-intercesseurs » (Pouthier, 2019) qui jouent le rôle d’accompagnateur, de coordonnateur et de médiateur entre les différents échelons territoriaux et les acteurs culturels, sociaux, artistiques et associatifs du territoire (ex : agences culturelles ; BDP ; tiers-lieux ; EPPC (RESO en Nièvre) ou SCIC Culturelle (Haute Loire))</p> <p>☺ : développement d’outils de mise en réseau, de pilotage et de projet</p> <p>☹ : pas ou peu d’utilisation des outils de facilitation et d’intelligence collective ; pas ou faiblesse contribution de la société civile</p> <p>-Evolution des modes de faire et habitudes de travail</p> <p>-Transformation des politiques publiques hors champ culturel (politiques sociales, touristiques, environnementales, économiques, d’aménagement du territoire, ...)</p> <p>-Evolution de la vision et du dialogue des élus</p> <p>-Dynamique d’innovation relative</p>	
	<p>Renforcement de l’échelon départemental comme maillon stratégique d’accompagnement des territoires de proximité et des démarches de coopération interterritoriales et intersectorielles</p>	<p>Montée en compétence des intercommunalités dans le développement des politiques culturelles : autonomisation, structuration des services culturels et des politiques culturelles intercommunales, professionnalisation, reconnaissance et labellisation</p>
Besoins exprimés	<p>Principaux besoins exprimés</p> <p>Accroître moyens humains et financiers</p> <p>Créer un cadre favorable aux proximités relationnelles</p> <p>Se former aux outils de coopération</p> <p>Besoin les moins fréquemment évoqués</p> <p>Affirmer portage et volonté politique</p> <p>Clarifier la répartition des rôles</p> <p>Développer la coopération interdépartementale</p> <p>Evaluer les effets des politiques de coopération</p> <p>Associer la société civile à la co-production des projets et/ou actions culturelles</p>	

*Principaux éléments « d'analyse croisée » (projet LUCAS)*

- Le niveau du budget dédié à la culture a peu d'influence sur l'intensité de la coopération département / intercommunalité. En revanche, la façon dont les enveloppes budgétaires dédiées à la culture sont dépensées influent sur cette intensité.
- Les ressources humaines dédiées ont une influence significative sur cette intensité.
- La variable temporelle a également une influence significative.
- Les Départements ont des difficultés à mener de front coopération interterritoriale et intersectorielle

*Principaux éléments d'analyse distanciée (Projet LUCAS)*

Limites de la coopération

- Artistes, société civile, acteurs culturels restent à la marge de la « fabrique culturelle » ;
- « Droits culturels » confinés dans le hors sol et critique esthétique, conceptuelle, littéraire ;
- Portée des outils d'intelligence collective limitée, pas d'invention nouvelle relation au public ;
- Coopération culturelle inventée d'abord par le haut, par les politiques culturelles et les dispositifs contractuels (Etat, collectivités publiques) avant de se tourner vers les territoires, les usages, les expériences, les besoins et les aspirations d'acteurs non institutionnels ou non culturels. Difficulté de s'extraire culture de l'offre et d'un modèle vertical et descendant ;
- Difficulté à se situer entre underground et upperground du champ culturel ;
- Transformations induites sont superficielles et n'introduisent pas de souffle nouveau au cœur des valeurs et des référentiels des politiques culturelles ;
- Coopération culturelle auto-centrée : dépasser l'intersectoriel pour se mouvoir dans le transectoriel ;
- Coopération est une question majeure qui traverse et dépasse le seul champ culturel ;
- Une coopération culturelle descendante. Difficulté à faire coopération. Elle s'incarne plus dans des logiques de mutualisation ou de collaboration que de véritable coopération ;
- Coopération « à durée » déterminée. Difficulté à faire transition.

Comment passer de la coopération culturelle à la culture de la coopération

- La culture peut être la pierre angulaire d'une société coopérative, immergée dans les transformations et les transitions qui travaillent nos sociétés (« territorialisation de l'expérience culturelle ».)
- Bâtir une culture de coopération
  - Diffuser une culture et une ingénierie de la coopération au sein des Institutions (agents, élus) et des territoires (acteurs culturels, société civile)
  - Réguler et gouverner les coopérations (l'enjeu du relationnel), l'enjeu des tiers acteurs
  - Comprendre et mesurer les externalités d'une approche culturelle de la coopération.



## Evolution des dépenses culturelles des Départements et des Métropoles

Sources : Observatoire des politiques culturelles février 2020 Note de conjoncture sur les dépenses culturelles des CT et leurs groupements (2018-2020)

Les dépenses culturelles des Départements traversent une période de crise depuis 2009, avec une légère amélioration depuis 2017. Cependant, il est difficile de dégager une tendance positive nette.

*Domaines où Départements sont les plus nombreux à augmenter leurs dépenses*

- le patrimoine et les bibliothèques ;
- l'aide aux festivals ;
- l'éducation artistique et culturelle.

Les choix des Départements à l'égard du champ culturel se révèlent contrastés, avec une forte amplitude de la part du budget culturel en proportion du budget général (entre 0.4% et 3.3% des répondants à l'enquête de l'observatoire)

*Domaines où départements sont les plus nombreux à diminuer leurs dépenses*

- le soutien aux associations et organismes culturels ;
- les dépenses d'équipement.

L'évolution des dépenses des métropoles traduit une implication croissante et de grandes disparités dans les stratégies culturelles. La part des dépenses culturelles oscille entre 0.3 et 9.7% du budget des métropoles, avec une moyenne à 3.6%.

A titre de comparaison, cette proportion se situe entre 11 et 12% pour les villes de + de 100 000 habitants mais cette donnée est un indicateur très relatif du fait de la variété des situations de transfert entre ville centre et métropole (contre 15% dans les années 2000).

La répartition des dépenses culturelles entre les villes composantes de la métropole peut également masquer des différences importantes dans la conception de leur rôle.

Elles peuvent absorber de plus en plus de dépenses culturelles des communes au titre d'une plus grande équité territoriale et de répartition des charges de centralité.

Elles ont aussi le choix d'investir dans des champs nouveaux et de structurer des domaines d'activités dans lesquels les villes étaient relativement absentes. Tout le vaste domaine des industries créatives, de l'économie sociale et solidaire, des innovations liées au numérique sollicite une expertise de pointe et de financements nouveaux que les métropoles pourront prendre en charge, trouvant là une meilleure identification aux yeux de la population.

## LA COOPERATION CULTURELLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : ENJEUX & PRECONISATIONS

Historiquement, en France, les politiques culturelles ont compté parmi les premières politiques à expérimenter la contractualisation entre acteurs. Elles sont donc tout « naturellement » prédisposées à être des politiques de coopération renforcée.

En outre, localement, au début des années 2010, l'expérience « Marseille Capitale de la Culture » a permis aux acteurs locaux, institutionnels ou culturels, d'expérimenter une forme « renforcée » de coopération autour d'un projet culturel territorial.

### ➤ Enjeux

La coopération et les partenariats entre acteurs locaux constituent **un enjeu et un levier d'action important à développer entre collectivités pour les actions culturelles sur le territoire.**

**Favoriser le dialogue, la coordination et la coopération entre les différents échelons territoriaux** afin de :

- assurer une « continuité » des politiques culturelles des collectivités et les mettre en œuvre de façon équilibrée sur le territoire ;
- garantir une meilleure égalité d'accès à la culture pour les habitants des territoires concernés ;
- favoriser les échanges et la connaissance mutuelle entre les acteurs culturels d'un secteur et les collectivités publiques participantes ;
- être un outil au service de la hiérarchisation des priorités des collectivités sur divers secteurs ;
- aider à la structuration des filières à l'échelle du/des territoire(s)
- impliquer durablement les collectivités territoriales en faveur de la culture et d'obtenir que leurs actions sur le territoire soient plus cohérentes et mutualisées ;
- mutualiser les coûts.

### ➤ Préconisations

#### 📌 Préconisation 1

**Contribuer à une meilleure articulation des relations et des actions entre les services des collectivités et les services déconcentrés de l'Etat (en complémentarité et non en « concurrence »).**

En effet, selon le rapport du Sénat, l'expérience montrant que la déconcentration des crédits encourage les dépenses des collectivités territoriales, de même que la participation de l'État à un projet culturel constitue bien souvent, pour les collectivités territoriales, l'un des facteurs déclenchants de leur engagement.

#### 📌 Préconisation 2

**S'inspirer du Fonds Incitatif et Partenarial pour les Petites Communes créé par le Ministère de la Culture pour réfléchir à la mise en place de mécanismes financiers « incitatifs », favorisant les coopérations entre les collectivités territoriales et/ou incitant à l'engagement de certains niveaux de collectivités moins investis.**

Ex : Pour mieux répartir le coût des dépenses culturelles, transposer à d'autres secteurs culturels la formule retenue depuis 2018 pour le patrimoine, avec la création, par le Ministère de la Culture, du Fonds Incitatif et Partenarial pour les petites communes - FIP - qui vise à inciter les régions à soutenir la restauration des monuments historiques des petites communes à faibles ressources, l'État bonifiant, par le biais de ce fonds, son soutien aux opérations que la région s'engage à financer au minimum à hauteur de 15 %.

### ↳ Préconisation 3

**Développer les partenariats entre les collectivités publiques leur permettant d'organiser les modalités de leur action commune :**

- Soit dans le cadre de schémas territoriaux (associant les différents échelons locaux, comme c'est obligatoirement le cas pour les enseignements artistiques, ou facultativement le cas pour la lecture publique)
- Soit dans le cadre de contrats de territoire Département / autres échelons (inférieurs notamment) pour améliorer la coopération entre les collectivités et structurer et pérenniser ainsi la politique culturelle entre collectivités volontaires.

### ↳ Préconisation 4

**Mettre en place des instances de concertation et de dialogue,** notamment :

↳ 4a. Encourager la mobilisation des instances de concertation organisées par la loi pour engager une réflexion sur les grandes orientations stratégiques des politiques culturelles locales.

↳ 4b. Mettre en place, à l'échelon départemental, une instance de concertation réunissant les acteurs locaux (culturels et territoriaux), qui pourrait organiser ses réflexions sous formes d'assises (ex : assises du spectacle vivant, ...)

### ↳ Préconisation 5

**Organiser des Assises ou des Etats généraux thématiques** (ex : lecture publique ; musiques actuelles, ...) réunissant les acteurs locaux et constituant des espaces de dialogue visant les objectifs suivants :

- Aider à la structurer les filières ;
- Aider à la « territorialisation » des politiques culturelles en impliquant l'ensemble des acteurs.

## PARTIE 2

### LA CULTURE COMME « PENSÉE POLITIQUE »

### LA POLITIQUE CULTURELLE, LABORATOIRE D'UN TERRITOIRE PLUS INCLUSIF : DEMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCES A LA CULTURE

---

#### Culture et démocratie

---

Selon Pierre Rosanvallon<sup>29</sup>, il existe des liens étroits entre démocratie et politique culturelle. Pour lui, les fondements de la désaffection démocratique actuelle sont à rechercher dans trois formes de crise qui touchent la démocratie :

- une crise de la représentation politique : professionnalisation des élus, coupure citoyen/politique ; « *sentiment que la société n'est pas racontée telle qu'elle est* » ;
- une crise du commun (liée aux phénomènes de ghettoïsation et de séparatisme « *la distance produisant mécaniquement de la défiance* ») ;
- une crise de la relation gouvernants / gouvernés (exprimée par le besoin de passer d'une « *démocratie d'autorisation* » à une démocratie « *d'exercice* » et « *d'interactions* »).

Les acteurs culturels ont un rôle à jouer pour sortir de cette « société de défiance », en participant notamment à une « entreprise de connaissance d'Autrui. »

*« Ce travail de connaissance, d'exploration, est aussi bien celui du roman, du théâtre, des sciences sociales, de la vie intellectuelle..., c'est une mission culturelle, au sens général du terme, qui est nécessaire pour refonder une démocratie bien fragilisée aujourd'hui ».*

Il souligne également la nécessité de mettre en place de nouvelles formes de médiation démocratique à travers l'action de nouvelles organisations citoyennes comme du secteur culturel : « *le monde de la culture est au centre et véritablement au cœur de la reconstruction des fondements de notre démocratie. Non pas de ses fondements institutionnels (...) mais des formes de cette démocratie d'exercice, de cette démocratie du quotidien, de cette démocratie de la production d'un monde commun. Pour cela, il y a un levain dans la pâte à faire vivre, et toutes les institutions culturelles ont un rôle décisif à jouer pour le mettre en œuvre et pour le faire vivre au quotidien.* »

On peut s'interroger sur l'affaiblissement de la cause culturelle comme enjeu politique. Le retour d'une « *pensée politique sur la culture* » (O. Bianchi) et de la « *construction d'un discours sur l'intérêt général* » (D. Wallon) semblent impératifs pour « *sortir d'une position défensive sur la culture* » (JP Saez) et redonner du sens aux politiques publiques de soutien à la culture et de développement par la culture, passant notamment par « *l'affirmation d'un principe de solidarité entre différents mondes de la culture mais aussi entre ceux-ci et beaucoup d'acteurs représentant les milieux les plus variés, pour porter ensemble les enjeux culturels d'aujourd'hui* »<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> Actes des 3<sup>èmes</sup> Assises des DAC : les dimensions culturelles du développement des territoires, in l'Observatoire plus, revue des politiques culturelles, janvier 2015

<sup>30</sup> JP Saez, ouverture des débats 3<sup>èmes</sup> Assises des DAC, octobre 2014

Selon Dominique Wallon<sup>31</sup>, il importe de « *dé-sectorialiser la politique culturelle et non la déterritorialiser* » en envisageant la culture comme « *un levier pour le renouvellement de la société, un facteur d'interrelation pour tisser la cité* » :

- par une approche inter sectorielle (culture-éducation ; culture-urbanisme,...)
- par des démarches tran sectorielles (ex : question de l'égalité homme femme ; open data,...)
- par des démarches qui prennent appui sur le territoire et posent à chaque secteur la question de sa contribution au développement local.

Comment retrouver « *l'ambition d'une culture inclusive, mieux partagée, participative* »<sup>32</sup> ?

Parmi les pistes, on peut notamment évoquer :

- les évolutions de la « démocratisation culturelle » (notamment, par exemple, au regard de la réalité des pratiques) ;
- la sortie des logiques sectorielles ;
- l'évolution de la conception des institutions culturelles non plus comme des lieux principalement dédiés à la diffusion d'une offre mais comme des lieux ressources sur le territoire ;
- la question de l'éducation de l'éducation artistique et culturelle.

Sur ce dernier point, reprenons les propos de P. Brunel<sup>33</sup>, précédemment évoqués, dans leur intégralité : « *L'urgence est grande. [...] L'action doit être recentrée sur l'essentiel, c'est-à-dire sur ce qui est proprement menacé : l'accès à la culture savante [...] et la survie de la culture populaire [...]. Ce n'est pas d'une énième politique culturelle dont nous avons besoin. Les objectifs à atteindre sont connus, il n'y a pas lieu de les changer : entretenir et préserver le patrimoine, assurer leur transmission et leur diffusion auprès de tous, aider à la création. [...] Mais ces priorités n'ont de sens que si elles sont pensées et mises en œuvre dans une perspective de démocratisation. Or pour que celle-ci réussisse, elle doit commencer dès l'enfance.*

*L'urgence est éducative [...] Il est temps de réagir et de veiller à ce que, en s'appuyant, sans les instrumentaliser, sur les arts et la culture, l'école devienne le lieu d'éclosion de ce que Martha Nussbaum nomme joliment les « émotions démocratiques ». »*

---

<sup>31</sup> Idib.

<sup>32</sup> Fleur Pellerin, Ministre de la Culture, Allocution introductive 3<sup>ème</sup> Assises DAC, octobre 2014

<sup>33</sup> Pascal Brunel, op cit

## Inégalités culturelles ?

---

La perception des inégalités culturelles reste importante en France.

Une enquête nationale<sup>34</sup> sur ce thème a été conduite en 2015 par la DEPS du Ministère de la Culture dans le cadre des enquêtes sur les pratiques culturelles.

53 % des Français considèrent que les inégalités culturelles sont très ou assez fortes et 48% considèrent qu'elles ont plutôt augmenté au cours des 30 dernières années (dont 14 % fortement et 34 % un peu). En revanche, 1/3 d'entre eux considèrent que la fréquentation des théâtres et des musées demeure réservée à une élite, tandis qu'1/3 se déclarent plutôt en désaccord avec cette affirmation et que le dernier tiers ne la partagent pas du tout.

Selon les enquêteurs, « *la sévérité de ce jugement sur est plus le reflet de la représentation globalement négative qu'ils ont de la société française (similaire à celles que les Français porte sur les inégalités de revenu, des discriminations ou des vertus méritocratiques de l'école) qu'une dénonciation d'inégalités ou d'injustices qui seraient propres à la culture* ».

En matière de réduction des inégalités culturelles, les Français expriment un niveau élevé d'attentes.

- Neuf personnes interrogées sur dix considèrent que les pouvoirs publics doivent favoriser l'accès à l'art et à la culture ; 55% d'entre eux se prononçant pour une politique plus ambitieuse dans ce domaine.
- La moitié d'entre eux (49 %) considèrent que la gratuité de l'accès dans les musées et les monuments historiques devrait être accordée à tout le monde tandis qu'un quart d'entre eux souhaitent qu'elle reste réservée à certaines catégories de population (les personnes à faibles ressources en premier lieu) ; si bien qu'un sur cinq seulement partage l'idée qu'il est normal que tout le monde paye.

Si les opinions varient peu d'une manière générale en fonction du profil des personnes, les lignes de fracture étant difficilement lisibles à partir des critères comme l'âge ou la position sociale qui jouent souvent un rôle déterminant en matière de comportements et de goûts culturels, il faut relever que les femmes (notamment dans les milieux favorisés) comme les personnes appartenant aux professions intermédiaires sont dans l'ensemble plus nombreuses à revendiquer un renforcement de la politique de démocratisation. Les analystes risquent à ce sujet une hypothèse sur ces motifs d'insatisfaction, liée au progrès de la scolarisation et au relatif effacement des normes de la légitimité culturelle qui peuvent avoir suscité dans ces classes moyennes des attentes et des appétences que la politique culturelle peine à prendre en compte ; la déception en découlant devenant particulièrement vive chez ceux qui ont connu une dégradation de leurs conditions de vie.

Seule, une minorité de Français (11 %) conteste la légitimité de la politique de démocratisation. Elle est plutôt masculine, jeune et composée d'indépendants et d'ouvriers : respectivement 23 % et 16 % d'entre eux défendent en effet une telle position contre 6 % seulement des cadres et professions intellectuelles supérieures.

« *Au final, les opinions des Français à propos des inégalités culturelles font écho, dans la plupart des cas, à celles qu'ils expriment à propos des autres dimensions de la vie sociale. La sévérité de leur jugement sur les conditions d'accès à la culture traduit un intérêt général pour les questions de justice sociale et participe d'une représentation globalement négative de la société française* ».

---

<sup>34</sup> Les inégalités culturelles, qu'en pensent les Français ? Olivier Donnat, Culture études, 2015-4, juin 2015

## 1 - « Maillage » culturel du territoire : faire vivre la culture sur le territoire

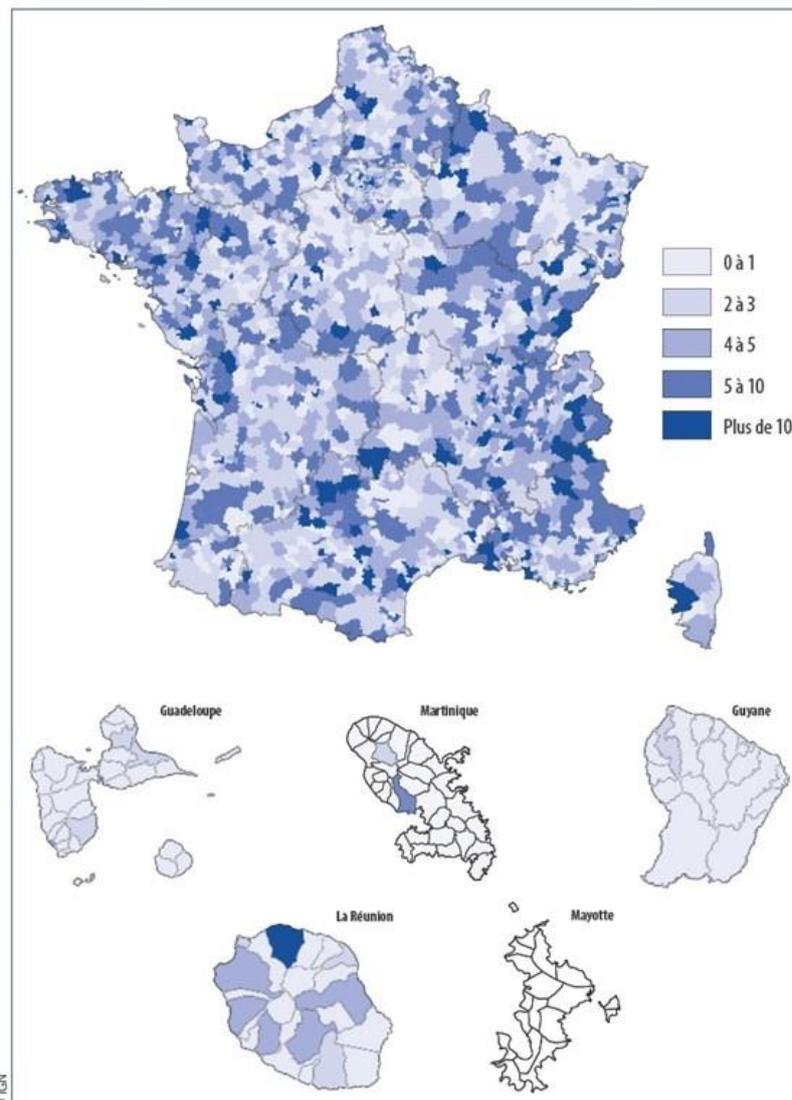
La décentralisation est un levier essentiel de la démocratisation de l'accès à la culture. Les collectivités territoriales contribuent à la diffusion de l'action culturelle notamment par leur soutien aux structures culturelles (bibliothèques, médiathèques, musées, écoles d'art, écoles de musique, écoles de danse, écoles de théâtre, ...) ou aux festivals, qui forment un réseau dynamique de diffusion de la culture sur les territoires.

### ➡ Equipements culturels : les bassins de vie du département des Bouches-du-Rhône déclarés comme prioritaires en termes d'équipements culturels par l'Etat en 2015

Au niveau national, les efforts réalisés par l'Etat et les collectivités territoriales depuis une cinquantaine d'années ont permis d'améliorer le maillage culturel du territoire. La France est aujourd'hui relativement bien pourvue en termes d'équipements culturels de proximité : leur implantation s'étend au-delà des grands pôles urbains et des zones régionales.

#### Nombre d'équipements culturels par territoire de vie en France en 2016

Source : DEPS, Ministère de la culture, 2018



Cependant des inégalités territoriales persistent.

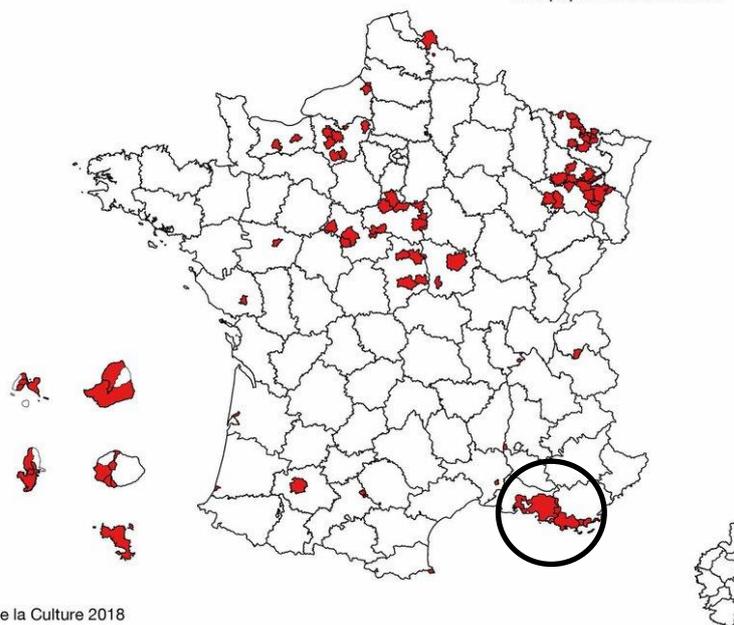
- Selon les zones du territoire national ; certaines restant encore très largement sous-dotées, avec moins d'un équipement culturel pour 10 000 habitants.

Le plan « Culture près de chez vous » lancé en mars 2018 sur les bassins prioritaires a finalement été abandonné, suite aux critiques relatives à son caractère centralisateur, qui témoignait d'une absence de reconnaissance du travail mené par les acteurs culturels dans les territoires ; d'autant que l'action culturelle au niveau local ne saurait être réduite à la présence d'équipements culturels labellisés.

### Carte des bassins de vie prioritaires en termes d'équipements culturels

### Légende

- LIMITE DÉPARTEMENT
- Bassin de vie prioritaire en termes d'équipements culturels



Source : Ministère de la Culture 2018

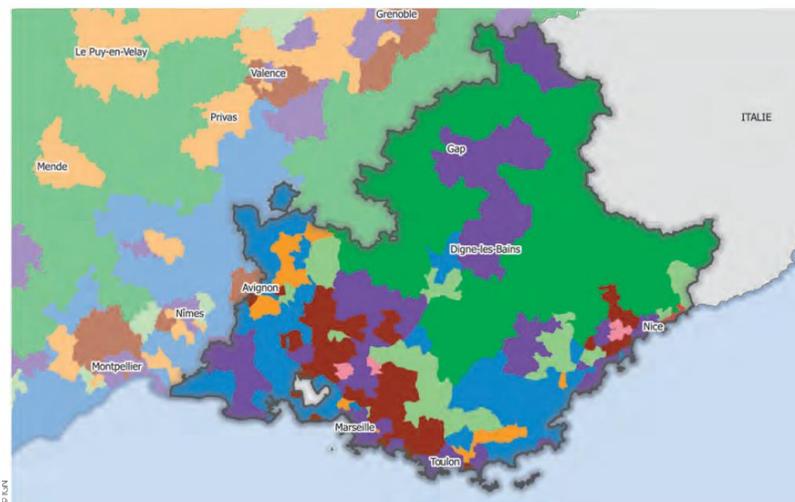
Les bassins de vie du territoire départemental ont été déclarés comme étant prioritaires en termes d'équipements culturels.

- Selon la nature des équipements :
  - le réseau des lieux de lecture publique, bibliothèques et médiathèques, les écoles de musique, sont assez bien répartis sur l'ensemble des territoires de vie, y compris dans les zones rurales et périurbaines ;
  - les lieux de création et de diffusion du spectacle vivant (théâtres, salles de spectacle et de concert) sont principalement concentrés en Ile-de-France (31 %) et dans les grands centres urbains ;
  - les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique et surtout des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la culture, sont majoritairement présents à Paris et en Ile-de-France et dans les métropoles régionales ;
  - les cinémas et les lieux d'exposition sont plus équitablement répartis, même s'ils restent très majoritaires dans les aires urbaines.



Source : Atlas régional de la Culture – 2018 – Provence Alpes Côte d’Azur - Ministère de la Culture – DEPS, Ministère de la culture, DEPS, 2018

Typologie des territoires de vie en Provence-Alpes-Côte d’Azur



- Territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés
- Territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques
- Territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités entre femmes et hommes
- Territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain
- Territoires de vie plutôt denses, en situation peu favorable
- Territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire
- Territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles
- Territoires de vie autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables

Sources : Insee-Priméria n° 1519/  
DEPS, Ministère de la Culture, 2018.

Répartition des principaux équipements culturels par type de territoire de vie en Provence-Alpes-Côte d’Azur en 2016

En unités et en %

	Nombre d'équipements	Répartition par typologie de territoire de vie (en %)							
		■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Part de la population concernée (%)</b>		1	53	1	10	21	5	5	4
Lieux de visite	182	2	50	1	8	22	4	11	2
Lieux d'exposition <sup>1</sup>	127	0	55	0	8	23	3	9	2
Monuments nationaux	11	18	18	0	0	45	0	18	0
Jardins remarquables	44	5	43	5	9	14	9	14	2
Cinéma <sup>2</sup>	197	1	42	1	10	27	3	15	3
Lieux de lecture publique <sup>3</sup>	346	1	27	1	21	23	10	12	5
Création et diffusion du spectacle vivant	57	0	65	0	4	32	0	0	0
Théâtres <sup>4</sup>	36	0	64	0	3	33	0	0	0
Musique et danse <sup>5</sup>	18	0	67	0	6	28	0	0	0
Cirque et arts de la rue <sup>6</sup>	3	0	67	0	0	33	0	0	0
Enseignement	44	0	59	0	7	30	5	0	0
Conservatoires <sup>7</sup>	32	0	50	0	6	38	6	0	0
Enseignement supérieur culture <sup>8</sup>	12	0	83	0	8	8	0	0	0

1. Musées de France, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

2. Nombre d'établissements.

3. Lieux de lecture publique ayant une surface supérieure à 100 m<sup>2</sup>.

4. Théâtres de ville, théâtres privés, centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales, scènes conventionnées et théâtres nationaux. Données 2014.

5. Zéniths, scènes de musique actuelles, orchestres permanents, opéras, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique, centres nationaux de création musicale.

6. Pôles nationaux des arts du cirque, centres nationaux des arts de la rue.

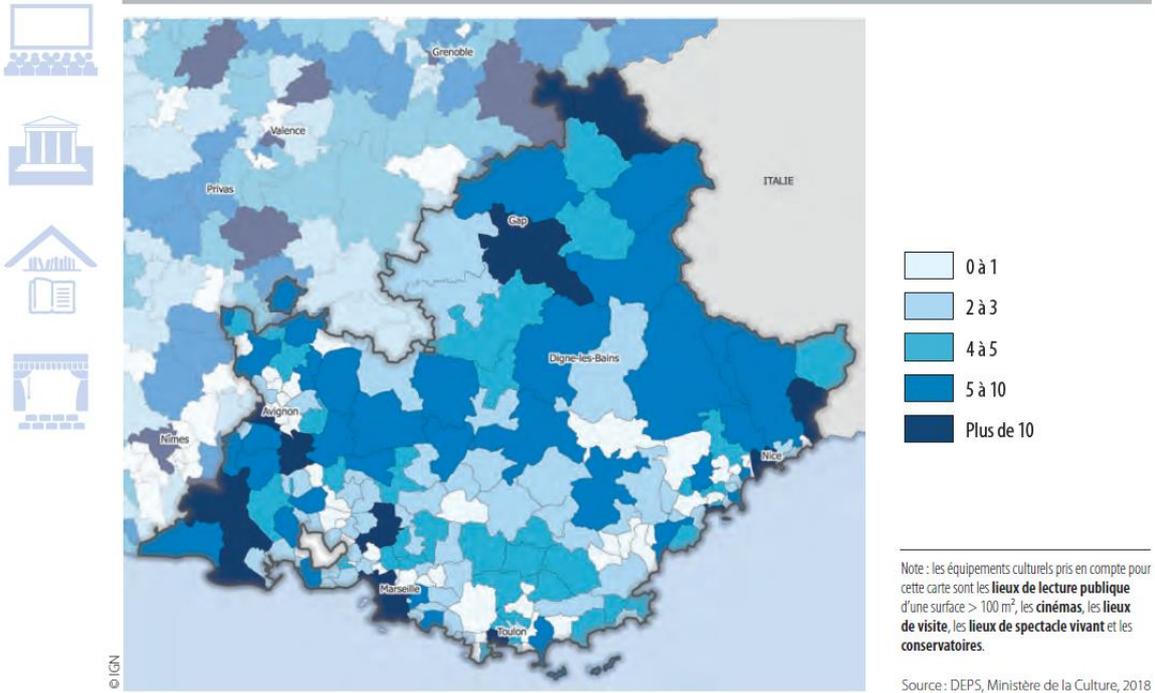
7. Conservatoires de musique, danse et art dramatique à rayonnement communal, intercommunal, départemental et régional.

8. Établissements de l'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture.

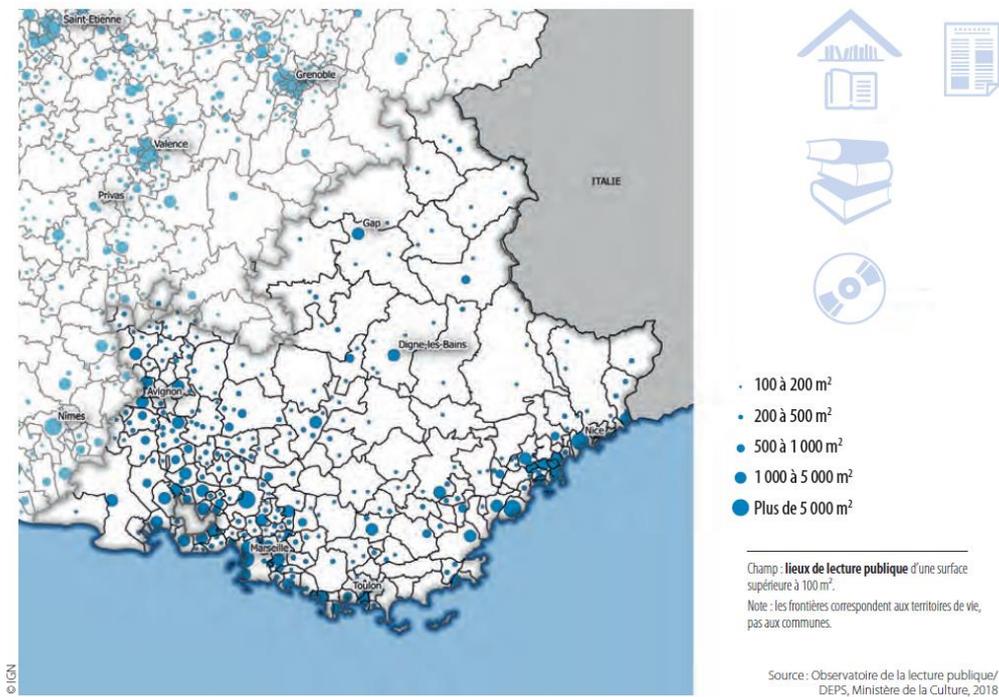
Note de lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, on compte 182 lieux de visite dont 127 lieux d'exposition, 11 monuments nationaux et 44 jardins remarquables. 50 % de ces lieux de visite sont situés dans des territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapides mais avec des difficultés socio-économiques (voir typologie des territoires de vie en Provence-Alpes-Côte d'Azur, carte et tableau p. 218).

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

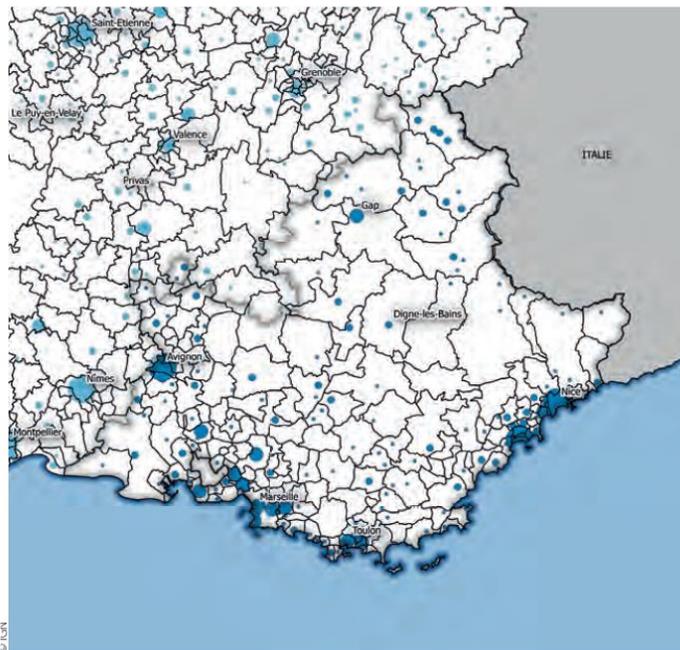
Nombre d'équipements culturels par territoire de vie en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016



Répartition des lieux de lecture publique par commune en fonction de leur surface en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016



Nombre d'écrans de cinéma par commune en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016

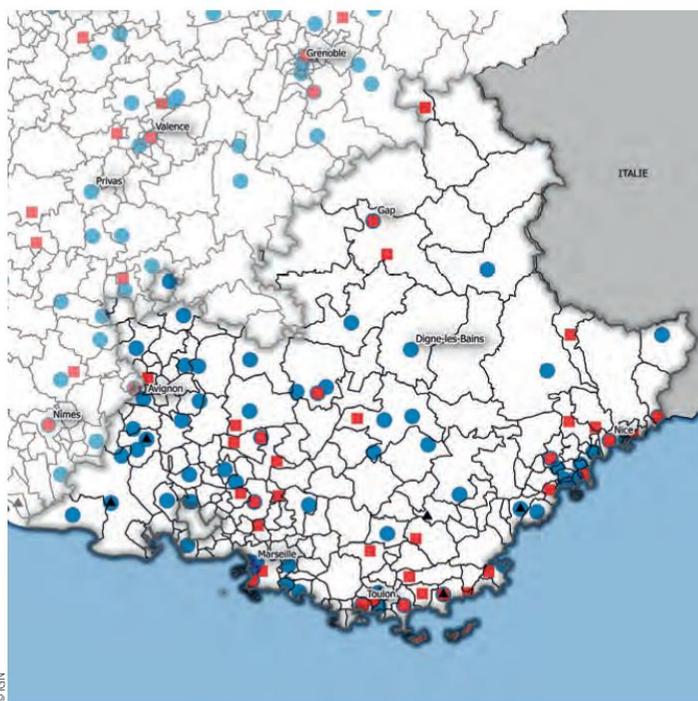


- 1
- 2 à 7
- 8 à 20
- 20 et plus

Note : les frontières correspondent aux territoires de vie, pas aux communes.

Source : CNC/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Répartition des lieux de visite par commune en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016



Communes possédant au moins un :

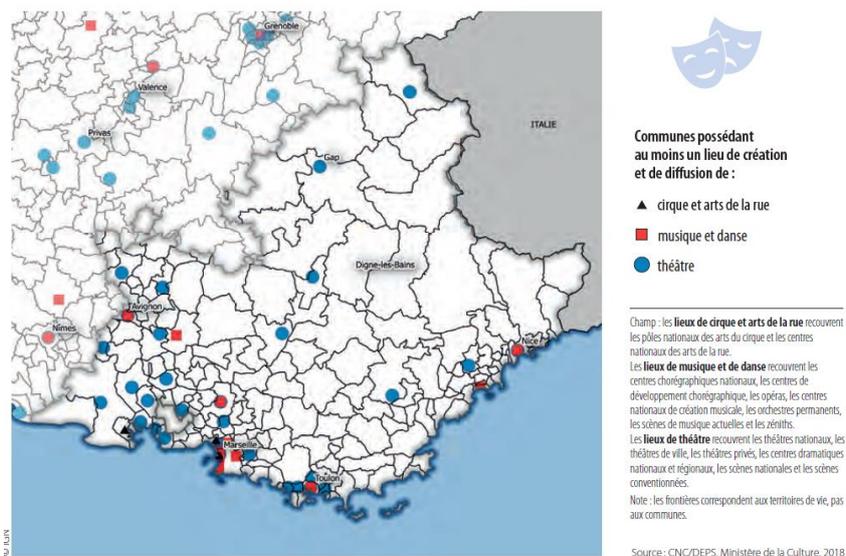
- ▲ monument national
- jardin remarquable
- lieu d'exposition

Champ : les lieux d'exposition regroupent les musées de France, les fonds régionaux d'art contemporain et les centres d'art contemporain.

Note : les frontières correspondent aux territoires de vie, pas aux communes.

Source : DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Répartition des lieux de spectacle vivant par commune en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2016



## ➔ Garantir l'accès à la culture sur tout le territoire

Si elle reste indispensable, la présence d'équipements culturels n'est pas une condition suffisante pour garantir l'accès à la culture.

D'autres types d'actions, qu'il faut encourager et soutenir, y contribuent :

- les initiatives qui contribuent à faire venir les artistes et /ou les œuvres dans le territoire, dans une optique de désenclavement.
- les initiatives itinérantes, s'appuyant sur le savoir-faire et les actions mises en place, notamment par le monde associatif, afin de diffuser des œuvres et favoriser l'expression artistique de la population en encourageant la participation du public.

En outre, les offres proposées par les structures itinérantes reposent sur des projets adaptés à la demande des territoires qui les ont sollicités et s'attachent souvent davantage à créer des liens avec les territoires et les populations par le biais d'ateliers de création et de pratique artistiques.

- les actions « Hors les murs » (sachant que les structures labellisées par l'Etat ont déjà l'obligation de développer des actions « hors les murs » dans leurs cahiers des charges).
- les résidences d'artistes dont la promotion constitue un vecteur de soutien à la fois à la création artistique et à la démocratisation culturelle. En effet, l'implantation d'une résidence peut permettre de corriger les inégalités territoriales d'accès à la culture dans les zones dans lesquelles la présence artistique apparaît plus faible. Elle permet de toucher des publics variés en fonction de son lieu d'implantation (établissement culturel, école, entreprise, milieu rural).

*Comme le souligne l'inspection de la création artistique dans un rapport de mai 2019 consacré aux résidences d'artistes, celles-ci servent « à la fois un territoire (aménagement culturel et développement local), des structures (développement de la ressource artistique dans sa permanence autant que dans son renouvellement et dynamisation des équipes), des artistes (conditions matérielles indispensables à la création ou à la recherche, et notoriété) et des publics très variés selon les « situations » dont elles sont créatrices (élèves, étudiants, amateurs, salariés d'une entreprise, artistes, population d'un territoire...) »<sup>35</sup>.*

- les structures alternatives (tiers lieux, ateliers de fabrique artistique) constituent des lieux d'échange et de co-création avec les habitants, ils sont des vecteurs de lien social et jouent un rôle croissant pour diffuser la création artistique et favoriser les pratiques artistiques, en particulier dans les territoires ruraux.

<sup>35</sup> Rapport Sénat, op.ci



## Illustration Dispositifs départementaux de maillage territorial

Source : site internet département des Bouches du Rhône

### Résidence d'artistes - Etang des Aulnes

Afin de répondre au mieux au besoin de lieux de travail et de répétition pour le spectacle vivant, de favoriser la création artistique et les collaborations entre professionnels, le Département des Bouches du Rhône des Bouches-du-Rhône s'est doté d'un Centre de Création en Résidence dans le Domaine départemental de l'Etang des Aulnes, site naturel protégé dans la plaine de la Crau.

Le Département met à disposition cet espace de travail (sans technicien) aux projets sélectionnés par jury et prend en charge l'hébergement des équipes en création (à l'exclusion des repas).

Sont éligibles à ce dispositif les projets professionnels de création ou de reprise dans les domaines de la danse, du théâtre, de la musique, du cirque, des arts de la rue [...] émanant de structures départementales comme extra-départementales, accompagnés par une structure culturelle des Bouches-du-Rhône (théâtre, festival, et pour la musique, salle de concerts, festival, tourneur...) qui est fortement impliquée dans le projet de création (coproductions, achat à l'avance, résidence...) et co-porte la demande de résidence avec l'équipe artistique [...]

### « Provence en scène »

Avec le dispositif « Provence en Scène », le Conseil Départemental entend créer une synergie entre les communes et les artistes de Provence dans un double objectif :

- inciter et aider les communes de moins de 20 000 habitants à proposer une saison de spectacles en contractualisant avec elles ;
- favoriser la création et la diffusion des spectacles produits par les artistes du département.

[...]

Dans le but de mieux aider les communes à organiser une saison culturelle attractive, une sélection de spectacles totalement autonomes portant le label « Provence en Scène Plus » est proposée aux communes de moins de 56 000 habitants.

Enfin, le Département, afin d'assurer l'accès de chacun à une culture de qualité, souhaite favoriser les spectacles bénéficiant d'opérations d'accompagnement (animations, rencontres avec les artistes, ateliers, stages...) proposées par les structures artistiques en apportant son aide au même taux que pour les spectacles retenus.

## 2 - Transmission et diffusion : l'éducation artistique et culturelle (EAC)

---

« L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture » (Site du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports)

« L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs ministériels, artistiques, culturels, associatifs, territoriaux pour développer des actions au plus près des territoires ». (Site du Ministère de la Culture)

### ➔ L'objectif national « 100% EAC à l'École »

L'éducation artistique et culturelle (EAC), doit permettre de favoriser la pratique et susciter le « désir de culture » chez les enfants et les adolescents, quels que soient leur situation et leur lieu de vie, constitue un « levier de long terme pour garantir à chacun, à tout âge et dans tous les territoires, le respect de ses droits culturels et la pleine possibilité de participer à la vie artistique et culturelle [...] Les arts et la culture enrichissent et diversifient par ailleurs les apprentissages. Ils favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même. Ils contribuent à l'expression de chacun dans sa singularité. »

Elle représente un « instrument au service de l'égalité des chances ».

L'éducation artistique et culturelle mobilise de multiples acteurs : artistes, acteurs culturels, éducatifs et associatifs, services de l'Etat, collectivités territoriales ... Une feuille de route pour la période 2020-2021, commune au Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et au Ministère de la Culture en rappelle priorités et principes d'action.

#### Principes fondamentaux

La généralisation de l'EAC se fonde sur les principes exprimés par la Charte de l'Éducation artistique et culturelle rédigée par le Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle en 2016.

Trois piliers définissent l'EAC :

- rencontre des œuvres, des artistes et professionnels de la culture (découverte sensible et incarnée du registre artistique ; ouverture sur la diversité des univers esthétiques, des formes d'expression et de création ; créativité...);
- pratique culturelle ou artistique (espace d'expression et d'écoute, création de lien et de dynamique collective, confiance en soi des enfants et des jeunes) ;
- acquisition de connaissances réconciliant expérience sensible et exercice de la raison contribue à une formation humaniste, permettant un accomplissement personnel autant que social et citoyen.

### *Zoom collège*

☞ *Au collège : chaque semaine, tous les élèves bénéficient d'une heure d'éducation musicale et d'une heure d'arts plastiques ainsi qu'un enseignement de l'histoire des arts porté par l'ensemble des disciplines.*

☞ *Chaque année, dans les collèges, les élèves suivront des enseignements artistiques enrichis par des partenariats culturels de qualité ; connaîtront au moins deux temps forts culturels ; bénéficieront d'un atelier d'éducation aux médias et à l'information ; chanteront, s'ils le souhaitent, dans une chorale pourront assister aux séances hebdomadaires de leur ciné-club.*

### Cinq priorités concrètes

- Chanter, avec le développement de chorales dans toutes les écoles et collèges, pour encourager une pratique qui allie développement de la sensibilité, expression, travail collectif et nombre d'enjeux pédagogiques.

### *Zoom collège*

☞ *Au collège, la chorale relève désormais d'un enseignement facultatif inter-niveaux et interclasses.*

☞ *Dans [...] le second degré, les partenariats avec les conservatoires classés répartis sur l'ensemble du territoire, écoles de musiques et structures culturelles sont encouragés et bénéficient d'un soutien particulier.*

- Partager le plaisir de lire à travers toute la diversité des expériences de lecture et de création littéraire, convoquer la curiosité pour les récits et l'imaginaire pour renouveler le rapport à la langue et l'écrit et favoriser la maîtrise de ces derniers.

### *Zoom collège*

☞ *À compter de 2020, les collèges [...] élaboreront des conventions avec les bibliothèques publiques de proximité ou, le cas échéant, avec la bibliothèque départementale.*

*Ce partenariat permettra des actions communes sur les modalités d'accueil des élèves dans les bibliothèques et les CDI, sur le prêt d'ouvrages entre établissements et bibliothèques, sur le partage de catalogues, sur la promotion du livre, des auteurs et de la lecture, etc.*

☞ *Soutien aux associations mobilisées tant au niveau national que territorial.*

- Regarder et éveiller sa curiosité à la richesse et à la diversité de notre patrimoine comme aux œuvres de la création, apprendre à regarder et appréhender toutes les formes d'images qui nous environnent.

### *Zoom collège*

☞ *Au collège, l'enseignement d'histoire des arts peut faire l'objet depuis 2017 d'une épreuve orale dans le cadre du diplôme national du brevet, et offre une entrée privilégiée à cette exploration de la diversité du champ patrimonial.*

☞ *Dispositifs : « La Classe, l'œuvre ! » permet aux enseignants de co-construire avec un lieu patrimonial un projet pédagogique spécifique autour d'une ou d'un corpus d'œuvres. « Les Journées du 1 % artistique » de l'école à l'enseignement supérieur permettent de valoriser l'ensemble des œuvres d'art installées dans les écoles et les établissements scolaires [...] en lien étroit avec les réseaux d'écoles d'art, Frac, musées et centres d'art, artothèques, etc ...*

☞ *Programme Collège et cinéma*

- S'exprimer, développer son éloquence pour apprendre à s'affirmer dans toute sa singularité, et notamment à travers la pratique théâtrale.

#### *Zoom collège*

↳ Depuis la rentrée 2019, près de 400 établissements expérimentent un nouvel enseignement d'éloquence en classe de troisième, à raison d'une demi-heure hebdomadaire. Il concerne tout le champ de l'éloquence et des arts de la parole (théâtre et spectacle vivant, cinéma-audiovisuel, etc.) et permet aux élèves, selon le projet des professeurs, de travailler sur la lecture à voix haute, la déclamation ou le jeu théâtral ainsi que sur l'échange argumenté et la prise de parole face à un public (plaidoyer, discours, etc.). Ce nouvel enseignement vise notamment à renforcer la préparation des élèves à la nouvelle épreuve d'oral du baccalauréat.

↳ Développement des résidences de théâtre et aux partenariats avec les compagnies et les salles de spectacles, aujourd'hui moins représentées parmi les partenaires des établissements scolaires.

↳ Concours d'éloquence dans les académies : de nombreuses initiatives sont portées par les établissements et les académies, souvent en lien avec les collectivités, pour mettre en valeur l'éloquence et l'art oratoire.

- Développer son esprit critique et sa capacité à décrypter un monde traversé d'informations multiples, en évitant le piège de la manipulation, que ce soit par une approche critique des médias et de toutes les sources alternatives d'information ou par la construction d'une solide culture scientifique et technique. Par nature transversale, elle s'articule de manière complémentaire avec l'enseignement moral et civique.

#### *Zoom collège*

*Mené en lien avec les médias professionnels et les médias de proximité*

↳ Soutien aux projets innovants de l'éducation aux médias et à l'information ;

↳ Soutien au développement de résidences de journalistes, notamment en milieu scolaire ;

↳ Soutien aux dispositifs existants : Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information, sous l'égide de l'Unesco ; Semaine de la presse et des médias dans l'école, Semaine européenne de l'éducation aux médias.

L'EAC est une compétence partagée par des acteurs divers : professionnels de la culture, artistes, enseignants, chefs d'établissements, services de l'Education Nationale, services des collectivités locales ; mais plus rarement les acteurs de l'éducation populaire.

Les Départements se sont investis dans ce champ de différentes façons, en s'appuyant sur :

- leurs structures (ex : bibliothèques, musées, ...) ;
- les dispositifs nationaux ;
- les schémas départementaux d'enseignements artistiques (conservatoires et écoles de musique) ou sur des plans départementaux d'éducation artistique et culturelle (plus généraliste) ;

Les modalités de mise en œuvre de l'EAC sont variées : appel à projet ; prix et concours ; sorties culturelles ; actions de sensibilisation ; cartes, chèques culturels, soutien direct aux établissements ; formules incitatives pour des interventions d'équipes artistiques ; mise en œuvre et/ou adaptation de dispositifs nationaux ; en lien parfois avec la notion de « parcours » (inscrite dans la loi de Refondation de l'Ecole de la République de 2013).



## Résultat de l'enquête nationale conjointe des services statistiques des Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale sur EAC

Source : Culture en chiffres, Mars 2019, DEPS, DEPP

**Tableau 1 – Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2017-2018**

Unités et %

	École		Collège		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total EAC	5 600 000	82	2 000 000	62	7 600 000	75
Total élèves	6 800 000	100	3 300 000	100	10 100 000	100

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé. Effectifs approximatifs.  
Note de lecture : en 2017-2018, sur les 6,8 millions d'enfants scolarisés dans le premier degré, 5,6 millions ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle, soit 82 % d'entre eux.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

**Tableau 2 bis – Actions ou projets en lien avec l'éducation artistique et culturelle selon le profil du collège en 2017-2018**

Unités et %

		Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet EAC	Proportion d'écoles où tous les élèves sont touchés	Proportion d'écoles où moins de la moitié des élèves sont touchés	Nombre de projets pour 100 élèves
		%	%	%	Unités
Secteur	Public	66	50	30	1,9
	Privé sous contrat	50	40	49	1,5
Éducation prioritaire	EP	55	44	39	2,0
	Hors EP	64	48	34	1,8
Taille du collège	Moins de 300 élèves	69	53	30	3,3
	De 300 à 500 élèves	69	50	29	1,6
	Plus de 500 élèves	58	43	41	1,2
Indice de position sociale	Collèges les moins favorisés – Q1	56	47	37	2,2
	Q2	77	54	26	2,0
	Q3	71	56	31	1,7
	Collèges les plus favorisés – Q4	51	33	44	1,3
Indice d'éloignement du collège	Collèges les moins éloignés – Q1	52	35	44	1,3
	Q2	64	47	32	1,7
	Q3	70	54	30	1,6
	Collèges les plus éloignés – Q4	66	53	33	2,6
Ancienneté moyenne des enseignants du collège	Premier quartile	56	44	41	2,2
	Q2	57	40	41	1,6
	Q3	64	51	32	1,8
	Dernier quartile	70	55	26	1,7
<b>Ensemble des collèges</b>		<b>62</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>1,8</b>

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.  
Note de lecture : en 2017-2018, dans l'ensemble des collèges, 62 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action d'éducation artistique et culturelle. Dans 47 % des collèges, l'ensemble des élèves ont été touchés, tandis que dans 35 % des collèges, moins de la moitié des élèves l'ont été. Cela représente en moyenne 1,8 projet par élève.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

En collège également, **les établissements dans lesquels les actions et projets d'éducation artistique et culturelle concernent le plus d'élèves sont généralement d'effectifs réduits**. La part d'élèves touchés est en effet de 69 % pour les collèges comptant moins de 500 élèves, soit 11 points de plus que pour les collèges de plus de 500 élèves.

De même, on observe un **lien entre la part d'élèves touchés par l'EAC et l'ancienneté des enseignants** qui exercent au sein du collège. Dans les établissements où les enseignants sont les plus « anciens », 70 % des collégiens participent au moins à un projet ; cette part est de 56 % dans les établissements où l'ancienneté des enseignants est la moins élevée.

Les collèges les plus marqués socialement, ceux des premiers et dernier quartiles de l'indice de position sociale sont moins concernés par l'EAC : **dans les établissements les plus favorisés comme dans les plus défavorisés, respectivement 51 % et 56 % des élèves bénéficient d'au moins une action ou un projet contre 77 % et 71 % dans les collèges moins marqués socialement (deuxième et troisième quartiles)**.

En éducation prioritaire, 55 % des collégiens sont touchés par au moins une action ou un projet EAC (contre 64 % hors éducation prioritaire). L'écart observé pour les collèges est moins grand dans le premier degré (78 % contre 83 %).

**Tableau 3 – Organisation de l'éducation artistique et culturelle dans les écoles et les collèges en 2017-2018**

En %

	Écoles les moins concernées par l'EAC	Écoles les plus concernées par l'EAC	Toutes écoles	Collèges les moins concernés par l'EAC	Collèges les plus concernés par l'EAC	Tous collèges
Présence d'un volet EAC dans le projet d'école ou d'établissement	64	81	78	75	92	87
Présence d'un coordinateur EAC au sein de l'école ou du regroupement intercommunal	25	45	44	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Présence d'un référent EAC au sein du collège	Sans objet	Sans objet	Sans objet	55	75	67

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.  
Note de lecture : en 2017-2018, 78 % des écoles et 87 % des collèges bénéficient d'un volet d'éducation artistique et culturelle dans leur projet d'école ou d'établissement.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

**Tableau 4 – Profil du coordinateur ou référent éducation artistique et culturelle en 2017-2018**

En %

	École	Collège
Coordinateur EAC	Directeur d'école	89
	Enseignant	Sans objet
Réfèrent EAC	Professeur documentaliste	38
	Professeur d'arts plastiques	25
	Professeur de lettres	15
	Autres	22

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public et privé.  
Note de lecture : en 2017-2018, dans 89 % des cas, c'est le directeur d'école qui est coordinateur d'éducation artistique et culturelle ; dans 38 % des cas, c'est le professeur documentaliste qui est référent d'éducation artistique et culturelle en collège.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

**Tableau 5 – Part des établissements proposant chaque type d'activité en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2017-2018**

En %

	Toutes écoles	Tous collèges
Une ou des sorties ou visites culturelles	92	99
Une ou des rencontres avec un ou des artistes	62	85
Un accueil de manifestation artistique ou culturelle professionnelle dans l'établissement	60	66
Une chorale	56	84
Une ou des rencontres avec un ou des professionnels de la culture	55	73
Un voyage à dimension culturelle ou artistique	30	76
Une galerie d'établissement	26	24
Un club d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, poterie, etc.)	23	34
Un club de jeux de société	20	57
Un média (journal, radio, etc.)	18	51
Un club de danse	16	34
Une classe à projet artistique et culturel (PAC)	15	Sans objet
Un club de théâtre	15	60
Une résidence d'artistes ou de collectif d'artistes	10	22
Un club multimédia ou audiovisuel	5	23
Un club scientifique	4	37
Un club d'écriture	3	35
Un orchestre	3	20
Une résidence de professionnels de la culture	2	5
Un club de mathématiques	1	23
Un club de jeux vidéo	0	4
Un ou des ateliers de pratique artistique	Sans objet	69
Un ciné-club	Sans objet	18

Champ : France métropolitaine + dom, secteur public et privé.  
Note de lecture : 92 % des écoles déclarent avoir proposé une ou des sorties ou visites culturelles durant l'année scolaire.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

**Tableau 6 bis – Nombre moyen d'activités proposées et nombre moyen d'activités rapporté à 100 élèves dans les collèges en 2017-2018**

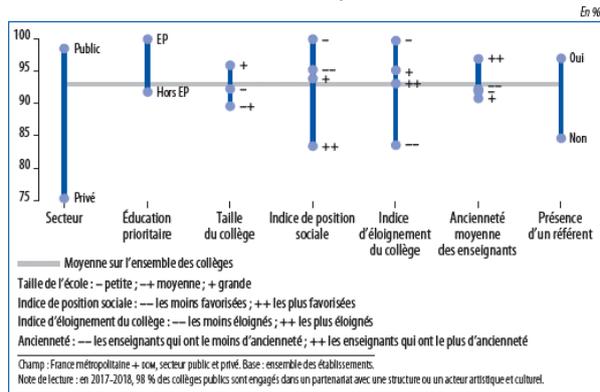
Unités

		Nombre moyen d'activités	Rapporté à 100 élèves
Secteur	Public	10,3	3,3
	Privé sous contrat	9,0	2,9
Éducation prioritaire	EP	10,2	2,7
	Hors EP	10,0	3,0
Taille du collège	Moins de 300 élèves	8,8	6,2
	De 300 à 500 élèves	10,1	2,6
	Plus de 500 élèves	10,5	1,7
Indice de position sociale	Collèges les moins favorisés – Q1	10,3	3,4
	Q2	9,9	3,8
	Q3	10,0	2,8
	Collèges les plus favorisés – Q4	9,8	2,0
Indice d'éloignement du collège	Collèges les moins éloignés – Q1	8,9	1,9
	Q2	10,6	2,3
	Q3	10,9	3,1
	Collèges les plus éloignés – Q4	9,5	4,5
Ancienneté moyenne des enseignants du collège	Premier quartile	9,9	2,6
	Q2	9,8	2,9
	Q3	9,6	4,2
	Dernier quartile	10,5	2,4
Référent	Non	9,3	3,3
	Oui	10,3	2,8
<b>Ensemble des collèges</b>		<b>10,0</b>	<b>3,0</b>

Champ : France métropolitaine + dom, secteur public et privé. Base : ensemble des établissements.  
Note de lecture : les collèges proposent en moyenne 10 activités mais 3 activités pour 100 élèves.

Source : MEN-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019

Graphique 2 – Part des collèges engagés dans un partenariat avec au moins une structure ou un acteur artistique ou culturel en 2017-2018



Graphique 2 bis – Part des collèges engagés dans un partenariat conventionné en 2017-2018

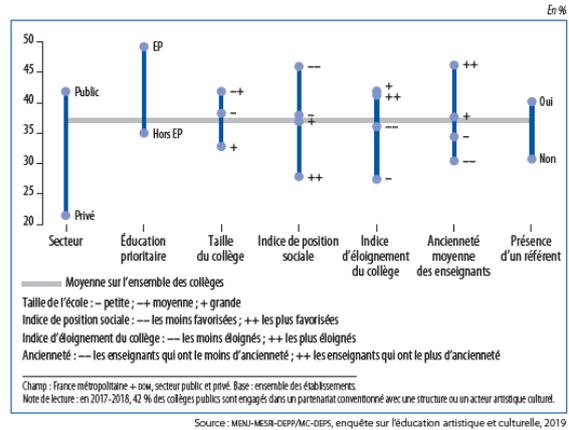


Tableau 7 – Partenaire d'action artistique et culturelle des écoles et collèges en 2017-2018

En %

Partenaire	Collège	
	Tout type partenariat	Partenariat conventionné
Musée, lieu d'exposition	35	50
Bibliothèque, médiathèque	34	42
Compagnie de théâtre ou de danse	27	51
Artistes ou collectif d'artistes (musicien, chanteur, plasticien, designer, photographe, vidéaste, etc.)	26	51
Cinéma	25	39
Salle de spectacle	24	47
Conservatoire ou école de musique, de théâtre ou de danse	22	21
Monument historique	17	37
Auteur ou collectif d'auteurs (écrivain, scénariste, auteur de bande dessinée, etc.)	12	26
Centre culturel	10	28
Orchestre	7	8
Compagnie de cirque, d'arts de la rue	7	12
Centre d'art, fonds régional d'art contemporain	6	16
Métier d'art (céramiste, vitrailliste, facteur d'orgue, etc.)	5	6
Ludothèque	4	4
Centre d'archives	2	15
Radio, journal local ou autre média	2	11
Entreprise culturelle (jeux vidéo, restauration du patrimoine, etc.)	1	7
Fondation (mécénat privé)	1	3

Champ : France métropolitaine + rom, secteur public et privé. Base : ensemble des établissements.  
 Note de lecture : en 2017-2018, 34 % des écoles et 42 % des collèges ont un partenariat avec une bibliothèque ou une médiathèque. Pour 6 % des collèges, ce partenariat est conventionné.

Source : MENJ-MESRI-DEPP/MC-DEPS, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019



## Illustration

### Le Contrat de Développement Culturel du Département de l'Oise

Le Département de l'Oise a mis en œuvre une politique volontariste d'éducation culturelle et artistique notamment via un instrument particulier : le Contrat De Développement Culturel<sup>36</sup> (CDDC), porté par le Conseil départemental en lien avec le Rectorat, l'inspection académique et la DRAC.

*Le CDDC « vise à sensibiliser les élèves aux arts et à la culture par la pratique, la confrontation aux œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, dans des domaines culturels variés. Il se concrétise par des parcours culturels mis en œuvre conjointement par un ou plusieurs enseignant(s) et partenaire(s) culturel(s), dans une configuration qui laisse une place significative à une dynamique de projet portée par les acteurs de terrain. »*

Le CDDC vise des **objectifs** :

- quantitatifs : garantir à l'ensemble des élèves du département d'être touchés, au moins une fois pendant leur scolarité au collège, par un parcours artistique et culturel) ;
- qualitatifs : préserver l'esprit de projet, éviter l'effet catalogue, remédier à l'absence d'acteurs culturels dans les territoires éloignés, garantir l'ambition de l'éducation artistique.

Il s'inscrit plus largement, et de façon complémentaire, dans une offre culturelle et éducative variée en direction de la jeunesse.

Le CDDC mobilise trois niveaux de **partenariat** autour du projet de démocratisation culturelle et d'équité territoriale entre :

- Les partenaires initiaux (partenariat instituant Etat/collectivité locale), présents et en dialogue ;
- Les partenariats d'organisation (structures, établissements, services, comité de pilotage) ;
- Les partenariats de réalisation (enseignants, artistes et professionnels de la culture)

Le dispositif est perçu comme cohérent et facilitateur par l'ensemble des acteurs, aussi bien du point de vue de la motivation des enseignants que du point de vue des savoir-faire des partenaires culturels. Le rôle important donné aux chefs d'établissements qui s'en saisissent pleinement dans la plupart des cas que cet échelon de responsabilité a été longtemps sous-estimé et qu'il doit être investi fortement dans une politique fondée sur les parcours culturels.

L'enquête évaluative conduite en 2011/2012 a montré l'éducation artistique et culturelle exige des moyens, mais que ceux-ci ne sont pas hors de portée des collectivités.

Dans le cas de l'Oise, un nombre important de parcours culturels et une bonne cohérence dans leur organisation garantissent une indispensable exigence de qualité et permettent de couvrir les **trois expériences de l'art et de la culture** qui structurent l'éducation artistique et culturelle :

- fréquentation (pratique de spectateur) ;
- expression (pratique d'acteur), médiation ;
- et acquisition de savoirs (pratique réflexive).

Le rôle de chef de file du Département est bien identifié et cette dimension de suivi individualisé, de dialogue, d'écoute des besoins, de coordination et de médiation a prouvé là sa pertinence. Le CDDC n'est pas seulement un guichet financier pour des actions, mais surtout un dispositif d'accompagnement qui encourage la logique de projet.

<sup>36</sup>Le contrat de développement culturel du Conseil Départemental de l'Oise, un accès à l'éducation artistique et culturelle pour tous les collégiens, Marie-Christine Bordeaux, Anne-Cécile Nentwig et en collaboration avec Cécile Martin et Samuel Périgois, in l'Observatoire N°42

Du point de vue de l'appropriation par les établissements, plus un collège est en situation défavorisée (milieu rural ou zone Éclair2), plus les parcours sont présents et investis très positivement en tant qu'outils pédagogiques à part entière. Les collèges ruraux utilisent également ce dispositif pour « faire venir » la culture dans leurs territoires, ce qui, dans certains cas, fait du collège un acteur culturel du territoire. Leur situation géographique conditionne cependant le partenariat, car les collèges font plus fréquemment appel à des structures culturelles à fort rayonnement artistique, dotées de moyens conséquents et capables de se déplacer facilement dans tout le département.

### *Effets*

Par leurs modalités d'organisation et de réalisation, par les interrelations qu'ils génèrent, les parcours produisent des effets structurants sur les acteurs culturels, éducatifs, sur les élèves mais aussi sur les territoires.

- Ils peuvent ainsi constituer un point d'ancrage pour la vie culturelle des territoires ruraux, ou être utilisés pour assurer le maintien et la transmission d'habitudes de coopération avec des partenaires culturels ;
- Les parcours permettent également d'intégrer l'art et la culture dans les axes et les missions du collège, voire de favoriser l'implication des familles même si ce dernier point reste encore peu développé dans le dispositif ;
- En définissant l'intervention en milieu scolaire comme une mission importante pour les tutelles, le CDDC incite les structures culturelles à renforcer leurs démarches dans ce secteur, à produire des outils spécifiques de médiation, à se préoccuper des besoins des partenaires éducatifs en proposant des pistes d'activités inspirées des programmes scolaires, etc. Le CDDC fait ainsi évoluer les pratiques du milieu culturel et artistique de l'Oise par la mise en place de protocoles.

## ➤ Les actions du Département 13 en faveur de l'éducation artistique et culturelle des collégiens

### Les actions éducatives

Les actions éducatives (prioritaires ou complémentaires) proposées par la collectivité recouvrent 21 champs thématiques, dont :

- Histoire (dont visite du mémorial du camp des milles pour les classes de 3<sup>ème</sup> ; dispositif passeur de mémoire, etc...)
- Découverte des musées et du patrimoine culturel matériel français et provençal ;
- Education à l'image et aux bons usages du numérique ;
- Conte et littérature ;
- Pratiques artistiques ;
- Culture scientifique ;
- Savoir être, savoir communiquer, savoir vivre (qui couvre notamment les actions relatives à l'éloquence, à la prise de parole en public, stand up...)
- (Découverte du patrimoine naturel).

Catalogue AE 2020/2021	Colonne2	nb action
<i>21 thématiques au total dont:</i>		
Histoire	AE prioritaire 3ème	1
Patrimoine naturel	AE prioritaire 6ème	112
Conte et littérature	AE complémentaire	10
Culture scientifique	AE complémentaire	3
Pratique artistique	AE complémentaire	31
Histoire	AE complémentaire	8
Education à l'image	AE complémentaire	35
Découverte des musées et du patrimoine culturel matériel	AE complémentaire	14
Passeurs de mémoire	AE complémentaire	1
Savoir être, savoir communiquer, savoir vivre (actions sur éloquence, prise de parole, ...)	AE complémentaire	11
		<b>226</b>

### Le soutien aux PAME

Le Département attribue des aides forfaitaires pour les projets menés à l'initiative des équipes pédagogiques des collèges, dont une catégorie PAME « lecture et écriture ».

**Les opérations partenariales** sont également conduites, dont :

- « A Marseille l'opéra c'est classe »,
- « Entrez dans la danse »,
- Prix du Livre Jeunesse de Marseille,
- Les collégiens au Printemps du Livre de Cassis

### Le 1% culturel dans les collèges du Département.

Ce dispositif met en application le 1 % artistique à la construction des collèges et permet de relancer la commande artistique de la collectivité. Elle concerne des disciplines artistiques très diverses (sculpture, peinture, ...)

### **Opération "Collèges au cinéma"**

Par le biais de cette opération d'éducation à l'image, 98 établissements scolaires peuvent faire bénéficier des classes de la 6ème à la 3ème une fois par trimestre de projections dans des salles de cinéma. Cette opération a pour but de permettre aux collégiens de découvrir le cinéma dans les salles pendant le temps scolaire, lors de séances organisées spécialement à leur intention. Chaque projection fait l'objet d'un travail pédagogique en classe et peut servir de base à un développement thématique.

### **Ouverture au public collégien des établissements culturels départementaux :**

- Les Archives et Bibliothèque Départementales Gaston DEFFERRE à Marseille
- Le Musée Départemental Arles Antique Museon Arlaten,
- Musée Départemental d'Ethnographie

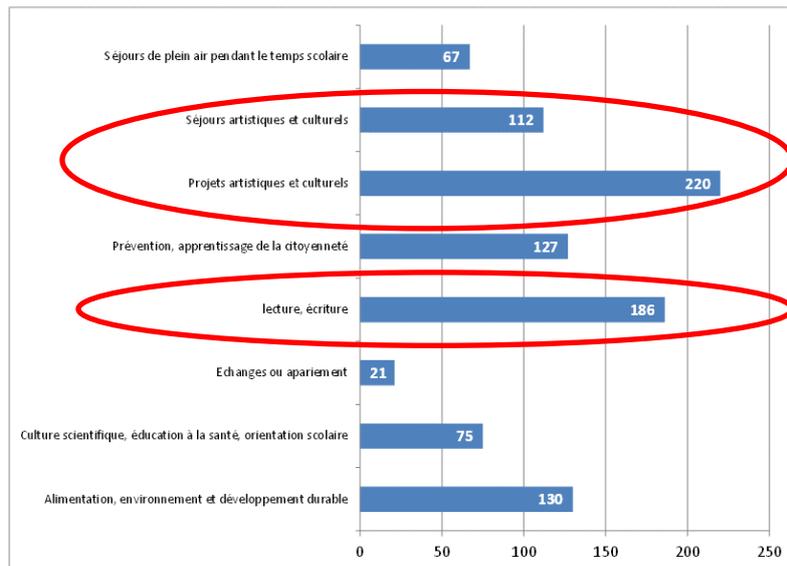


Bilan des AE année scolaire 2018/2019 (extraits)

Source : Rapport Evaluation des actions éducatives, Délégation Générale du Conseil de Provence, décembre 2018

PAME (2017/2018)

Thème	Montant	nbre de PAME
Alimentation, environnement et développement durable	121 839,00 €	130
Culture scientifique, éducation à la santé, orientation scolaire	74 850,00 €	75
Echanges ou apariement	36 510,00 €	21
Lecture, écriture	204 421,00 €	186
Prévention, apprentissage de la citoyenneté	123 680,00 €	127
Projets artistiques et culturels	216 340,00 €	220
Séjours artistiques et culturels	162 590,00 €	112
Séjours de plein air pendant le temps scolaire	67 048,00 €	67
	1 007 278,00 €	938



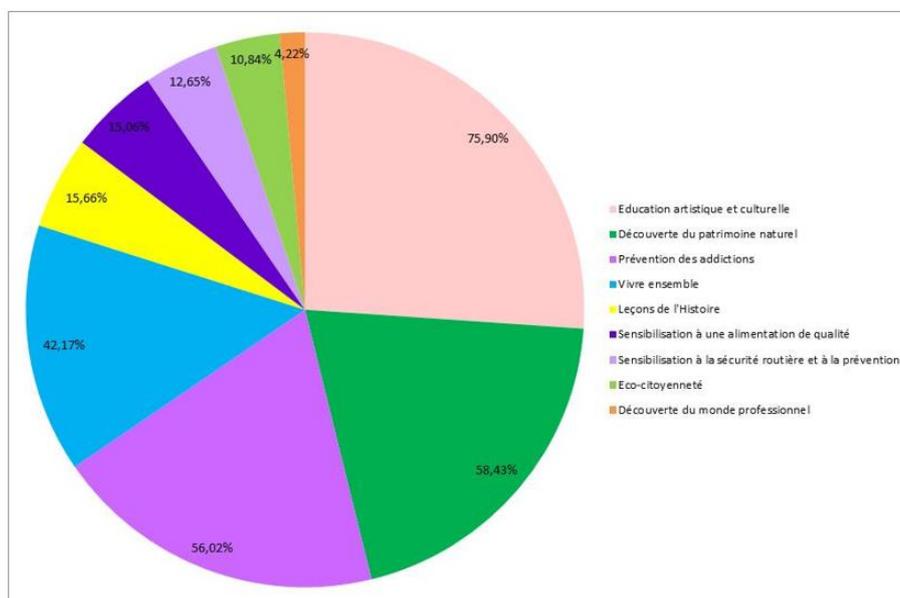
AE (2017/2018)

Thème	Sous-thème FA	Nbre de FA
<b>Camp des Milles</b>	/	1 FA
<b>Découverte du monde professionnel</b>	Pas de sous-thèmes	9 FA
<b>Découverte du patrimoine naturel</b>	Sous-thèmes = intitulés de chaque FA	105 FA
<b>Eco-citoyenneté</b>	13 FA - Pas de sous-thèmes	13 FA
<b>Education artistique et culturelle</b>	Sous-thèmes :	
	Arts plastiques, visuels et numériques	21 FA
	Cirque et danse	15 FA
	Littérature	23 FA
	Musique	29 FA
	Patrimoine, culture provençale et architecture	10 FA
	Théâtre	17 FA
	<i>Sous-total sous-thème</i>	<i>115 FA</i>
<b>Leçons d'Histoire</b>	Pas de sous-thèmes	19 FA
<b>Prévention des addictions</b>	Pas de sous-thèmes	19 FA
<b>Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention</b>	Pas de sous-thèmes	9 FA
<b>Sensibilisation à une alimentation de qualité</b>	Pas de sous-thèmes	20 FA
<b>Vivre ensemble</b>	Sous-thèmes :	
	Discriminations	45 FA
	Esprit critique	10 FA
	Valeurs citoyennes	15 FA
	<i>Sous-total sous-thème</i>	<i>65 FA</i>
	<b>Total</b>	<b>380</b>

Le catalogue 2017/2018 des AE proposait 380 Fiches-Actions (FA) différentes, dont près d'1/3 relevaient de la catégorie « éducation artistique et culturelle ».

Les AE du thème « éducation artistique et culturelle » sont celles qui ont attiré le plus de collèges différents (près de 76% des collèges demandeurs).

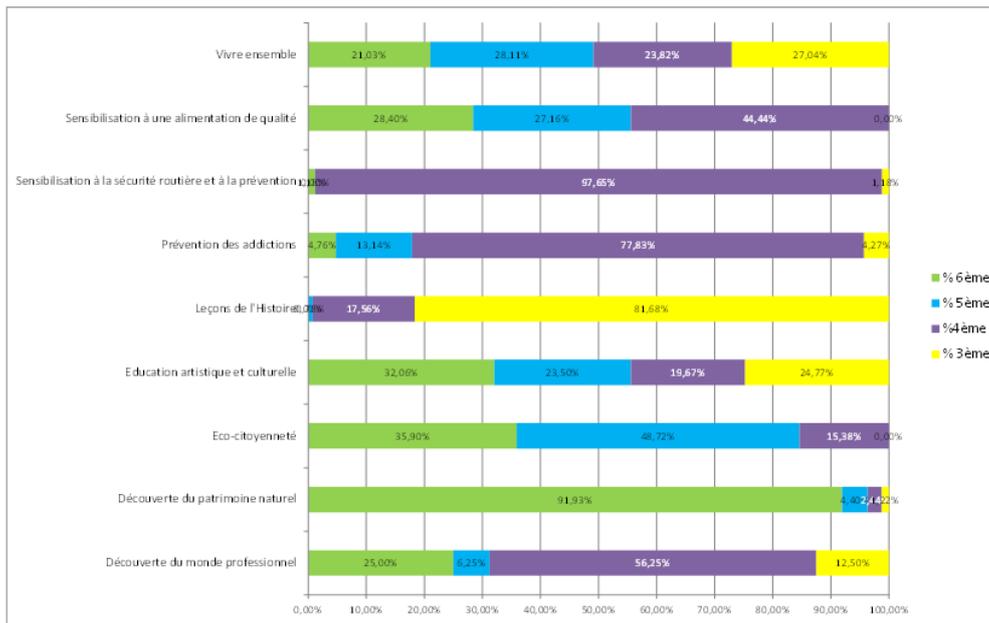
	nb COLLEGES différents	Répartition dans total collèges	rang thématique pour les collèges
Education artistique et culturelle	126	75,90%	1
Découverte du patrimoine naturel	97	58,43%	2
Prévention des addictions	93	56,02%	3
Vivre ensemble	70	42,17%	4
Leçons de l'Histoire	26	15,66%	5
Sensibilisation à une alimentation de qualité	25	15,06%	6
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	21	12,65%	7
Eco-citoyenneté	18	10,84%	8
Découverte du monde professionnel	7	4,22%	9
<i>total collèges différents</i>	166		



#### Diversité des demandes d'AE

	nb demandes ACTIONS différentes
Education artistique et culturelle	87
Découverte du patrimoine naturel	55
Vivre ensemble	39
Prévention des addictions	17
Sensibilisation à une alimentation de qualité	10
Eco-citoyenneté	9
Leçons de l'Histoire	9
Sensibilisation à la sécurité routière et à la prévention	4
Découverte du monde professionnel	3
<i>Total actions différentes</i>	233

**Répartition des demandes d'intervention par thème et par niveau de classe**



### 3.Actions vers publics ciblés ou empêchés et médiation culturelle

---

#### ➤ « Ensemble en Provence »

Le Département des Bouches-du-Rhône a développé, en appui de ses compétences sociales, une politique volontariste d'accès à des actions culturelles, sportives ou environnementales favorisant la cohésion sociale et l'épanouissement des citoyens.

La démarche « Ensemble en Provence » contribue à l'égal accès de chacun à la vie locale départementale, en aidant particulièrement ceux qui y participent le moins ou qui se trouvent empêchés d'y participer.

C'est par l'intermédiaire des structures sociales du territoire que les habitants, en groupe, sont associés aux propositions.

Les propositions permettent le choix d'une formule adaptée au public :

- sortie et/ou visite ponctuelles ;
- parcours de pratique et/ou de création lié à un évènement.

L'accompagnement du public est réalisé par un accueil privilégié mis en place par l'organisateur et par la conception et la mise en œuvre d'une médiation adaptée.

Le dispositif constitue une opportunité pour diversifier les pratiques d'accompagnement du public :

- Un outil de pratique collective au service de la participation citoyenne : les propositions sont conçues pour faciliter les actions collectives, les sorties avec les familles, fédérer des groupes, leur permettre de devenir autonomes, de s'organiser et développer une dynamique de mobilité.
- Une démarche qui contribue à la valorisation des participants. Impact positif des actions relevant du dispositif dans les parcours d'accompagnement socioprofessionnels : dynamisation, lien social, création de solidarités, acquisition de compétences transférables dans la sphère professionnelle, etc.
- Une occasion de développer la proximité avec le public : référents et bénéficiaires partagent un moment en dehors des cadres habituels, dans un environnement différent, propice à l'échange.
- Un renforcement du lien partenarial : Ensemble en Provence permet la mise en synergie des acteurs du territoire : pôles d'insertion, Maisons départementales de la Solidarité, Maisons du Bel Âge, associations et établissements agissant dans le champ du handicap, centres sociaux, établissements de l'enfance, missions locales, associations caritatives... avec les services du Département et les porteurs de projets dans les domaines culturels, sportifs ou environnementaux.

Le dispositif « Ensemble en Provence » est l'héritier de la démarche « 13 en Partage », créée par une délibération du Département en date de mars 2012. Ce document formalisait l'objectif de *13 en Partage* de la façon suivante : « *favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et aux loisirs des personnes qui en sont les plus éloignées, en donnant les moyens aux publics dits « prioritaires » pour le Conseil Général d'accéder à une offre sur tout le territoire. Cette action propose de mettre en place des ponts entre les publics et l'offre, en particulier par la mise en place de dispositifs de médiation adaptés et la mise à disposition éventuelle de moyens de transport. Le développement de pratiques sportives et culturelles est l'un des outils au service de la solidarité entre publics, entre générations. Il passe par la relation entre travailleurs sociaux et acteurs de la vie culturelle et sportive.* »

La démarche « 13 en Partage » a fait l'objet d'une évaluation<sup>37</sup>, dont les conclusions rendues en septembre 2014, sont riches d'enseignements pour le dispositif « Ensemble en Provence », sur les questions des acteurs et de leurs pratiques professionnelles, de l'accessibilité, de la gouvernance et des effets sur les bénéficiaires.



## Synthèse des résultats - Rapport d'évaluation du dispositif « 13 en partage »

Source : Service de l'Evaluation, CD13, septembre 2014

### Acteurs et pratiques professionnelles

La démarche 13 en Partage génère des évolutions importantes dans les manières de travailler des professionnels impliqués.

**Elle questionne tout d'abord les postures et les pratiques professionnelles des acteurs**, et en particulier des travailleurs sociaux, vis-à-vis de leur métier proprement dit. En effet, elle s'inscrit dans la dimension « collective » de l'intervention sociale, qui, si elle n'est pas complètement nouvelle (inscription formelle dans les référentiels professionnels depuis les années 1980), connaît des difficultés pour dépasser une vision historique et traditionnelle des métiers du travail social :

- 13 en Partage implique une relation collective, là où le travail social repose souvent sur une relation individuelle avec les bénéficiaires ;
- 13 en partage implique une sortie, une extériorité, là où l'intervention sociale se déroule le plus souvent dans l'intimité du bureau ou du domicile ;
- 13 en Partage implique une relation différente où l'utilisateur retrouve une place d'acteur dans son parcours et où l'intervenant sort du rôle d'« expert », de « sachant » ;
- 13 en Partage apporte des réponses à des besoins non primaires (bien qu'inscrits dans la loi de lutte contre les exclusions. La satisfaction de ces besoins participe du mieux vivre et du vivre ensemble là où les dispositifs apportent parfois des réponses rapides mais partielles.

Par ailleurs, en fonction de l'implication dans la démarche, **la question de l'accompagnement** des bénéficiaires peut revêtir des dimensions très différentes, qui dépassent parfois l'accompagnement à l'évènement pour réinterroger l'accompagnement social lui-même. La mobilisation des bénéficiaires peut aller d'une simple diffusion de l'information jusqu'à une véritable intégration de la sortie comme un outil de travail social. Certains travailleurs sociaux peuvent même investir un rôle de médiateur pour faciliter l'appropriation des contenus culturels par les bénéficiaires.

Du point de vue des porteurs culturels, 13 en Partage semble alimenter (et dans quelques cas générer) la réflexion sur les publics. La démarche contribue à approfondir et à élargir cette réflexion, voire à tester de nouvelles manières de la mettre en œuvre.

**13 en Partage fait ensuite évoluer les relations entre les professionnels impliqués dans la démarche.** En créant un réseau entre les professionnels du champ social et du champ de la culture, la démarche favorise le rapprochement des deux secteurs. Ceci se matérialise de 3 manières, selon les ambitions des acteurs, l'ancienneté d'implication dans la démarche et les sorties et les événements concernés. De la plus simple à la plus construite, ces modalités sont les suivantes :

- A un premier niveau, la **logique événementielle**, permet aux acteurs d'« activer » des partenariats préétablis, amenant un public « à disposition » à une sortie « prête à l'emploi », sans que cela ne fasse évoluer nécessairement leurs pratiques ;

<sup>37</sup> Rapport d'évaluation du dispositif 13 en partagé, Service de l'Evaluation (CD13) / Planète Publique, septembre 2014

- A un second niveau, la **logique de coopération** permet aux acteurs de disposer du cadre proposé par 13 en partage pour identifier l'interlocuteur en mesure de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie d'accès aux projets culturels (du point de vue des relais) et de réflexion sur les publics (du point de vue des porteurs de projets) ;
- A un troisième niveau, la **logique de co-construction** se concrétise dans la construction partagée des projets, permettant une véritable intégration des enjeux du travail culturel du point de vue des relais, ainsi que des enjeux du travail social du point de vue des porteurs. Cette logique peut d'ailleurs susciter la naissance de projets « socioculturels/sportifs » hors dispositif 13 en Partage.

Ainsi, par les changements qu'il implique dans les postures professionnelles, les pratiques de travail et les relations entre les acteurs, le dispositif 13 en partage **contribue à faire évoluer les manières de travailler** de l'ensemble des acteurs qui s'y impliquent. Bien que le nombre de relais soit en progression constante, ces changements importants **impliquent cependant des réticences**, qui sont de deux natures différentes :

- Les réticences liées aux difficultés à sortir d'un habitus : nécessité de faire évoluer son approche, ses savoirs et ses connaissances sur son métier ; difficulté à faire reconnaître la légitimité de ce changement auprès de ses collègues, de sa hiérarchie et difficulté à l'assumer auprès des bénéficiaires ;
- Les réticences liées à la mise en œuvre opérationnelle : implication dans la démarche peu reconnue (y compris d'un point de vue financier), difficulté à libérer du temps, parfois même exprimée comme une « indisponibilité » pour investir des tâches considérées comme « non essentielles » ou « prioritaires »..

Au regard de l'envergure des évolutions nécessaires pour la pleine implication des relais, on peut cependant afficher un certain optimisme. En effet, la démarche génère un effet de conviction important, qui facilite l'implication progressive des acteurs par un effet « tâche d'huile ».

### Accessibilité

L'accessibilité des activités et des contenus culturels est au cœur de la démarche 13 en partage. Elle est travaillée à travers trois aspects complémentaires : la mobilisation effective des publics (capacité à donner envie de participer aux bénéficiaires), l'accessibilité pratique aux événements (capacité à rendre possible la venue effective) et la médiation (capacité à rendre compréhensible et intelligible les contenus présentés).

La mobilisation des publics, c'est-à-dire la capacité à donner envie aux bénéficiaires de participer à la sortie est investie de manière différenciée selon les contextes et les professionnels. Elle semble **facilitée lorsque le travailleur social est en mesure de s'appuyer sur un groupe préconstitué**. Ceci constitue cependant le cas le moins fréquent et les relais doivent, dans la majorité des cas, constituer un groupe de participants permettant de profiter de la sortie. Pour cela, trois types de leviers existent :

- Ceux qui jouent sur **des freins pratiques et logistiques** (adaptation des horaires de la sortie, organisation de la garde des enfants) ;
- Ceux qui jouent sur le **sentiment de confiance et de sécurité** pour le bénéficiaire (proposition par le professionnel dans le cadre des entretiens individuels, accompagnement par un professionnel connu, mise en place d'ateliers collectifs en amont de la sortie) ;
- Ceux qui jouent sur **la « mise en condition » des bénéficiaires** (adaptation de la nature de l'activité aux usagers des bénéficiaires, présentation par la structure porteuse, dans les lieux fréquentés par les bénéficiaires).

**13 en partage permet de renforcer l'accessibilité physique des activités culturelles.** La gratuité des sorties constitue un élément très facilitant, en particulier pour les bénéficiaires les plus difficiles à mobiliser et pour ceux disposant de très faibles revenus. Cependant, une participation symbolique ou raisonnable n'est pas toujours réhabilitaire pour les bénéficiaires, en particulier pour ceux qui participent chaque année aux mêmes activités.

Par ailleurs, la mise à disposition des moyens de transport facilite la participation des publics. En plus de répondre aux difficultés pratiques de déplacement des bénéficiaires (pas de moyen de transport personnel, modes de transports collectifs inadaptés), 13 en partage offre un cadre rassurant et une logistique organisée qui limite la nécessité de préparer la sortie.

*Enfin, 13 en partage permet de renforcer l'accessibilité des contenus culturels pour les bénéficiaires, par les modalités de médiation mises en œuvre. Si les sorties et les événements sont très variés (sorties à la journée, parcours de sensibilisation à une pratique artistique, visite d'exposition ou participation à un spectacle), tous sont sélectionnés sur la base de la qualité de l'accueil et de médiation en direction des publics. Les bénéficiaires jugent également de la qualité de la sortie au regard de l'accueil et des explications qui leur sont offerts. En fonction de la nature des événements proposés, la médiation culturelle est cependant plus ou moins investie : très poussée dans les activités des appels à projets, elle est beaucoup plus limitée dans les sorties à la journée.*

#### Gouvernance

*Par sa conception, son organisation et sa mise en œuvre, 13 en partage donne corps à la transversalité au sein du Conseil général ; ceci se matérialise à trois niveaux :*

- *En termes de **positionnement**, 13 en partage est inscrit à l'Agenda 21 local, ce qui lui confère de fait un statut transversal au regard des projets de la collectivité ;*
- *En termes de **pilotage**, le dispositif associe un nombre important de directions au sein de l'équipe projet, et permet aux acteurs de mieux se connaître et de faciliter le travail en partenariat (identification des interlocuteurs, mise en réseau des acteurs, espaces de rencontre et d'échanges)*
- *En termes de **d'outillage**, la démarche permet de développer des supports de travail en commun, qui donnent dès lors une opérationnalité concrète à la transversalité (outils partagés, formation commune).*

*Ainsi, parce qu'ils se connaissent, parce qu'ils disposent d'espaces de travail commun et d'outils partagés, les acteurs des différentes directions sont plus facilement en mesure de travailler en partenariat, dans le cadre de 13 en partage ou en dehors et ainsi de favoriser la transversalité au sein de la collectivité.*

*Malgré des évolutions favorables aux partenariats « trans-directions », on peut cependant constater que l'implication des acteurs continue à relever majoritairement d'une logique personnelle et engagée, « militante » et peine encore à se diffuser pleinement à l'ensemble des acteurs de la collectivité.*

***13 en partage est vecteur d'une culture commune**, du fait des valeurs qu'il diffuse et des méthodes de travail qu'il promeut. En effet, la démarche fait émerger progressivement un réflexe « publics prioritaires » pour les directions de la collectivité. Plus largement, 13 en partage donne à voir une culture, un « esprit » qui donne du sens à l'action, autour de valeurs communes (solidarité, partage...).*

*Par ailleurs, en terme de méthodes de travail, 13 en Partage constitue une mise en application concrète et exemplaire du travail en « mode projet », permettant de donner à voir tous les avantages de cette nouvelle manière de faire (flexibilité, innovation, transversalité). Le déploiement de la démarche rencontre cependant également des difficultés liées à ces modalités de travail : structuration logique et hiérarchique de la collectivité, temps disponible, mobilisation au-delà des acteurs individuels.*

#### Effets bénéficiaires

*Les effets de 13 en partage sont potentiellement multiples et concrètement difficiles à mesurer. En fonction des acteurs de la démarche et des attentes qu'ils projettent dans le dispositif, les impacts pour les publics peuvent être très variables. Dispositif d'insertion sociale pour certains, dispositif de diversification des pratiques culturelles pour d'autres, il doit permettre dans tous les cas de renforcer le lien social, de renforcer l'estime de soi, de favoriser l'extraction du quotidien, de modifier les relations entre professionnels et bénéficiaires, et encore de modifier la perception du Conseil général par ces derniers.*

*La collecte de données ne permet pas de quantifier précisément les différents effets produits sur les bénéficiaires du fait de la participation à 13 en partage, d'autant plus qu'il s'agit ici d'impacts de long terme, pour un dispositif agissant sur un temps court.*

*Il est cependant possible d'identifier trois types d'impacts de la démarche :*

- 13 en partage favorise le **bien-être des bénéficiaires**, parce qu'il crée un changement ou un décalage au regard d'un quotidien parfois difficile (sortie du quartier, moment en famille, loisir et moment pour soi) ;
- 13 en partage contribue à **lutter contre l'isolement des personnes** en favorisant le lien social lors des sorties (faire partie d'un groupe, voir des gens) et après, lorsque des liens plus durables se créent entre les participants ;
- 13 en partage peut contribuer au **renforcement de certaines compétences sociales**, favorables à la réinsertion, en développant l'autonomie, la capacité à s'organiser, la capacité à exprimer son point de vue, mais également en renforçant l'estime de soi et la fierté de participer à des actions ou des événements « haut de gamme ».

### Conclusion

#### *13 en Partage contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs*

Qu'il s'agisse de faire évoluer les pratiques de professionnels du champ social ou du champ culturel et sportif, les relations entre eux, de renforcer l'accessibilité des événements pour les publics ou de contribuer au bien-être des bénéficiaires, l'évaluation montre que 13 en Partage contribue à l'atteinte de différents objectifs.

**13 en partage contribue d'abord à faire évoluer les pratiques des professionnels**, à la fois du fait d'une remise en question des postures, mais également par le développement de relations et de partenariats nouveaux entre les acteurs. En effet, bien que confronté à un certain nombre de réticences, 13 en Partage favorise une prise en compte différente des publics, en s'inscrivant dans les principes de l'intervention sociale collective. En cela, il constitue une rupture importante avec les pratiques de travail de nombreux travailleurs sociaux, qui s'inscrivent généralement dans une relation individuelle avec les bénéficiaires, basée sur la recherche de solution à des problèmes qui sont notamment appréciés en fonction de leur caractère « d'urgence » et de « nécessité ». Ici, la démarche s'inscrit dans un plan d'actions à court, moyen et long terme.

Du côté des porteurs culturels, la prise en compte des enjeux de la médiation culturelle et de l'accessibilité des contenus constitue une préoccupation ancienne. La participation à 13 en partage offre cependant une opportunité pour élargir les publics et mieux / plus prendre en considération les « publics du Conseil général ».

Ces évolutions dans les pratiques de travail des acteurs **contribuent à une intégration progressive des objectifs et des pratiques professionnelles**. Les relations entre les acteurs professionnels sont renforcées par la démarche 13 en partage, jusqu'à atteindre une véritable intégration des enjeux réciproques lorsque la démarche est la plus aboutie. Si dans un certain nombre de cas, les liens se limitent à la mobilisation dans une logique « événementielle » ou « prêt à l'emploi », il s'agit souvent d'un prélude à la mise en œuvre d'un partenariat plus approfondi au fil du temps.

In fine, c'est **l'accessibilité des projets culturels ou sportifs qui en est renforcée** :

- les liens renforcés entre les acteurs favorisent la capacité à mobiliser les publics (préparation adaptée, meilleure circulation de l'information) ;
- les liens renforcés favorisent le déploiement d'une médiation adaptée (meilleure compréhension des enjeux, adaptation des contenus).

Cependant, la mobilisation peut rester difficile pour les travailleurs sociaux, notamment quand ils ne peuvent pas s'appuyer sur l'existence d'un groupe déjà support à un certain nombre d'activités. La gratuité et l'organisation du transport s'avèrent toujours facilitantes, et plus fortement encore pour les publics les plus difficiles à mobiliser (primo-participants notamment).

**La participation aux sorties contribue au bien-être des participants**, de trois manières principales :

- elle offre une diversion vis-à-vis de la vie quotidienne, en permettant un temps pour soi, littéralement en dehors du quartier / des problèmes ;

- elle permet de créer du lien social, par la dimension collective et conviviale des sorties ;
- elle permet de renforcer l'estime de soi des personnes et, dans certains cas, elle s'inscrit dans une logique de réapprentissage des savoir-être (logique de réinsertion).

*13 en Partage, une action « citoyenne » qui impulse, démultiplie et valorise*

*Après 4 années de mise en œuvre, la démarche 13 en partage connaît une **évolution en constante progression, en terme d'implication des acteurs**, qu'il s'agisse des porteurs culturels ou des relais sociaux. A ce stade, par exemple, les porteurs du champ sportif innovent pour proposer des projets liant les pratiques et attentes de leur secteur et celles du champ social. Le travail avec les acteurs agissant auprès des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées trouve encore difficilement sa place dans la démarche telle qu'elle est conçue, dans la mesure où ils travaillent plus à faire « faire entrer » la culture dans les établissements de prise en charge, qu'à « faire sortir » les bénéficiaires.*

*Par ailleurs, l'évolution progressive met en évidence un **déploiement en « tâche d'huile » mobilisant d'abord les acteurs les plus convaincus**, pour se répandre dans un second temps à un deuxième cercle. 13 en partage permet donc de renforcer l'implication de personnes déjà convaincus de l'intérêt de la démarche en facilitant et démultipliant la mise en œuvre d'une réflexion d'ores et déjà en cours. Elle s'inscrit en effet dans un changement des pratiques des professionnels, nécessitant des changements de posture, qui ne peuvent se manifester que dans une temporalité longue.*

*A ce stade, la réussite de la démarche repose encore largement sur les volontés et motivations individuelles, presque militantes. On peut penser qu'il existe un risque d'essoufflement de la part des acteurs qui la portent depuis sa création. 13 en partage semble se situer aujourd'hui à un moment charnière de son déploiement, où la question d'un portage plus collectif et plus institutionnalisé doit pouvoir se poser.*

*Une formule « à la carte », à l'intersection entre un outil, un dispositif, une démarche et une logique d'action*

***13 en partage est un objet complexe dont la définition est fluctuante en fonction des acteurs qui s'en saisissent** : état d'esprit, processus, outil. Ce flou entourant parfois encore la définition même de 13 en partage génère des mises en œuvre diverses en fonction des appropriations. De même la logique d'action de la démarche n'est pas stabilisée : 13 en partage est-il au service de l'action sociale ou de la démocratisation culturelle ?*

***Cette diversité d'interprétations s'avère être un atout important pour l'implication du plus grand nombre.** Elle permet en effet à chacun d'y trouver des arguments pour s'impliquer. Ainsi, du point de vue de certains travailleurs sociaux notamment, l'utilité dans le parcours d'insertion des bénéficiaires est un argument majeur de conviction. Par ailleurs, certains acteurs non impliqués dans la démarche 13 en partage, c'est-à-dire ne mobilisant pas les outils mis à disposition dans ce cadre, s'inscrivent pour certains dans ce principe (offre culturelle sur le territoire ne nécessitant pas la mobilisation de cars, mobilisation d'autres partenaires que ceux identifiés...). Ces acteurs s'inscrivent bien dans la « logique d'action » de 13 en partage, mais ne sont pas recensés comme participants.*

*Cette situation contribue à prouver que **les valeurs et le sens donné à l'action 13 en partage se diffusent.***

## DEMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCES A LA CULTURE – ENJEUX ET PRECONISATIONS

### ➤ Enjeux :

- Améliorer la connaissance relative à la vie culturelle du territoire.
- Expérimenter et promouvoir des initiatives innovantes visant élargir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.
- Sortir des logiques sectorielles et de concevoir les institutions culturelles non plus comme des lieux principalement dédiés à la diffusion d'une offre mais comme des lieux ressources sur le territoire.
- Contribuer à « assurer » un maillage culturel du territoire.
- Contribuer au développement de nouvelles approches, notamment grâce aux innovations numériques ;

### ➤ Préconisations :

#### ↳ Préconisation 6

##### **Renforcer la capacité d'observation territoriale.**

Se saisir de l'opportunité que représente la création de l'observatoire départemental pour créer un système d'observation spécifique à la culture, afin d'améliorer la connaissance relative à la vie culturelle du territoire.

#### ↳ Préconisation 7

**Soutenir les initiatives « innovantes » d'irrigation culturelle du territoire, notamment :**

↳ **7a. Identifier, valoriser et accompagner les initiatives itinérantes** parce qu'elles jouent un rôle particulier dans les zones les plus faiblement dotées en équipements culturels => proposer une « caravane des instruments » itinérante proposant un spectacle musical et l'initiation à la pratique instrumentale sur le territoire.

↳ **7b. Encourager les actions « Hors les murs »** pour les équipements culturels départementaux ou de structures soutenues par le Département

#### ↳ Préconisation 8

**Poursuivre et amplifier le soutien aux structures alternatives** (d'autant que le soutien de l'Etat à ces structures est très modeste et relève exclusivement du champ du spectacle vivant) dans des domaines déjà ciblés (ex : arts de la rue) ou à développer (ex : arts visuels).

#### ↳ Préconisation 9

**Encourager les initiatives de type tiers-lieux** (cf ci-dessous l'expérience de la Fabulogie à Marseille)

#### ↳ Préconisation 10

**Renforcer le travail partenarial Direction Education et Collèges / Direction de la Culture / services Education Nationale dans le cadre des actions éducatives et de l'Education Artistique et Culturelle.**

#### ↳ Préconisation 11

Rendre la culture attractive et ludique auprès du public jeune, notamment collégien, en l'ouvrant aux formes d'« art ludique » (bande-dessinée, jeux vidéo, animation, ...) en valorisant les « techniques » de l'industrie culturelle et créative.

#### ↳ Préconisation 12

Pallier le déficit d'accès aux œuvres en expérimentant de nouvelles approches, notamment de diffusion, par le biais du numérique :

↳ 12a. Imaginer et développer des contenus culturels dans les tablettes proposées aux collégiens ;

↳ 12b. Mobiliser et développer le dispositif ministériel « Micro Folie », dispositif de Musée Numérique.

Imaginée par Didier Fusilier, président du Parc et de la Grande Halle de La Villette, la première Micro-Folie, inaugurée à Sevrans-Beaudottes en janvier 2017, réunissait 646 œuvres sur un écran géant, auxquelles venaient s'ajouter une scène, un café associatif et un atelier d'impression 3D. Depuis, 35 autres pavillons ont vu le jour dans plusieurs régions de France, tous dotés de modules complémentaires spécifiques tels qu'une borne de réalité virtuelle permettant de consulter les programmes d'Arte 360 (Brunoy / Essonne), un espace de lecture partagée (Grand Narbonne /Aude) ou encore une ludothèque (Metz / Moselle)<sup>38</sup>

Soutenu par le Département, le "Fabuleux Musée de la Fabulogie", dans le quartier de Noailles à Marseille, s'inscrit dans cette perspective. Il devrait ouvrir ses portes du 14 janvier au 3 juillet 2021. Destiné aux moins de 25 ans, le « Fabuleux Musée » propose une expérience interactive unique. Sa vocation première est de leur permettre d'explorer des fonds culturels et scientifiques et « *développer leur curiosité et leur esprit de coopération* », en privilégiant l'immersion et le jeu.

Ce musée « nouvelle génération » permet également de valoriser les fonds d'autres musées (ici : Archives, Musée d'Histoire, Muséum d'Histoire naturelle et Conservatoire ou d'autres organisations nationales ou internationales qui mettent à disposition gratuitement et sans restriction des reproductions numériques d'œuvres des musées.

Des contenus « complémentaires » à télécharger sont également mis à la disposition des classes ou des familles.

*Pour la saison 2020/2021, la thématique clé est la protection de l'environnement. Pour sa première année, Le Fabuleux Musée propose de découvrir « L'amulette du climat » : une exposition ludique prenant la forme d'un Escape Game se déroulant à la Belle Époque, sur le thème de la biodiversité et du changement climatique.*

#### ↳ Préconisation 13

Mettre en place un plan de numérisation et de valorisation des contenus culturels des acteurs de la conservation et du patrimoine du territoire.

<sup>38</sup> <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Un-nouvel-elan-pour-les-Micro-Folies>

## PARTIE 3

### LA CULTURE EN DEVENIR

### CULTURE & INNOVATIONS CULTURELLES

---

#### 1. Regard rétrospectif sur l'exercice prospectif « Culture et Médias 2030 »

---

En 2011, le ministère de la Culture et de la Communication a publié un rapport intitulé « Culture et médias 2030 : prospective des politiques culturelles »<sup>39</sup>. Certes, ce document paraît aujourd'hui un peu daté, d'autant plus avec la crise pandémique que nous connaissons.

Cependant cette étude identifiait trois dynamiques, en interaction, de mutation :

- globalisation (et identités) ;
- mutation numérique ;
- rapport entre individualisme et société.

Conséquences :

- Une redistribution du rôle des acteurs. Le rôle de l'Etat central (Ministère) devrait se réduire tout en restant structurant, en lien avec l'apparition des acteurs du marché des produits culturels (liée au poids de l'offre privée) et le renforcement du rôle d'autres acteurs publics (autorités locales, grands opérateurs publics Union européenne) ;

Il serait de plus en plus difficile de détacher les affaires culturelles de questions technologiques, diplomatiques, éducatives notamment, relevant d'autres acteurs publics et privés.

Par ailleurs, selon la rapport du Sénat<sup>40</sup>, l'objectif d'égalité d'accès à la culture ne peut relever du seul ressort des collectivités territoriales, bien que leurs interventions soient essentielles pour soutenir les initiatives et la création émergente ainsi que pour favoriser le dynamisme de la vie culturelle.

En ce sens, la confortation du rôle de l'Etat autour de quatre « grandes » missions apparaît primordiale :

- définir les grandes lignes directrices (« Etat stratège ») ;
  - donner l'impulsion (« Etat locomotive ») ;
  - évaluer les résultats des politiques publiques mises en œuvre par l'ensemble des collectivités publiques (Etat vigie) ;
  - créer un échange permanent entre les politiques nationales et locales afin de mieux prendre en compte le maillage fin des politiques portées par les collectivités territoriales.
- Une extension du champ des politiques publiques culturelles aux : objets, arts libres (graffitis, spectacles de rue, ...), jeux vidéo, tourisme culturel.

---

<sup>39</sup> Culture et médias 2030- Prospective des politiques culturelles, coll. Questions de Culture, Ministère de la Culture et Communication, 2011.

<sup>40</sup> Op.cit

- Un vecteur majeur de transformation. Le numérique est un vecteur majeur de transformation de la culture, de son environnement, des modes de production et de consommation culturelle. Ce qui fait dira aux auteurs du rapport que « *le numérique n'est pas un objet de politique culturelle parmi d'autres, ni un nouveau centre de gravité mais une politique culturelle en elle-même.* »
- De nouveaux horizons à trouver aux politiques culturelles. Les facteurs leur ayant permis de jouer un rôle structurant (ex : fonction éducative en lien avec la protection du patrimoine ou fonction d'émancipation pour le spectacle vivant, ...) semblent moins opérants aujourd'hui. Les politiques culturelles de l'Etat pourraient se centrer sur les questions de régulation de dynamiques du marché, celles du soutien aux industries créatives, ou d'identité et de rayonnement.
- Une nécessité de repenser la hiérarchie des légitimations et des représentations ; le rapport culture et création et les pratiques culturelles et artistiques.

La culture « fait » connaissance : elle est historiquement liée au savoir, au sens porté par les œuvres, les machines, les pratiques, les lieux... Elle fait aussi société(s) : publics, goûts, préférences, réseaux...

La nature et le statut des biens informationnels (≠ œuvres et savoirs) ; les formes de socialisation et la relation entre espaces numériques et lieux physiques sont affectés par les changements en cours.

*« Le numérique, qui transforme notre rapport au réel et au temps, bouleverse les fondamentaux dans notre façon d'appréhender la culture, à savoir un ensemble de savoirs qui caractérise une société ou un groupe donné [...] un même territoire, on a aujourd'hui des populations qui vivent à des rythmes et des temps différents. On ne sait pas accompagner une personne seule devant son écran. Par ailleurs, les algorithmes nous enferment dans des déterminismes. Pour recréer du sens collectif, il faut revenir à la définition initiale d'internet, qui a été conçu comme un outil de diffusion du savoir, et la combiner à une logique de territoire »<sup>41</sup>.*

---

<sup>41</sup> Marc Drouet in « Territoires des politiques culturelles à l'ère du numérique », forum public organisé le 7 juin 2019 dans le cadre des 60 ans du ministère de la Culture (1959-2019) et 70 ans du Conseil de l'Europe (1949-2019)



**Illustration**

**Les villes créatives, modèle de développement urbain, symbole de l'évolution des politiques culturelles<sup>42</sup> -**

Source : Extrait de l'article dédié sur le site du Ministère de la Culture

« Les villes créatives, apparues dans le contexte des villes industrielles anglaises en reconversion, sont aujourd'hui un modèle reconnu pour de nombreuses métropoles.

« L'histoire des politiques culturelles est une histoire de coproduction entre le ministère de la Culture et les villes », affirme, en faisant référence au contexte français, Emmanuel Négrier, directeur de recherche au CNRS et du Centre d'études pour l'Europe latine (Cepel), professeur à l'université de Montpellier. Il souligne que ce modèle de développement urbain pourrait bien être le symbole d'un tournant, « la prolongation de l'histoire entre le ministère et les villes ou bien le nouveau paradigme des politiques culturelles ».

« On est passé du quartier culturel, spatialement limité, dans lequel il y avait une concentration plus importante qu'ailleurs d'activités artistiques, au quartier créatif où coexistent différents acteurs de la sphère culturelle », souligne Dominique Sagot-Duvaouroux, professeur à l'Université d'Angers, membre du Groupe de recherche angevin en économie et management. « Sa principale caractéristique est de créer une atmosphère industrielle favorable à l'innovation. Les entreprises d'un même secteur d'activités se concentrent sur son territoire. Hollywood en est le plus célèbre exemple mais on pourrait tout aussi bien prendre ceux de Liverpool, Nantes ou Angoulême, qui a fait de l'image animée le moteur de son développement ». Reste que les dynamiques font aujourd'hui débat : « On est passé de l'artiste au créatif, de l'aménageur au manager, du quartier ouvrier au quartier néo-bohémien ».

Birmingham, deuxième ville de Grande-Bretagne avec 1,13 million d'habitants, légendaire « city of a thousand trades », a été touchée de plein fouet par la désindustrialisation dans les années 1970. Dès les années 1980, et de nouveau de façon très marquée sur la période récente, elle a su « construire une stratégie de régénération urbaine en s'appuyant sur ses industries créatives », observe Caroline Chapain, maître de conférence à l'Université de Birmingham. Regrettant que l'on souhaite trop souvent « copier le succès sans se pencher sur ses raisons », Luis Bonet, professeur à l'Université de Barcelone, identifie deux grands défis pour la ville créative de demain : « casser la concentration naturelle des activités culturelles dans les grandes villes avec des stratégies de rééquilibrage territorial, et renforcer les politiques de coopération intersectorielles ».

Comment le concept de ville créative est-il décliné en Europe de l'Est ? Milena Dragičević Sesić, professeure, ancienne rectrice de l'Université des Arts de Belgrade, responsable de la chaire de l'Unesco « Politiques culturelles et management », identifie deux modèles de réalisations. Premier modèle : « la ville créative réactive la mémoire, mais dans ce cas, il est légitime de s'interroger : de quelle mémoire s'agit-il ? (il arrive que les villes utilisent les mythes au prétexte de répondre à une supposée demande touristique avec ce que cela comporte de risque de manipulation) ». Second modèle : « la ville créative est un territoire d'expression citoyenne que les artistes s'approprient, à l'image de la République d'Uzupis, cette micro-nation fondée par les habitants du quartier éponyme de Vilnius ».

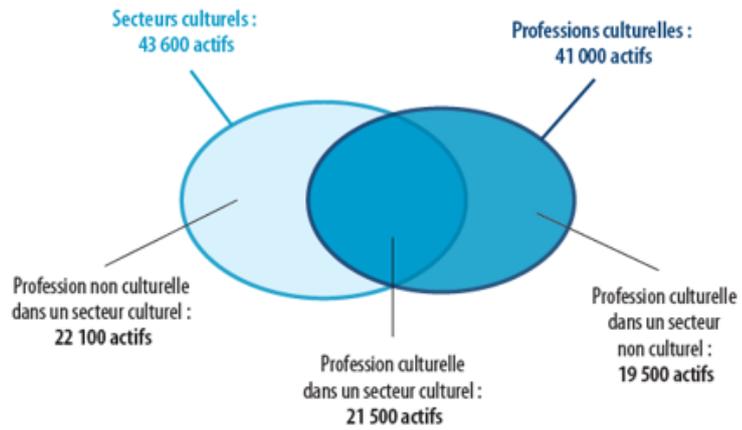
Revenant sur les différentes interventions, Nathalie Moureau, professeure à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, s'inquiète également de ce que « les politiques publiques ont aujourd'hui tendance à faire disparaître le créateur au profit de l'aménageur », mais relève le consensus autour des actions d'éducation, fondamentales pour remettre l'artiste au centre de la ville créative.

<sup>42</sup> Forum « Territoires des politiques culturelles à l'ère du numérique », 7 juin 2019



EMPLOI

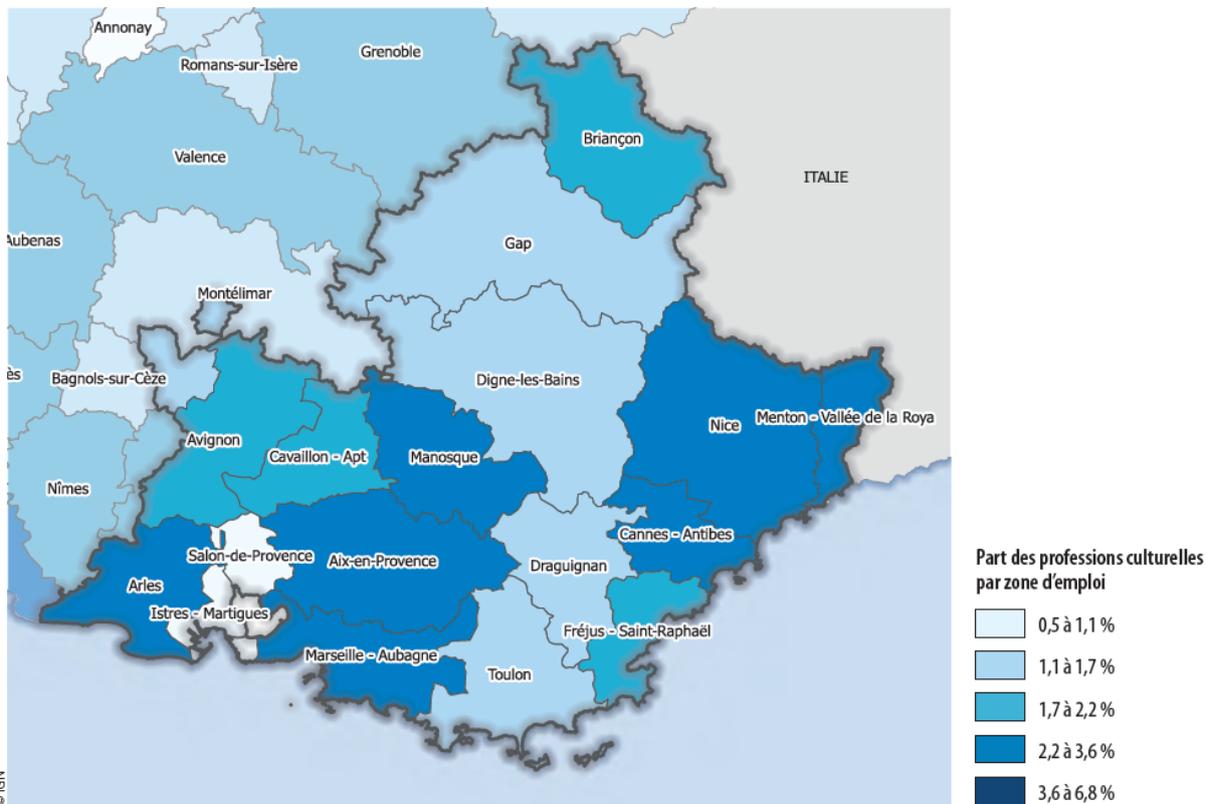
L'emploi culturel :  
secteurs culturels  
et professions  
culturelles  
en Provence-  
Alpes-Côte d'Azur  
en 2014



Champ : actifs ayant un emploi, région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Source : Insee, Recensement 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Part des professions culturelles dans l'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2014

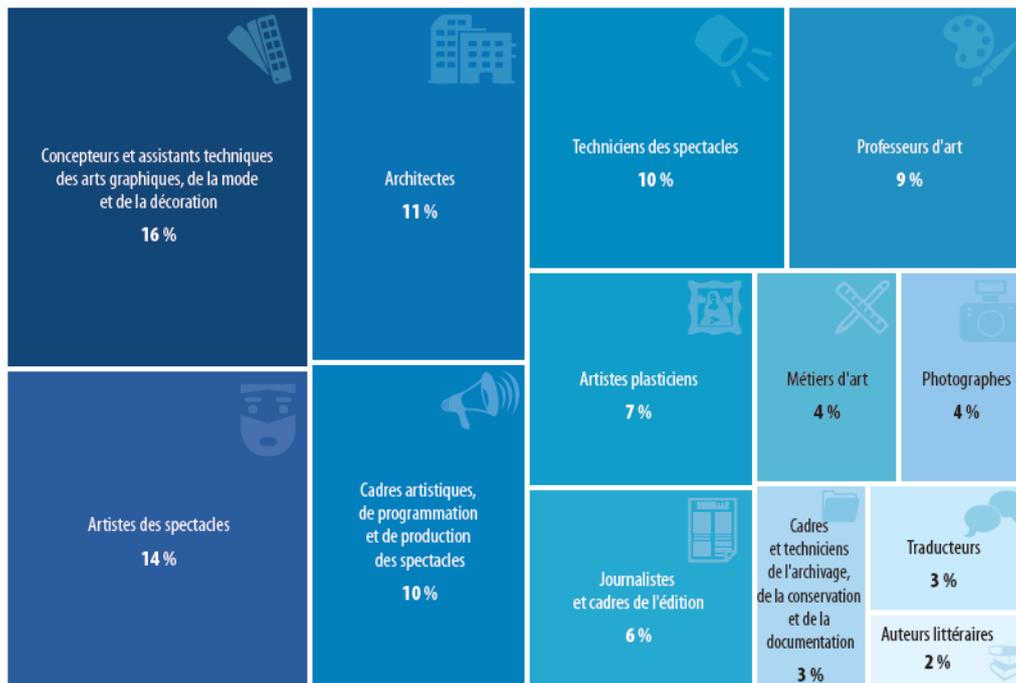


Note : une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.  
La zone d'emploi d'Avignon s'étend sur l'Occitanie.  
Note de lecture : les professions culturelles représentent 2,6 % de l'emploi dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne.

Source : Insee, Recensement de la population 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## Répartition des professions culturelles en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2014

En %



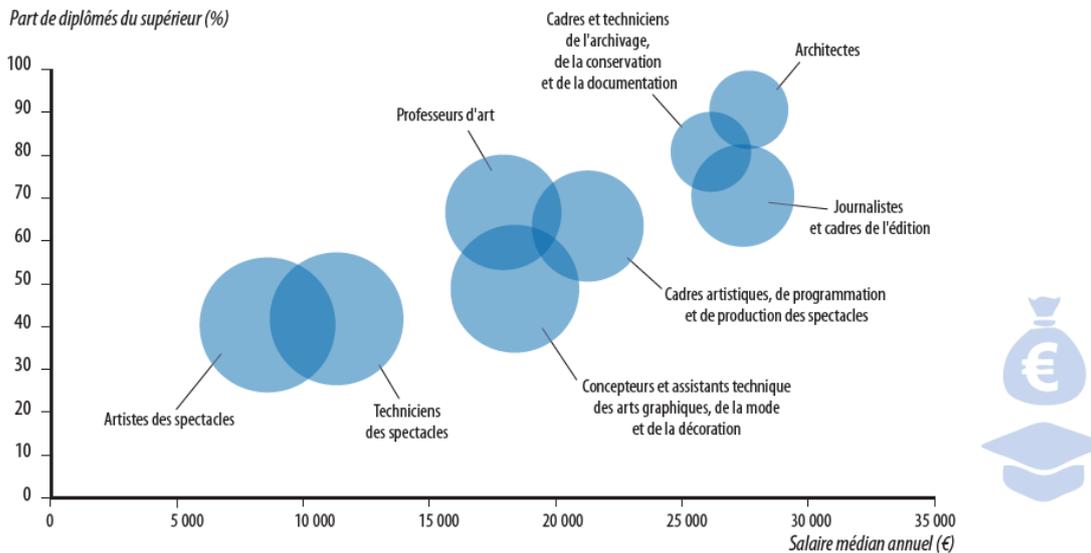
Champ : actifs ayant un emploi, région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Note de lecture : en 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration rassemblent 16 % des professionnels de la culture dans cette région, soit la première population de professionnels de la culture pour Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Source : Insee, Recensement 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## Part de diplômés du supérieur et salaire net médian annuel selon les professions culturelles en 2014

En euros et en %



Champ : ensemble des salariés ayant occupé une profession culturelle présents dans les déclarations annuelles des données sociales (DADS) en 2014, région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La catégorie de profession correspond à la profession principale, l'ensemble des rémunérations dans l'année sont comptabilisées. Les professions de photographe, traducteur, auteur littéraire, artiste plasticien, ouvrier et artisan d'art ne sont pas représentées sur le graphique car l'emploi y est très largement non salarié.

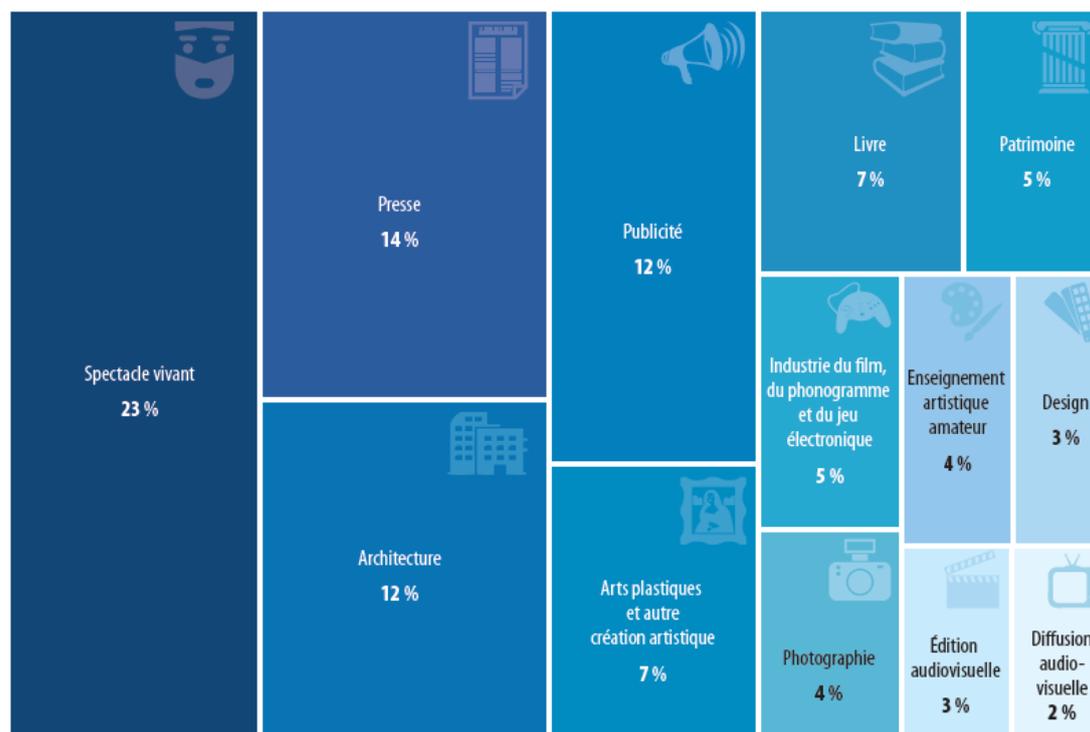
Note : la taille des bulles est proportionnelle aux effectifs salariés.

Note de lecture : en 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 40 % des artistes des spectacles sont diplômés du supérieur. Le salaire médian net annuel des artistes des spectacles (la moitié perçoit plus, l'autre moitié perçoit moins) est de 8 555 euros.

Source : Insee, Recensement 2014 et DADS 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## Répartition de l'emploi par secteur culturel en 2014

En %



Champ : actifs ayant un emploi, région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Note de lecture : en 2014 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le secteur du spectacle vivant rassemble 23 % des actifs des secteurs culturels de cette région, ce qui fait de lui le premier secteur culturel en termes d'effectifs dans cette région.

Source : Insee, Recensement 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## Caractéristiques des non-salariés par secteur culturel en 2014

En %

Secteurs	Part de non-salariés	Parmi les non-salariés	
		Part de micro-entrepreneurs	Part de non-salariés en cumul avec une activité salariée
Architecture	56	26	18
Arts plastiques et autre création artistique	81	61	35
Design	67	77	34
Diffusion audiovisuelle	n.s.	n.s.	n.s.
Enseignement artistique amateur	36	84	57
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	32	64	43
Livre	47	53	26
Patrimoine	n.s.	n.s.	n.s.
Photographie	74	74	44
Presse	20	9	17
Publicité	27	36	28
Spectacle vivant	22	61	49
Édition audiovisuelle	n.s.	n.s.	n.s.
<b>Ensemble des secteurs culturels</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>33</b>
<b>Ensemble des actifs de la région</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>22</b>

n.s. : non significatif.  
Champ : actifs ayant un emploi, région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Source : Insee, Recensement 2014 et base non-salariés 2014/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Poids des entreprises culturelles dans les secteurs marchands en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015

Unités, millions d'euros et %

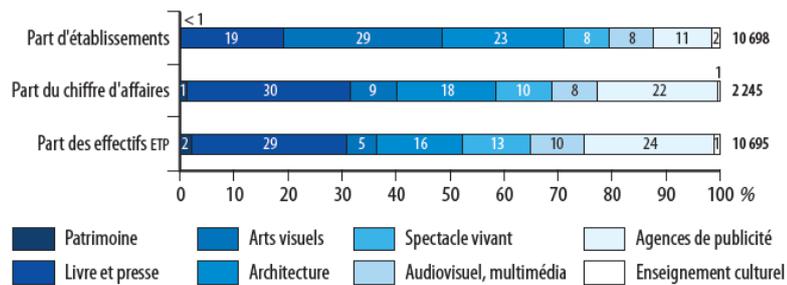
Entreprises culturelles	Provence-Alpes-Côte d'Azur	En part de l'ensemble des secteurs marchands (%)	France hors Île-de-France	En part de l'ensemble des secteurs marchands (%)
Nombre d'établissements	10 698	4	80 986	4
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	2 245	1	18 974	1
Valeur ajoutée (millions d'euros)	958	2	8 120	2
Nombre de salariés en ETP	10 695	2	96 737	2
Taux de marge (%)	23	s.o.	27	s.o.

Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales (plus de 80 % des effectifs sont situés dans la même région) des secteurs marchands principalement implantées dans la région, hors micro-entrepreneurs.  
s.o. : sans objet.

Source : Insee, Sirene, Esane 2015/DEPS, ministère de la Culture 2018

Répartition du nombre d'établissements, du chiffre d'affaires et des effectifs salariés par domaine culturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015

En %

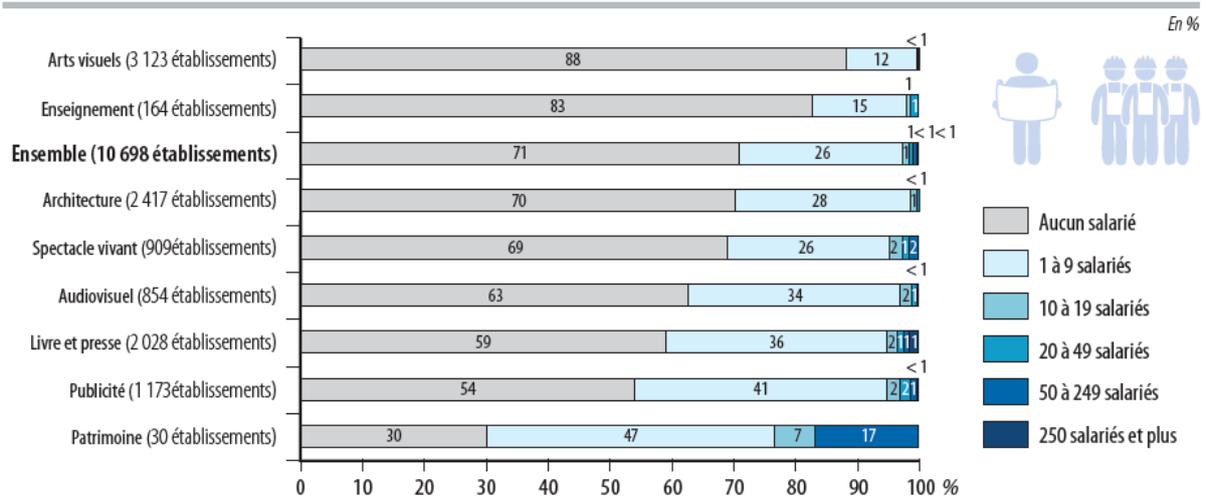


Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales (plus de 80 % des effectifs sont situés dans la même région) des secteurs marchands principalement implantées dans la région, hors micro-entrepreneurs.

Note de lecture : en 2015, le secteur des arts visuels représente 29 % des établissements culturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 9 % du chiffre d'affaires généré par les entreprises marchandes de la région et rassemble 5 % des effectifs salariés en équivalent temps plein du secteur culturel marchand de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Source : Insee, Sirene, Esane 2015/DEPS, Ministère de la Culture 2018

## Répartition des entreprises culturelles en Provence-Alpes-Côte d'Azur selon les effectifs en 2015



Champ : entreprises mono et quasi mono-régionales (plus de 80 % des effectifs sont situés dans la même région) des secteurs marchands principalement implantés dans la région, hors micro-entrepreneurs.  
 Note de lecture : en 2015, le domaine des arts visuels compte 3 123 établissements en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont 88 % ne comptent aucun salarié et 12 % de 1 à 9 salariés en équivalent temps plein.

Source : Insee, Sirene, Esane 2015/DEPS, Ministère de la Culture 2018

## Principaux établissements culturels employeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015

Unités

Dénomination	Secteur d'activité	Domaine culturel	Tranche d'effectif ETP	Département	Commune
<i>La Provence</i>	Édition de journaux	Presse	250 à 499 salariés	Bouches-du-Rhône	Marseille
France 3 Méditerranée	Édition de chaînes généralistes	Audiovisuel	250 à 499 salariés	Bouches-du-Rhône	Marseille
Nice-Matin	Édition de journaux	Presse	250 à 499 salariés	Alpes-Maritimes	Nice
Manage Conseil	Activités des agences de publicité	Publicité	250 à 499 salariés	Alpes-Maritimes	Mouans-Sartoux
Optimark	Activités des agences de publicité	Publicité	200 à 249 salariés	Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence
Actes Sud	Édition de livres	Livre	100 à 199 salariés	Bouches-du-Rhône	Arles
Opéra de Toulon	Gestion de salles de spectacles	Spectacle vivant	100 à 199 salariés	Var	Toulon
Palais des Papes	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	Patrimoine	100 à 199 salariés	Vaucluse	Avignon
HighCo Data	Activités des agences de publicité	Publicité	100 à 199 salariés	Bouches-du-Rhône	Aix-en-Provence
Avignon Tourisme	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	Patrimoine	100 à 199 salariés	Vaucluse	Avignon

Champ : établissements employeurs des secteurs culturels.

Note : une même entreprise peut compter plusieurs établissements.

Source : Insee, Sirene/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

## 2. Droits culturels et renouvellement de l'approche des politiques culturelles ?

---

La loi NOTRe du 7 août 2015 a donné une existence légale à la notion de « droits culturels », notion reprise dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Fondée sur les droits de l'Homme, la notion de droits culturels invite à considérer la culture dans son acception anthropologique – l'ensemble des productions ou institutions par lesquelles une personne ou un collectif témoigne de son appartenance à l'espèce humaine. De ce fait, elle encourage la protection et la promotion de la diversité culturelle, qui est, selon l'UNESCO, l'un des enjeux majeurs de notre siècle (déclaration universelle droits culturels, 2001).

Par ailleurs, cette notion place « la personne au centre » de la politique culturelle, privilégiant ainsi une approche plus transversale que sectorielle, qui stimule les coopérations entre les divers acteurs – culturels, éducatifs, sociaux etc.

Ainsi, on passe du « droit à la culture », qui se rapporte à l'accessibilité de l'offre culturelle, aux « droits culturels », entendus comme « *la reconnaissance du droit de toute personne de se référer à des ressources culturelles librement choisies dans le respect des droits de l'homme* », c'est-à-dire comme la reconnaissance de la dignité de la personne et de sa liberté à se référer à une ou plusieurs expressions culturelles et à les pratiquer.

La notion est liée à celle de « démocratie culturelle », qui insiste à la fois sur l'éducation artistique et la médiation et sur la singularité de l'individu comme ressource pour la collectivité. La culture est reconnue comme un élément fondamental du développement de toute personne.

Certains craignent, d'une part un effet guichet et, d'autre part que cette notion n'introduise des revendications communautaristes. D'autres, au contraire, affirment que la notion de « droits culturels » s'impose dans une société démocratique : les personnes étant reconnues dans les politiques culturelles à égalité avec les institutions. Ainsi, les droits culturels garantissent à chacun la liberté de choisir ses références culturelles tout au long de sa vie, de les prioriser ou d'en changer.

### 3. Culture et Covid 19 : Bilan et perspectives

---

#### ➔ Pratiques culturelles en temps de confinement<sup>43</sup>

En 2020, le premier confinement lié à la pandémie de Covid-19 a bouleversé la vie de la population, modifiant l'organisation du temps, des modes de travail et de la scolarité. L'accès à la culture de sortie ainsi qu'à de nombreux biens culturels physiques a été impossible en raison de la fermeture des établissements culturels et de certains commerces de détail. La réorganisation du temps dans l'espace domestique a en revanche favorisé l'accès aux biens et services culturels numériques.

Au sein d'une vague exceptionnelle de l'enquête Conditions de vie et aspirations réalisée par le Crédoc pendant le confinement, les Français âgés de 15 ans et plus ont été interrogés sur leurs pratiques culturelles dans ce contexte particulier. **Les résultats**, comparés à ceux de l'enquête Pratiques culturelles réalisée tout au long de l'année 2018, **permettent de mesurer les écarts de pratique liés au contexte de confinement**.

**Paradoxalement, alors que le confinement printanier a contribué au creusement des inégalités sociales et économiques (et de genre) dans de nombreux domaines, les pratiques culturelles apparaissent à l'inverse moins clivées et certains écarts sociaux et générationnels se réduisent même pour nombre d'entre elles.**

#### Présentation synthétique des résultats

Source : « Confinement : de nouveaux usages culturels d'internet et des pratiques moins clivées, article de B. Grossin avec la collaboration de Florent Latrive, / interview de Anne Jonchéry, co-auteur du rapport, France Culture, 13/12/2020 – <https://www.franceculture.fr/medias/pratiques-culturelles-confinement>

➔ **Une intensification des pratiques en amateur** - musique, danse, dessin, peinture, sculpture, montage audio ou vidéo, activité scientifique ou technique - et **une forte consommation de contenus culturels sur écran - vidéos en ligne et jeux vidéo** - accompagnée d'un **boom de l'utilisation des réseaux sociaux**, tandis que l'écoute de musique et la lecture de livre ont chuté.

➔ Et alors que le confinement printanier a contribué au creusement des inégalités sociales et économiques dans de nombreux domaines, **les pratiques culturelles apparaissent moins clivées, au plan social et au plan générationnel**.

➔ **Les seniors et les classes populaires ont même exploré de nouveaux usages culturels**. Les personnes âgées de 60 ans et plus sont celles qui ont le plus augmenté leur consommation de vidéos en ligne ainsi que leur utilisation des réseaux sociaux. Et avec les classes populaires, elles sont aussi celles à avoir le plus développé la consultation de ressources culturelles numériques : visite virtuelle d'une exposition ou d'un musée, visionnage d'un concert, d'un spectacle de théâtre ou de danse.

Une pérennisation possible dans ces nouveaux usages, pour les seniors notamment, est évoquée par les auteurs du rapport sur les pratiques culturelles en temps de confinement.

---

<sup>43</sup> Anne Jonchéry, Philippe Lombardo, Pratiques culturelles en temps de confinement, DPES, Coll Culture Etudes, juin 2020

## Evolution des pratiques culturelles (2018-2020)

Search...

	2018	Confinement 2020 (en %)
<b>Ont pratiqué en amateur</b>	<b>43</b>	<b>44</b>
dont musique ou chant	11	16
dont danse	7	13
dont montage audio, vidéo	9	14
dont dessin, peinture, sculpture et gravure	14	20
dont activité scientifique ou technique (observer les étoiles, faire des recherches historiques)	7	17
<b>Ont réalisé une consommation culturelle</b>	<b>99</b>	<b>97</b>
dont lu un livre	62	52
dont écouté de la musique	92	70

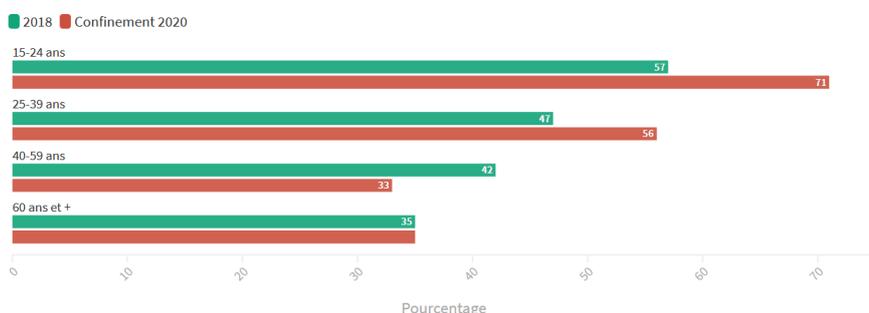
A Flourish data visualization

→ Structure des publics un peu moins clivée d'un point de vue social et générationnel par rapport à l'enquête *Pratiques culturelles* réalisée en 2018

### La pratique en amateur en forte augmentation chez les jeunes

Pratiques en amateur selon l'âge, entre 2018 et le premier confinement 2020

Réalisation d'au moins une pratique (cliquez pour voir les évolutions selon les pratiques)



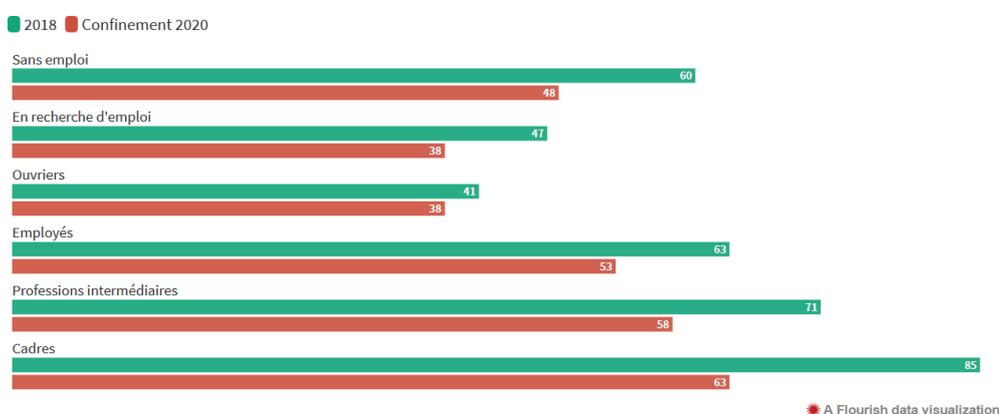
A Flourish data visualization

- Pratique amateur
  - en forte augmentation chez les 15-25 ans (71% des 15-24 ans, soit 14 points de plus qu'en 2018, ayant pratiqué pendant le confinement au moins une activité culturelle en amateur : danse, musique ou chant, dessin, peinture, montage audio ou vidéo, activité scientifique ou technique) ;
  - en progression chez les ouvriers et les non-diplômés, entraînant une réduction des écarts entre les groupes sociaux, réduction renforcée par une baisse notable du côté des cadres et des professions intermédiaires. Les personnes en télétravail et celles dont l'activité professionnelle a été interrompue, c'est le cas notamment des ouvriers, affichent les taux de pratiques les plus élevés, respectivement 48% et 51% d'entre elles (libération de « temps » lié au confinement)
  - stabilité chez les + de 60 ans (environ 35%).
- Musique et danse particulièrement investies par les jeunes et les classes populaires (sans doute stimulées par la diffusion en ligne de productions collectives réalisées à distance par des professionnels ou des amateurs, par les prestations depuis les fenêtres ou les balcons pour le voisinage ; relais sur les réseaux sociaux ; besoin d'exercice physique des enfants particulièrement affecté par les contraintes du confinement.

- Les résultats reflètent moins un accroissement des publics qu'une intensification des pratiques (taux quasi inchangé par rapport à 2018, 44 contre 43%). En confinement, les pratiquants avaient en moyenne 2,5 activités, contre 1,8 en 2018. Cette intensification s'est doublée d'un changement de profil, avec davantage de jeunes et de classes populaires.

Cette réduction des écarts sociaux et générationnels pourrait être liée à l'évolution des modes de travail et de sociabilité. « *Derrière cette uniformisation apparente, il y a à la fois des pratiques qui se sont développées chez les plus âgés, au sein des classes les plus populaires et chez les jeunes aussi pour ce qui concerne les pratiques en amateur, et un certain retrait des classes qui d'habitude ont le plus de pratiques culturelles, parce que pendant le confinement, celles-ci étaient finalement moins disponibles.* »<sup>44</sup>

Pratique comparée de la lecture de livres par catégorie socio-professionnelle, entre 2018 et le premier confinement 2020



- Les conditions de confinement (types de logement par exemple) influent sur les comportements culturels (constat confirmé par une autre enquête DEPS sur les loisirs des enfants en situation de confinement. Le logement est un élément extrêmement important, selon qu'il permet ou non de bénéficier d'un accès à l'extérieur, selon sa taille, suivant le lieu ou l'unité urbaine de résidence.)
- Malgré la réduction des écarts, pendant le confinement, les analyses "toutes choses égales par ailleurs" concernant le poids des différents déterminants sur la réalisation des pratiques culturelles confirment qu'en 2020 les déterminants sociaux, comme le niveau de diplôme, influent grandement sur les pratiques.
- Avoir des enfants à charge a stimulé les pratiques et en particulier les pratiques collectives, les pratiques en amateur - danse, dessin, peinture, sculpture - et surtout les consommations culturelles : regarder des films ou séries, jouer à des jeux vidéo ou à des jeux de société. Reste à éclaircir le ressenti des familles : certaines de ces pratiques ont-elles été vécues comme des contraintes ?
- En termes de consommation culturelle, le besoin de communication, d'évasion ou de divertissement a conduit à une extension de la culture d'écran, avec des populations plus âgées et plus populaires qui ont développé ou diversifié des usages qu'elles n'avaient pas précédemment.

<sup>44</sup> A. Jonchéry

Les populations les plus éloignées d'habitude des réseaux sociaux, les 60 ans et plus, les ouvriers, les non diplômés ont fortement investis les écrans (jeux vidéo, vidéos en ligne, ...)

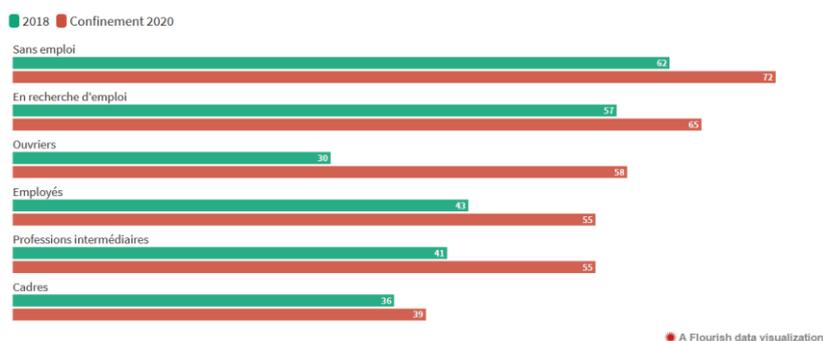
Les réseaux sociaux ont été consultés par 79% de la population pendant le premier confinement contre 54% en 2018. En 2018, les 15-24 ans consultaient près de sept fois plus les réseaux sociaux quotidiennement que les 60 ans et plus, le ratio n'est plus que de 1,7 en 2020, avec pour les seniors un taux qui est passée de 12 à 43%. Cette utilisation massive des réseaux sociaux est liée à la réduction des contacts et des échanges physiques.

Le confinement a contribué à renforcer l'essor du jeu vidéo qui a bénéficié d'un changement de regard, beaucoup plus positif.

Le besoin de sociabilité, contraint par le confinement, a ainsi modifié les comportements des populations les moins technophiles, les plus âgées en particulier, et favorisé une appropriation inédite de ces outils.

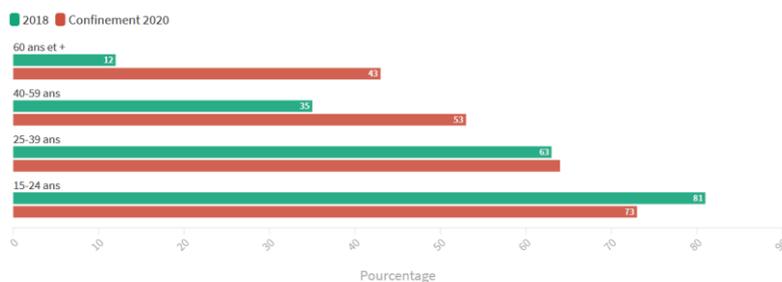
### Réseaux sociaux : augmentation forte pour les ouvriers

Consultation quotidienne des réseaux sociaux (tous usages) selon la catégorie sociale, 2018-2020



### Réseaux sociaux : envolée pour les seniors

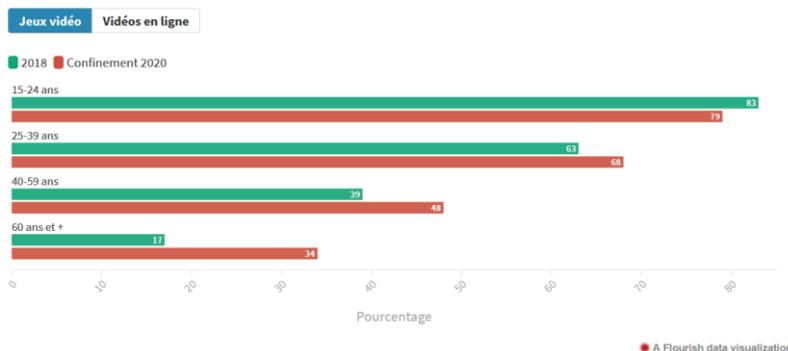
Usage quotidien des réseaux sociaux, par âge



Source: Enquête Conditions de vie et aspirations, Crédoc, 2020 / Enquête Pratiques culturelles, DEPS, Ministère de la Culture, 2018

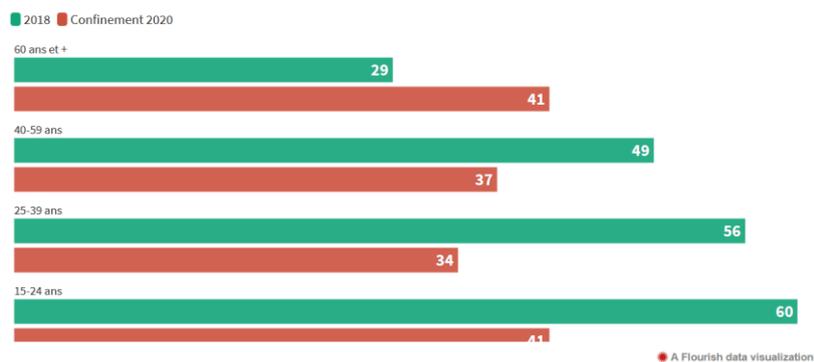
### Jeux vidéo et vidéos en ligne : beaucoup plus de seniors

Pratique des jeux vidéo et consultation de vidéos en ligne, par âge



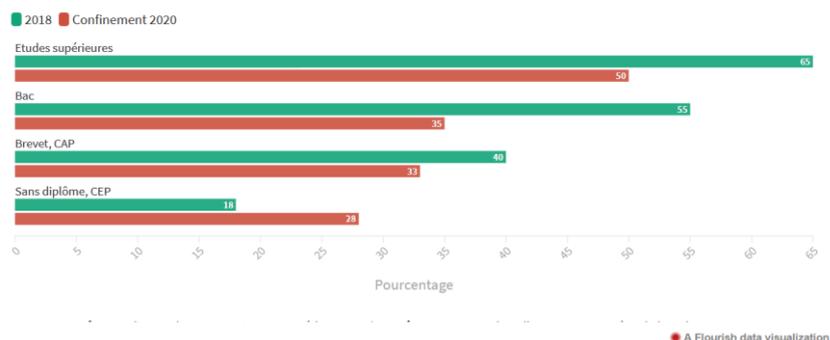
- La catégorie des seniors est aussi celle qui a le plus développé la consultation de ressources culturelles numériques : visite virtuelle d'une exposition ou d'un musée, visionnage d'un concert, d'un spectacle de théâtre ou de danse. L'offre en ligne ayant été démultiplié par de nombreux établissements culturels, que ce soit sur leur site internet, sur les réseaux sociaux ou via des sites agrégeant les propositions comme *Culture chez nous*. Et puisque les 60 ans et plus ne sont pas les plus pratiquants des sorties dans ce type de lieux, on donc penser qu'il ne s'agit pas d'un report d'une fréquentation physique vers une fréquentation en ligne, mais d'une exploration de nouveaux usages culturels d'internet, qui a donc été favorisée par le confinement.

**Culture en ligne : hausse chez les seniors, baisse pour les autres**  
Consultation de ressources culturelles en ligne (concert, spectacle, visite, science...)



- Les catégories plus populaires et les non-diplômés affichent également une assez forte hausse pour ces visites virtuelles, qui peut être expliquée par le contexte scolaire. Les enseignants, pendant le confinement, ont demandé en effet à leurs élèves de faire des recherches sur internet, de se rendre sur ce type de sites pour des visées éducatives.

**Culture en ligne : hausse chez les non-diplômés, baisse pour les autres**  
Consultation de ressources culturelles en ligne (concert, spectacle, visite, science...) par catégorie de diplôme



Selon A. Jonchéry « la réduction des écarts entre les groupes sociaux ou générationnelles, permet d'évoquer une forme de démocratisation de la culture. Mais pour l'instant, nous n'avons pas du tout de vision sur la pérennité des pratiques investies pendant le confinement. Il y a eu c'est sûr une initiation, dans l'usage des réseaux sociaux et de certaines pratiques en amateur. Pour la catégorie des 60 ans et plus, comme pour les classes populaires, les réseaux sociaux, ont été utilisés pendant le confinement principalement avec des membres de la famille et non pas avec des liens extérieurs, avec des amis, comme peuvent le faire en revanche les classes les plus favorisées. Rien ne garantit que cet usage des réseaux sociaux pour ces deux populations, se poursuivent une fois que les relations, dans le monde physique, seront à nouveau possibles sans contrainte.

Sur la question des ressources culturelles numériques, en revanche, une pérennisation est à envisager, du côté des seniors. La hausse des consultations de visites virtuelles relevées pendant le confinement est un résultat particulièrement important et à suivre dans la suite de nos études, pour voir dans quelle mesure ils vont poursuivre ce type d'usage, sachant qu'avec l'âge, la mobilité peut être plus réduite. C'est un public qui peut avoir plus de difficultés pour se déplacer, pour se rendre à un concert ou à un spectacle ou pour visiter un musée. Une fois que le déconfinement sera total, les contenus culturels en ligne pourraient donc continuer à être investis par les seniors. »

## ➡ La crise du Covid19 comme accélérateur des innovations en matière culturelle ?

➔ « *La durée de la crise va favoriser les innovations culturelles* », La gazette des communes, 30/10/2020

*Analyse de l'impact de la crise sanitaire sur le rapport entre les activités présentiels et pratiques numériques par Mario d'Angelo, Professeur émérite rattaché à la Burgundy School of Business (BSB) de Dijon et vice-président du cabinet de conseil Idée-Europe.*

- *Comment analysez-vous l'inversion du rapport entre activités culturelles présentiels et pratiques numériques à distance auquel nous assistons ?*

La crise sanitaire, qui implique une distanciation physique, mais aussi sociale – au sens d'une diminution des relations – freine et handicape les pratiques présentiels. De ce fait, elle relativise la place de la sortie culturelle. Cependant, le désir de sortie reste présent, notamment chez les jeunes. On voit ainsi apparaître dans les changements de comportement qui s'opèrent une variable selon l'âge des personnes ou leurs fragilités de santé. **Cette évolution, qui ne se fait pas pour tout le monde à la même vitesse et avec la même intensité, est cependant suffisamment puissante pour créer une crise durable dans les pratiques présentiels.**

- *Cette évolution peut-elle aller jusqu'à menacer le présentiel ?*

**Tout réside dans la valeur attribuée au présentiel. Sa valeur humaine et sociale est une évidence.** Quelle que soit sa qualité, un concert en vidéo ne provoque pas la même émotion que lorsqu'on y assiste sur place. De ce point de vue, le présentiel est irremplaçable. **Mais il faut tout de même se demander à partir de quel moment on peut oublier la valeur du présentiel pour aller vers d'autres modes de diffusion, qui vont par ailleurs apporter d'autres facilités.** Il faut bien voir qu'avant la crise – pour rester sur l'exemple de la musique – la sortie au concert était déjà une pratique très minoritaire au regard de l'écoute de la musique en général. A ce stade, une forte tension existe entre le présentiel et le distanciel, mais tout n'est pas encore joué. Et l'histoire de la médiatisation nous montre qu'il n'y a jamais table rase du passé et que les modes de diffusion finissent par coexister en se développant.

- *Tout en valorisant les pratiques présentiels, les équipements publics ne sont-ils pas condamnés, paradoxalement, à investir dans une offre numérique culturelle de qualité pour ne pas se laisser distancer par les opérateurs privés ?*

**Du côté des bibliothèques, il est évident que le numérique est devenu essentiel pour le développement de la lecture publique.** Cela suppose effectivement que les collectivités fassent des investissements importants.

**Pour ce qui est du spectacle, certaines salles pratiquent déjà la captation numérique et donnent la possibilité de revoir un programme déjà donné.** De même, **beaucoup de musées proposent des galeries ou des expositions virtuelles.** Mais jusqu'à présent, il s'agit surtout d'un outil de communication, pas d'une alternative à la fréquentation des équipements culturels.

**Aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire, l'enjeu est de fidéliser le public grâce au numérique.**

- *Comment faire pour fidéliser le public par une offre numérique ?*

D'abord il faut bien voir qu'il est très difficile « d'événementialiser » quelque chose avec le numérique, puisque de toute façon le contenu sera disponible après. C'est la contrainte du temps et de l'espace qui est constitutive de l'événement. Le numérique n'est événement que s'il existe parallèlement un événement présentiel. L'exemple type, dans le domaine sportif, ce sont les Jeux olympiques.

Ensuite, compte tenu de ce qui précède, on peut se demander comment les offreurs vont pouvoir fidéliser le public. **La solution pourrait être la création de communautés numériques. Mais alors, comment les créer et les dynamiser, voire, les rendre militantes ?** Force est de constater que le **militantisme numérique reste très faible au regard de sa force en présentiel, par le bénévolat ou l'engagement.** Comment, par exemple, remplacer l'acte militant des personnes qui, à la sortie du confinement, ont tenu à se rendre dans le cinéma ou le théâtre de leur quartier pour leur apporter leur soutien ? **On pourrait imaginer des plateformes regroupant l'offre de plusieurs équipements locaux et accéder à une offre numérique issue d'une programmation locale en présentiel.**

On retrouve ici la logique des pass et cartes « culture » qu'émettent certaines collectivités pour les activités présentielle. C'est un chantier qui appelle une réflexion et des expérimentations, et dans lequel les collectivités pourraient jouer un rôle clef. Notamment pour tout ce qui concerne la médiation – pour les jeunes, mais aussi tout au long de la vie – et le rapport entre culture et éducation. Dimension qui manque d'ailleurs dans la version actuelle du pass culture expérimenté par l'Etat.

La durée de la crise va favoriser les innovations culturelles. Nous allons devoir vivre avec une offre culturelle limitée et en yo-yo, selon que les règles sanitaires se durciront ou s'assoupliront. Il faut donc songer à des voies innovantes pour concilier le présentiel et le numérique dans un ancrage local.

- *Donc dans un tel scénario, on verrait émerger dans les collectivités le métier de community manager culturel...*  
En quelque sorte, oui. C'est un immense chantier, avec des pratiques nouvelles à inventer et à expérimenter.
- *Qu'en est-il des effets de la crise économique engendrée par l'épidémie ?*  
**Hormis les équipements massivement soutenus par la puissance publique, certains lieux culturels fragiles risquent de ne pas résister** : petits cinémas ou théâtres associatifs de quartier, compagnies indépendantes, acteurs de l'éducation artistique, associations de pratiques artistiques en amateur, jeunes artistes commençant à se produire etc. **Ainsi, l'offre de proximité risque de se réduire.**  
Par ailleurs, **les personnes dont le pouvoir d'achat diminue sont déjà contraintes de limiter leurs sorties.** Dans ce contexte, **les principaux risques sont l'effritement du lien social et une attention plus grande du public pour l'offre numérique. L'intervention publique est donc indispensable.**
- *Que peuvent-faire les collectivités ?*  
**La fragilité de ces structures tient généralement beaucoup à la nature de leurs relations contractuelles avec les collectivités, qui leur octroient des subventions annuelles.** D'une année à l'autre, ces aides peuvent être réduites ou disparaître. Ce qui confère une grande fragilité au projet que portent ces structures. A l'évidence de nouveaux modes de contractualisation sur des durées plus longues sont plus que jamais nécessaires pour permettre aux acteurs culturels de passer la crise. **Il est temps aussi de développer la dimension d'économie sociale et solidaire qui existe dans la culture.** Les élus ne doivent donc pas être dans le laisser faire. Et c'est bien pourquoi les professionnels ont tout intérêt à montrer les sacrifices qu'ils font pour rester présents par tous les moyens.

➔ « *Innovons pour que la culture sorte grandie de la pandémie !* », La gazette des communes, 28/12/2020, Hélène Girard

La pandémie de covid a provisoirement paralysé les politiques culturelles des collectivités : faute de visibilité sur ce que seront les prochains mois, et parce que l'urgence est de maintenir à flot les acteurs et structures existants.

Pour Jean-Philippe Lefèvre, président de la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC), cela n'empêche pourtant pas les élus de songer à l'avenir. L'analyse de la situation créée par deux confinements et la tenue d'une série de conseils territoriaux pour la culture (CTC) avec le ministère de la Culture permettent à la FNCC d'aborder 2021 avec en perspective quelques priorités.

- *Dans le contexte de la pandémie, quelle est la priorité pour les collectivités en matière de culture ?*  
L'heure est à **la solidarité renforcée entre collectivités, et entre collectivités et Etat. L'enjeu est de préserver le tissu culturel et artistique existant, d'imaginer et d'innover** pour que la culture sorte grandie de l'épreuve de la pandémie. Il faut bien comprendre que, depuis leur arrivée aux affaires, les nouvelles équipes municipales issues des dernières élections n'ont encore parlé que covid et gestion de crise. Du fait de la crise sanitaire, les politiques culturelles sont littéralement 'empêchées'.
- *Que préconise la FNCC ?*  
Nous suggérons que dans **chaque région, les collectivités engagent entre elles une réflexion pour déployer, partout où cela est possible, dans les villes comme dans les campagnes, des réseaux de résidences d'artistes et de diffusion de spectacles.** Ainsi, nous **préparerons l'avenir en permettant à des artistes de travailler, ce qui est la première urgence.** Pour cela, **il s'agit de mobiliser, au-delà des seuls lieux labellisés, les scènes, mais aussi des espaces qui ne sont pas traditionnellement dédiés aux activités artistiques, et d'y accueillir des artistes pour des répétitions et des captations.** Il s'agirait d'une politique au plus près du terrain et pas forcément décidée au national.
- *Pourquoi ne pas s'appuyer prioritairement sur les lieux labellisés, dont les missions incluent le soutien aux artistes indépendants ?*  
**Si nous nous limitons aux seuls lieux labellisés, nous risquons de passer à côté de territoires et d'énergies.** Il n'est évidemment pas question de se substituer aux équipements labellisés. Cependant, ces derniers ne sont pas présents partout, et notamment en milieu rural, où la plupart des communes ont des possibilités d'accueil. Pour nous, **il s'agit d'ajouter des forces pour maintenir la diversité de la création, et, ensuite d'imaginer un réseau de diffusion plus régional.** Dans un contexte de pandémie, nous devons réfléchir à des nouveaux modes de diffusion qui privilégient l'occupation de l'espace public.
- *Comment cette réflexion a-t-elle pris corps ?*  
Cette réflexion est née à la FNCC lors des conseils des territoires pour la culture (CTC) locaux réunis au mois de mai dernier par le ministère de la Culture dans toutes les régions métropolitaines. **Les CTC locaux, qui ont réuni les Drac et des représentants des associations d'élus ont montré leur pertinence pour un dialogue de proximité sur les politiques culturelles en temps de crise.** Les élus locaux se sont emparés de ces rendez-vous, et une dynamique s'est mise en route. Ce sont des lieux d'échanges et de débats au plus près du terrain.
- *Où en sont les CTC locaux aujourd'hui ?*  
Les CTC locaux ont désormais vocation à perdurer, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Et ce d'autant plus que c'est la FNCC qui avait suggéré à Franck Riester [ministre de la Culture d'octobre 2018 à juillet 2020, ndlr] de décliner le Conseil des territoires pour la culture à l'échelle des régions. Les CTC locaux sont le rendez-vous des Drac et des représentants des fédérations d'élus et non ceux de collectivités territoriales, ce qui aurait dû être le rôle des CTAP culture [conférences territoriales de l'action publique dédiées aux politiques culturelles] qui n'ont pas fonctionné.

- *Concrètement, comment se traduit ce distinguo ?*

Cela veut dire que lorsqu'un élu participe à un CTC local, il ne vient pas pour parler de sa collectivité, mais pour porter une réflexion qui concerne l'ensemble des communes ou départements qu'il représente. Cela demande évidemment plus de préparation que s'il s'agit de parler de la politique culturelle de sa collectivité. C'est beaucoup plus exigeant ! C'est la différence fondamentale avec ce qu'auraient dû être les commissions culture des CTAP. Elles étaient prévues pour réunir des représentants des collectivités de la région concernée.

- *Personne ne parle plus des CTAP culture...*

Elles sont mort-nées. C'était une belle ambition. Mais leur échec nous montre qu'on a besoin de l'Etat, pour regarder au-delà de son territoire. Et on a aussi besoin de la FNCC... parce que ses membres sont rompus à l'exercice de ne pas argumenter en disant : dans « ma » ville, « mon » département, « ma » région. C'est elle qui n'a cessé de marteler ce que veut dire représenter une fédération d'élus et non une collectivité.







# CONSEIL DE PROVENCE

Hôtel du Département  
52 avenue de Saint-Just  
13256 MARSEILLE CEDEX 20

04 13 31 10 69

[conseil.de.provence@departement13.fr](mailto:conseil.de.provence@departement13.fr)

Site Web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>

